

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
ÉDUCATIVE
2014**

I. Bilan social

II. Etat du patrimoine

III. Résultats financiers

IV. Rapport d'activité éducative

SOMMAIRE

- ❖ **Le Centre Maternel « Clairmatin » : ----- page 3**

- ❖ **Les Unités d'Accueil de la Petite Enfance : ----- page 19**
 - ✓ La Pouponnière ----- page 21
 - ✓ L'Unité d'accueil des 3 – 6 ans ----- page 33

- ❖ **Les Foyers d'Accueil et d'Observation : ----- page 45**
 - ✓ Le F.A.O. « Benoit Charvet » ----- page 47
 - ✓ Le F.A.O. « Bois d'Avaize » ----- page 67
 - ✓ Le F.A.O. « Les Hellébore » ----- page 77
 - ✓ Le F.A.O. « La Livatte » ----- page 87

- ❖ **La MECS du Pontet : ----- page 99**

LE

CENTRE

MATERNEL

« CLAIRMATIN »



PRESENTATION DU SERVICE



Centre Maternel « Clairmatin » - 19 rue de la Convention – 42100 St Etienne
☎ 04 77 49 00 25 – Fax : 04 77 34 08 51

Chef de service : Patricia GOUGEON

☎ : 04-77-49-00-28

✉ Email : patricia.gougeon@fdef42.fr

Chef de service adjointe : Martine VACHERIAS

☎ : 04-77-49-00-26

✉ Email : martine.vacherias@fdef42.fr

Secrétariat : Carine LOPEZ

☎ : 04-77-49-00-25

✉ Email : clairmatin@fdef42.fr

Le Centre Maternel « Clairmatin » est une des structures d'accueil du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille, qui entre dans le cadre de l'alinéa 4 de l'article L222.5 du Code de l'Action Sociale et des familles, énonçant : « sont pris en charge par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance : les femmes enceintes et les mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment parce qu'elle sont sans domicile. Ces dispositions ne font pas obstacle à ce que les établissements ou services qui accueillent ces femmes organisent des dispositifs visant à préserver ou à restaurer des relations avec le père de l'enfant, lorsque celles-ci sont conformes à l'intérêt de celui-ci ».



◆ Quelles sont les modalités d'admission ?

Ouvert 365 jours par an, 24 h 00 sur 24 h 00, des femmes enceintes et des mères avec un ou plusieurs enfants (dont au moins un de moins de 3 ans) sont accueillies dans un souci de **protection, soutien, accompagnement, éducation et réinsertion**, dans le respect des droits des usagers et de ceux de l'enfant.

Avec l'accord préalable du Chef de service de l'Aide Sociale à l'Enfance ou de l'Inspecteur de la Protection des Personnes vulnérables, une procédure de pré-admission est mise en place afin de préparer en amont l'entrée de l'utilisateur avec le service de l'Aide Sociale à l'Enfance et les services sociaux (secteur, Sauvegarde), en réalisant un entretien avec la Chef de service, la Chef de service adjointe et un travailleur social, après envoi d'écrits concernant la situation.

Cette procédure de pré-admission comporte plusieurs objectifs :

- permettre à la famille d'exprimer sa demande et son histoire,
- écouter l'attente des travailleurs sociaux qui proposent l'orientation en Centre Maternel,
- percevoir la compréhension et le niveau d'adhésion de l'utilisateur à un accueil au Centre Maternel,
- présenter les conditions d'accueil et le rôle du service afin de permettre à la personne de se projeter,
- réaliser une première évaluation des capacités du Centre Maternel à répondre aux attentes et besoins de la famille,
- visiter les locaux.

Un délai de réflexion adapté à chaque situation est donné à la famille avant de prendre sa décision d'entrée (délai moyen de 48h).

◆ Un lieu de vie :

Accueillant dans son cadre aéré et verdoyant, le Centre Maternel « Clairmatin » propose des modes d'accueil différenciés :

- une structure interne de 17 appartements composés, pour chacun d'entre eux, d'une pièce principale (avec kitchenette), d'une salle de bain et de 1 à 3 chambres selon le nombre d'enfants. Chaque appartement est entièrement meublé et équipé de l'électroménager nécessaire.
- 9 appartements externes répartis dans Saint-Etienne à proximité de notre structure principale. Proposés aux familles généralement après un passage en interne, ces appartements sont un tremplin, une étape avant l'autonomie. Ce trait d'union permet, tant aux travailleurs sociaux qu'à la mère concernée, de vérifier ses aptitudes, ses capacités à vivre « seule » avec son ou ses enfants, à organiser son quotidien et celui de sa famille.
- la possibilité pour quatre autres familles de bénéficier du « service de suite » au sein même de leur propre appartement autonome (également après un passage en interne). Ce dispositif permet la poursuite de l'accompagnement éducatif le temps que la famille se soit adaptée à son nouveau lieu de vie, au secteur dont elle dépend et ait organisé son quotidien de façon à garantir le bien-être de chacun.



La capacité totale d'accueil du Centre Maternel est de 68 places (30 mères et 38 enfants)

◆ Les fondements de notre projet éducatif :

Ils sont élaborés sur l'idée maîtresse que tout lien maternel n'est pas par essence forcément « bon », mais qu'un petit enfant peut susciter chez sa mère un réel désir de vie. Nous travaillons ainsi à :

- Assurer au nouveau-né une sécurité affective minimale, lui permettre d'établir au quotidien un lien avec sa mère mais aussi son père quand ce dernier l'a reconnu ou souhaite le faire, être éduqué, socialisé et ne pas souffrir précocement de graves carences affectives. Evaluer l'existence ou non d'un lien familial possible dans la continuité.
- Rompre l'isolement des jeunes mères en difficulté et en rupture familiale qui ont connu abandons, rejets, placements. Contribuer à leur construction identitaire, à leur individuation et à leur socialisation, à les inscrire dans un « ici et maintenant » ; à leur donner les repères éducatifs pour penser leur vie et grandir, à s'insérer socialement et professionnellement et à appréhender leur fonction parentale à plein temps, ou partiellement, sans culpabilité.
- Permettre le développement d'une relation entre une adolescente devenue mère et son tout petit enfant en accompagnant le maternage et en les initiant l'un et l'autre au langage.
- Permettre si possible à cet enfant de rompre avec le cercle vicieux de l'ignorance des origines en intégrant son tissu générationnel (quand c'est réalisable). Autoriser le père qui l'a reconnu à s'approprier sa fonction parentale et à appréhender ses responsabilités. Inviter ses grands-parents à investir leur rôle.

◆ Une équipe :

Une équipe pluri professionnelle est là pour accompagner au quotidien les mères et leurs enfants et préparer leur projet d'avenir.

L'accompagnement socio-éducatif : l'aide à l'insertion sociale et professionnelle, la gestion de la vie quotidienne, le soutien à la relation mère-enfant sont assurés par :

- deux cadres socio-éducatif,
- des éducateurs spécialisés,
- des conseillères en économie sociale et familiale,
- une assistante sociale,
- une psychologue à temps partiel,
- soutenus par 3 veilleuses de nuit, une secrétaire et 3 maîtresses de maison.

L'accompagnement médical : le suivi de la santé de la mère (plus particulièrement pendant la grossesse) ainsi que de la santé et du développement de l'enfant sont assurés par :

- un médecin vacataire,
- une infirmière puéricultrice.

L'accompagnement et la prise en charge des enfants dans le cadre de l'espace-enfants (lieu de garde) sont assurés par :

- trois auxiliaires puéricultrices,
- une éducatrice de jeunes enfants.

◆ Une participation financière :

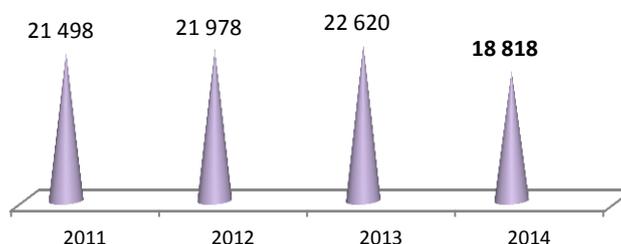
Le Centre Maternel est la seule structure du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille à ne pas faire d'accueil gratuit. C'est aussi la seule qui reçoit des personnes disposant généralement de ressources (sauf demandeurs d'asile). Il est donc demandé aux familles, dans la structure interne comme dans les appartements extérieurs, la souscription d'une assurance responsabilité civile ainsi que le paiement du loyer réel et les charges afférentes au logement.

Les loyers facturés aux familles ouvrent naturellement droit à l'Aide Personnalisée au Logement ou à l'Allocation Logement.

Les familles conservant pour diverses raisons leur ancien logement et percevant donc les prestations pour celui-ci devront s'acquitter auprès de l'établissement d'un forfait égal à 10 % de leurs ressources, (somme en général symbolique).

Un net fléchissement du nombre de journées réalisées...

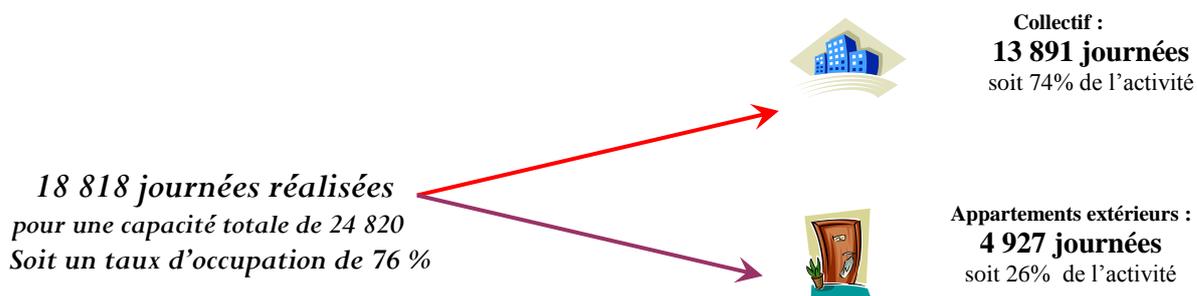
Nombre total de journées réalisées annuellement

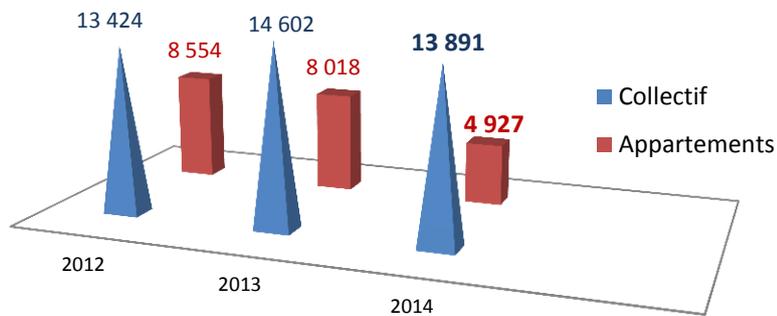


Depuis 2011, nous constatons une progression lente mais constante du taux d'occupation global annuel au sein de la structure du Centre Maternel.

L'année 2014 est marquée par une baisse significative, à hauteur de 15 %.

Si nous nous arrêtons sur la répartition du nombre de journées effectuées entre les appartements dans le collectif et les appartements extérieurs, nous pouvons alors plus précisément relever les écarts suivant les modalités d'accueil.



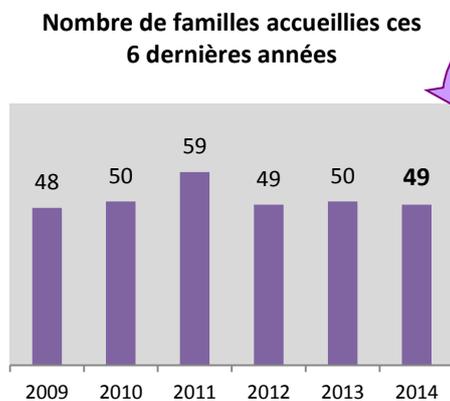


Nous

observons alors une baisse de l'activité en structure collective, soit 711 journées en moins.

Cette baisse est beaucoup plus marquée dans le cadre de l'accueil en appartement extérieur, avec 3 091 journées en moins.

... Malgré un nombre de familles accueillies constant :



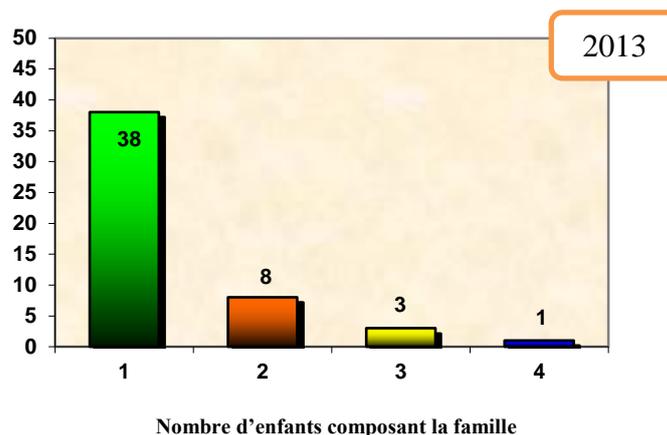
49 familles ont été hébergées en 2014

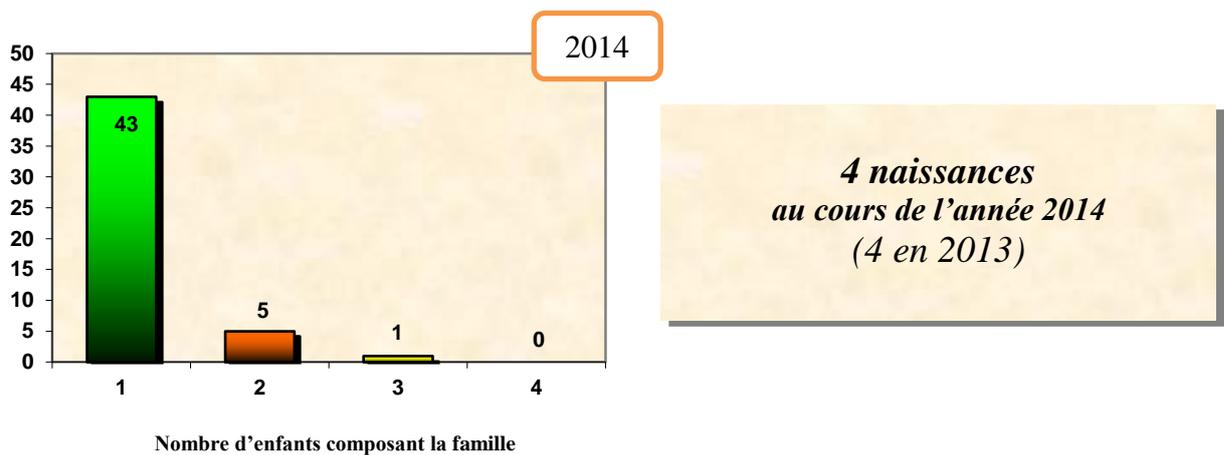
- 27 étaient déjà présentes au 1^{er} janvier 2014
- 22 ont été accueillies au cours de l'année 2014
- 28 ont quitté l'établissement durant l'année
- 21 sont encore présentes au 31 décembre 2014

Face à l'impact du nombre de journées réalisées sur le taux d'occupation global de 2014, nous aurions pu imaginer une répercussion sur le nombre de familles accueillies. Or, il n'en est rien. Le nombre de familles accueillies reste sensiblement le même qu'en 2013, soit 49 familles au lieu de 50.

Comment expliquer ces chiffres ?

➤ Une baisse significative du nombre d'enfants accueillis :





56 enfants ont été accueillis en 2014 contre 67 en 2013.

En effet, le nombre de familles composées uniquement d'un enfant a fortement augmenté (43 contre 38) au détriment des familles composées de 2, 3 ou 4 enfants.

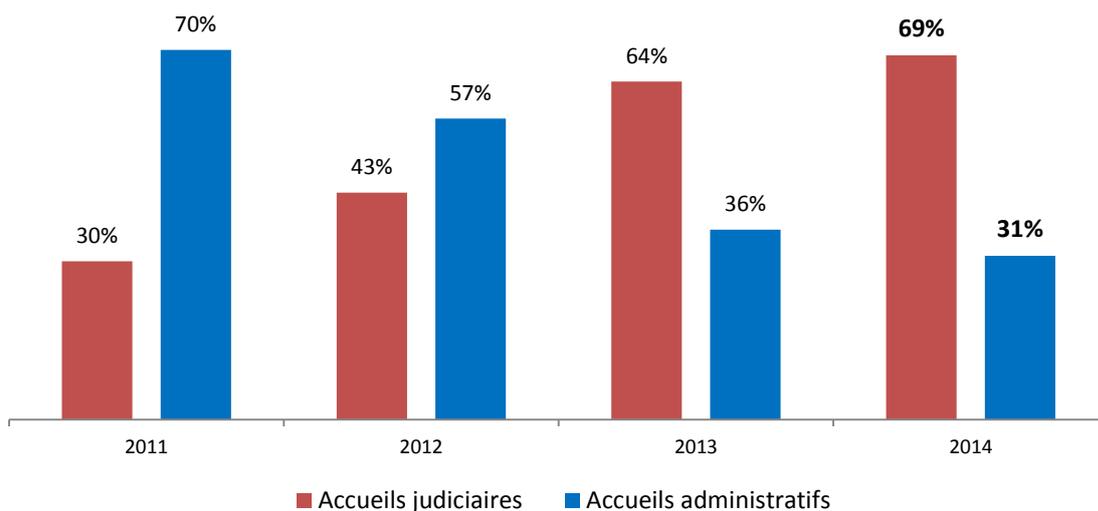
➤ Un changement dans les modalités d'accueil sur l'extérieur :

Si, jusqu'en mars 2014, nous avons la possibilité d'accompagner certaines mères dans le cadre d'un bail glissant, il nous est imposé depuis par la loi et demandé par les bailleurs de bénéficier d'un agrément nous autorisant à pratiquer de « L'intermédiation Locative ».

Nous avons déposé cette demande en juillet 2014 et n'avons toujours aucune réponse à ce jour.

Le nombre de familles bénéficiant d'un bail glissant n'était, certes, pas majoritaire mais suffisamment important pour que notre taux d'occupation en subisse une retombée.

➤ L'origine juridique des accueils se confirme et s'intensifie :



Nous notions déjà en 2013 une forte progression des accueils dans un cadre judiciaire. 2014 confirme cette tendance par la poursuite de l'augmentation.

Nous accueillons aujourd'hui plus des deux tiers de nos familles dans un cadre judiciaire (O.P.P. du Procureur, ordonnance de placement...).

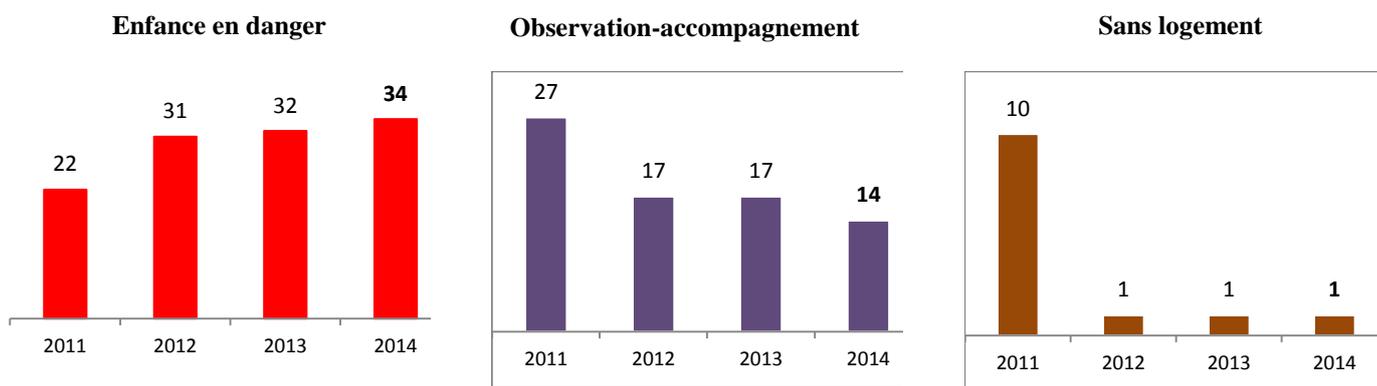
Si cette augmentation ne nous empêche absolument pas de remplir notre mission d'accompagnement, elle entrave fortement les orientations des familles accueillies en appartement interne vers un appartement extérieur. En effet, il ne nous est pas possible de valider une entrée dans un appartement extérieur alors que la famille bénéficie d'une mesure judiciaire de placement.

Comment orienter sur l'extérieur des enfants dit « en danger » ?

Notre taux d'occupation annuel des appartements extérieurs a donc subi la répercussion de ces difficultés d'orientation.

➤ Enfants en danger : premier motif de l'accueil :

Les motifs de l'accueil ces 4 dernières années

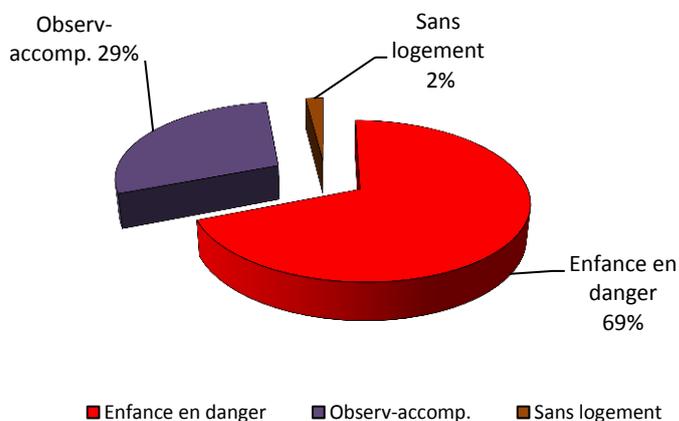


Les accueils au motif de « l'enfance en danger » ont été en constante augmentation ces dernières années.

Parallèlement, 2014 marque une diminution des accueils pour « Observation et accompagnement », ce qui devrait pourtant concerner la majorité de nos familles si on s'en tient aux missions d'un Centre Maternel.

Les accueils faute de logement restent exceptionnels, comme l'an dernier, et replacent ainsi le Centre Maternel dans sa mission première de Protection de l'Enfance.

Motifs des accueils en 2014



Mais qui sont les familles que l'on nous demande d'accueillir ?

➤ Une légère baisse des demandes d'admission :

43 demandes d'admission \Rightarrow 27 entretiens \Rightarrow 22 accueils

(En 2013 : 60 demandes, 31 entretiens débouchant sur 29 accueils)

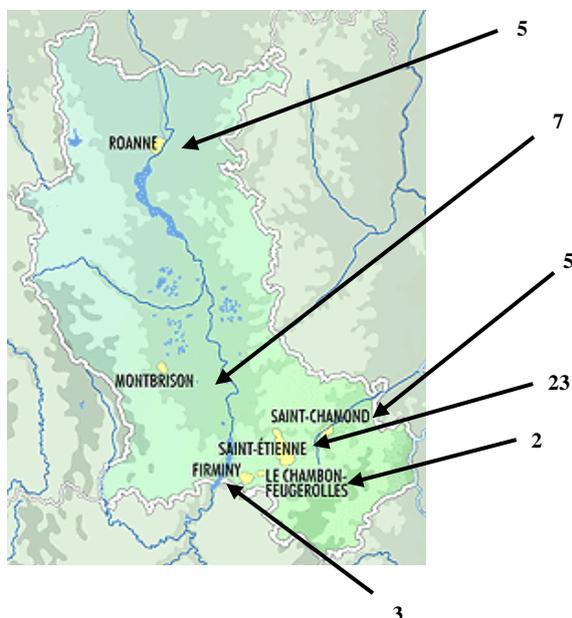
En 2014, 81 % des entretiens ont débouché sur un accueil.

4 refus de la part des mères motivés par une autre orientation ainsi qu'un refus de la part de la structure motivé par l'impossibilité d'accueillir une mère mineure directement en appartement extérieur sans qu'elle soit connue de nos services.

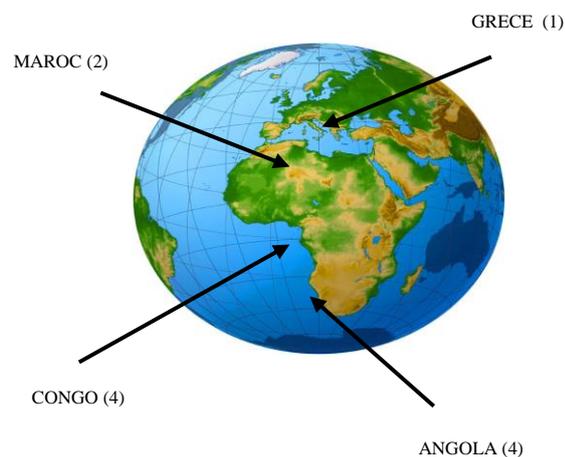
16 demandes ont été classées sans suite, cela pour différents motifs :

- autre orientation de la part des services sociaux ou d'un magistrat (maintien à domicile ou placement de l'enfant),
- motifs inconnus : aucune nouvelle des services sociaux après le premier contact. La structure était-elle adaptée à la situation ?

➤ L'origine géographique des familles accueillies :



11 familles en attente de régularisation



11 familles en attente de régularisation ont été accueillies au Centre Maternel.

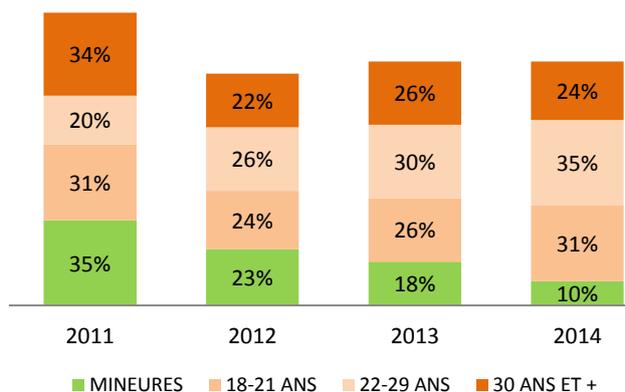
Les problèmes que nous rencontrons avec ces familles sont les suivants:

- le temps nécessaire à leur régularisation,
- une absence de ressources, élément indispensable pour penser un départ en autonomie,
- une absence de papiers, entrave à l'accès à un emploi ou à une formation.

4 familles orientées par des départements extérieurs (Haute-Loire, Haute Garonne, Sarthe).

Ces accueils hors département n'ont en aucune manière nuit à l'accueil de mères de notre département.

➤ L'âge des mères accueillies :



Ce graphique nous montre que la tendance quant à l'âge des jeunes femmes accueillies au Centre Maternel semble s'inverser :

Si, en 2011, 66% avait moins de 21 ans, 2014 nous montre que **la majorité des femmes a plus de 22 ans**

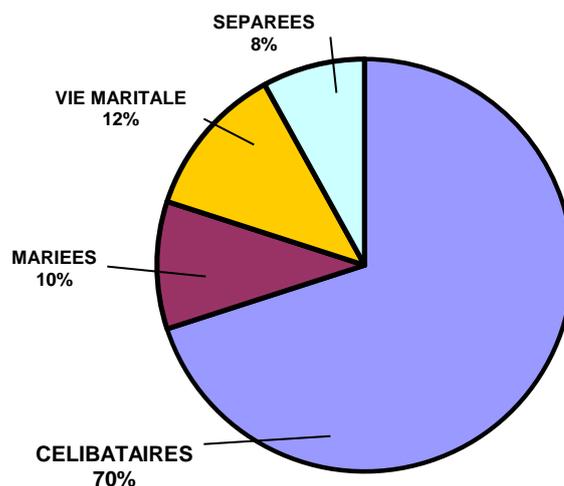
70 % des mères accueillies sont célibataires et 8% sont séparées.

On pressent des explications sur cette surreprésentation : aux difficultés matérielles s'ajoutent l'isolement, le désarroi, l'absence de contreponds (absence du père), qui rendent la fonction parentale d'autant plus complexe.

A cela s'ajoute une précarité économique et sociale ; en effet, sur l'ensemble des résidentes, la majorité d'entre elles sont bénéficiaires de prestations diverses (RSA, API...). L'isolement social qui en découle est souvent à l'origine de la dégradation du comportement des familles, notamment des carences éducatives.

Malgré ceci, plus de 68 % des enfants nés hors mariage sont reconnus par leurs pères (64 en 2013).

En ce qui concerne les femmes mariées (10%), toutes ont engagé une procédure de divorce en cours de séjour à Clairmatin.



Seulement 10 % des femmes accueillies au Centre Maternel sont mariées...

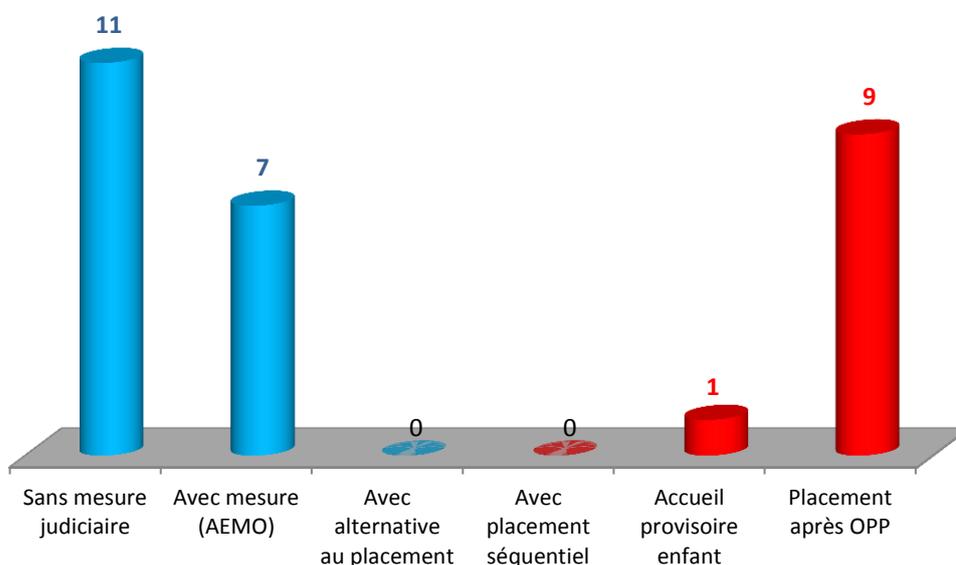
➤ Leur parcours scolaire ou professionnel :

24 % des résidentes ont suivi une formation scolaire ou professionnelle.

Cet élément important de la vie sociale avait quasiment disparu du panorama de Clairmatin. Ce qui peut paraître paradoxal est la réapparition de ce phénomène ces trois dernières années au moment où la France connaît un chômage important. Souvent peu motivées, les résidentes accueillies sont, malgré tout, sollicitées et incitées par leurs référents à prendre ou reprendre la voie de l'insertion professionnelle, source d'épanouissement personnel et de rémunération indispensable à l'éducation de leurs enfants.

Le départ du Centre Maternel :

Conditions de départ du Centre Maternel



64 % des mères quittent le Centre Maternel avec leur enfant

36 % des mères n'ont pas leur enfant à charge à la sortie du Centre Maternel

Sur 28 départs du Centre Maternel en 2014, 18 mères (soit 64 %) ont quitté la structure pour une installation autonome avec leurs enfants contre 70 % l'an dernier.

Certaines femmes, ayant une histoire difficile, inscrivent leur passage au Centre Maternel comme une étape dans leur projet de vie. Conscientes de leurs difficultés, elles ont été en mesure de réclamer l'aide nécessaire et ont dû saisir les opportunités offertes pour se reconstruire et accéder à une certaine autonomie.

Un passage notamment par l'un de nos appartements extérieurs avant un départ en autonomie demeure une étape intéressante pour un certain nombre de familles. Celles-ci, bénéficiant d'un accompagnement rassurant, n'ont pas le sentiment d'être trop vite « livrées » à elles-mêmes.

Neuf résidentes (soit 32 %) contre 30 % en 2013 ont fait l'objet d'une demande de placement pour leur enfant.

Cinq d'entre elles ont été à l'initiative de cette demande.

Certaines situations sont autrement plus complexes et mobilisent l'équipe de professionnels d'une toute autre façon. En effet, il s'agit de femmes qui ne mesurent pas leurs difficultés et ne les reconnaissent pas. Elles rencontrent des difficultés dans la relation à l'autre, à elle-même, à leur enfant sans en percevoir la nature ni même les incidences. Prendre soin de leur enfant, lui donner une véritable place de sujet, constitue l'essentiel de la problématique de ces femmes. Tout est alors mis en œuvre pour garantir la sécurité de l'enfant et des étayages sont mis en place pour venir suppléer un temps la présence parentale.

L'espace-enfants



L'espace-enfants est le lieu d'accueil pour les enfants des familles résidant au Centre Maternel. Il est animé par trois auxiliaires de puériculture et une éducatrice de jeunes enfants et est ouvert du lundi au vendredi.

Les enfants, accueillis dans un groupe multi-âge, peuvent avoir de quelques jours à trois ans, âge où ils seront admis à l'école. Les besoins des familles auxquels tentent de répondre ce lieu sont de différente nature :

- besoin d'accueil lors des démarches administratives, formations, emplois, l'espace-enfants pallie alors à l'isolement familial et social,
- relais pour que la mère puisse être soulagée dans la prise en charge de son enfant, lorsque celle-ci devient trop difficile,
- besoin d'accueil dans les contextes particuliers où la mère a eu l'interdiction de sortir du Centre Maternel avec son enfant. L'espace-enfant vient alors permettre à la mère de pouvoir faire ses courses, aller chez le médecin, faire ses démarches... en prenant en charge l'enfant pendant son absence,
- proposer un lieu sécurisant où l'enfant pourra trouver des repères stables et le respect de son rythme,
- participer à l'éveil et l'épanouissement des enfants en proposant des activités variées, des sorties extérieures (promenades, ludothèque, bibliothèque, heure du conte, spectacles...) au plus près des besoins de chacun,
- c'est également souvent le lieu où mère et enfant se séparent pour la première fois,
- c'est un lieu de socialisation où les enfants découvrent progressivement la vie en groupe et les règles qui en découlent : apprendre à partager les jeux avec ses pairs, faire attention aux autres, attendre son tour...
- enfin, c'est un lieu d'observation des enfants et de réflexion pour les accompagner au mieux dans leur développement, notamment lors de la réunion hebdomadaire. L'observation et la réflexion porteront également sur la qualité de la relation mère-enfant et les possibilités d'accompagnement à la parentalité, en lien avec la mère et ses référents familiaux.

L'espace-enfants se doit d'être suffisamment souple pour pouvoir répondre à l'urgence, à l'évolution des besoins individuels, aux nouvelles arrivées...

Ainsi, cette année s'est démarquée par les accueils successifs d'un nombre important d'enfants. Cela a entraîné de nombreuses adaptations et un changement fréquent du groupe d'enfants. En effet, l'arrivée d'un nouvel enfant nécessite un temps d'adaptation pendant lequel l'équipe doit se rendre plus disponible pour accueillir cette famille dans les meilleures conditions, afin que mère et enfant puissent se séparer sereinement. Cela entraîne également souvent une modification dans la dynamique du groupe d'enfants où chacun doit retrouver sa place et où adultes et enfants doivent apprendre à se connaître.



Nous avons également été fréquemment confrontés à la nécessité de pallier aux difficultés des mères en augmentant les temps d'accueil de leurs enfants.

Tout ceci a nécessité de réorganiser très souvent notre travail en fonction de l'âge et du nombre d'enfants accueillis quotidiennement pour continuer à leur proposer des activités adaptées, tout en laissant aux nouveaux arrivants le temps de trouver leurs repères, à leur rythme. Il a également fallu concilier besoin de portage, de calme et de contenance des bébés avec le besoin de bouger et de découvrir des plus grands.

Isabelle GASCON
Educatrice Jeunes Enfants

Des activités spécifiques au service de nos usagers :

« Les ludo-moments » :

Ce sont des moments pendant lesquels une ou deux professionnelles proposent une activité ou un temps de jeux aux enfants accompagnés de leurs mamans. Ces temps ont lieu deux fois par semaine en moyenne.

Les activités sont variées, selon l'âge des enfants, l'envie de leurs mamans et les périodes de l'année. En effet, avec les beaux jours, ce sont plutôt les promenades qui sont privilégiées, notamment pour les résidentes qui n'ont pas l'autorisation de sortir à l'extérieur du Centre Maternel seules avec leur enfant. C'est également le moment de proposer des jeux d'eau, des pique-niques ou goûters qui rajoutent en convivialité.

Concernant les activités « intérieures », cette année, deux choix principaux ont été faits par les résidentes : la pâtisserie suivie du goûter et de jeux les mercredis après-midi et les comptines où certaines mamans ont souhaité en apprendre de nouvelles et les collecter dans un livret qu'elles ont confectionné à leur goût pour et avec leur enfant.

A côté de cela, nous proposons, au fil de l'année, de marquer quelques temps forts comme le Carnaval ou encore Noël. Cette année, c'est l'Association « le Petit Castelet » de Veauche qui a proposé un spectacle de marionnettes géantes sur le thème de Noël, suivi de la venue du Père Noël et ses cadeaux.

Les ludo-moments se veulent, de façon générale, assez libres. Certaines mamans viennent juste pour discuter un petit moment, échanger entre elles à propos des progrès de leurs enfants ou de tout autre chose ; d'autres attendent davantage une proposition d'activités pour les enfants mais aussi pour elles. A nous alors de trouver les jeux suffisamment attrayants pour les adultes et adaptés aux différents âges des enfants.

Isabelle GASCON
Educatrice Jeunes Enfants

Le groupe femmes :

Ce groupe accueille tous les jeudis après-midi les jeunes femmes du Centre Maternel qui le souhaitent.

L'objectif de ce groupe est avant tout de partager un moment convivial mais aussi de permettre une ouverture sur l'extérieur. C'est pour beaucoup d'entre elles l'occasion de rencontrer d'autres adultes, de rompre un peu l'isolement dans lequel elles se trouvent parfois et d'avoir accès à la culture et aux loisirs.

Il est demandé aux participantes de venir régulièrement, et ce, dans un souci de créer une dynamique de groupe. Pendant ce temps, les enfants sont accueillis à l'espace-enfants de la structure ou sur l'extérieur. D'une façon générale les participantes sont très assidues et c'est un moment important pour elles qu'elles attendent avec beaucoup de plaisir.

Le programme est établi avec les jeunes femmes en fonction de leurs désirs mais aussi avec ce que leur proposent les animatrices du groupe.

Durant l'année 2014 – 2015 des activités ludiques et culturelles ont été réalisées, telles que :

- le musée d'Art et d'Industrie de Saint-Etienne,
- le Château des Bruneaux à Firminy,
- la découverte du Vieux Lyon,
- la musée du chapeau à Chazelles-sur-Lyon
- la fête des lumières à Lyon... mais également cinéma, balades dans le Pilat, Parc de Courzieu...

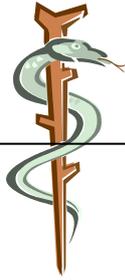
Des activités plus traditionnelles viennent ponctuer le groupe tel que le buffet de Noël, la galette des Rois ou encore la chandeleur.

A noter, enfin, deux ou trois fois dans la saison, cuisine pour la confection et le portage du repas. Ce moment est très apprécié des participantes et permet d'échanger notamment autour de l'alimentation et de l'équilibre alimentaire.

Ce groupe qui accueille, en moyenne, entre six et huit voire neuf personnes débute dès la rentrée de septembre et perdure jusqu'à la fin juin.

Régine LEPETIT
Assistante sociale

Sylvie PETIT
Educatrice spécialisée



...du côté du médical

Dr Khennouf
N. Vialleton, infirmière puéricultrice

⚙ Activité médicale :

- Visite d'admission, qui a pour but d'éviter les ruptures de soins et d'élaborer un projet de soin individualisé.
- Visites de suivi avec thèmes en fonction du projet de suivi élaboré :
 - Contraception (mère)
 - Vaccination (mère et enfants)
 - Alimentation (mère et enfants)
 - Visites obligatoires pour les enfants
- Prévention et soutien à la parentalité.

La problématique principalement rencontrée est l'accès à une contraception individualisée.

La pose d'un dispositif sous cutanée (NEXPLANON*) qui est réalisé par le médecin de la structure (Dr Khennouf) semble idéal (pas de problème d'observance) mais malgré tout difficile à mettre en œuvre.

Une deuxième problématique, très chronophage pour la puéricultrice, est l'accompagnement et la vérification de la réalisation des différents rendez-vous médicaux, tant pour les enfants que pour les mamans.

Afin de cibler les problématiques individuelles des résidentes, il leur est demandé de répondre à un questionnaire médical très exhaustif.

Un dossier médical est ouvert à l'entrée pour chaque enfant et mamans accueillis.

⚙ Quelques chiffres :

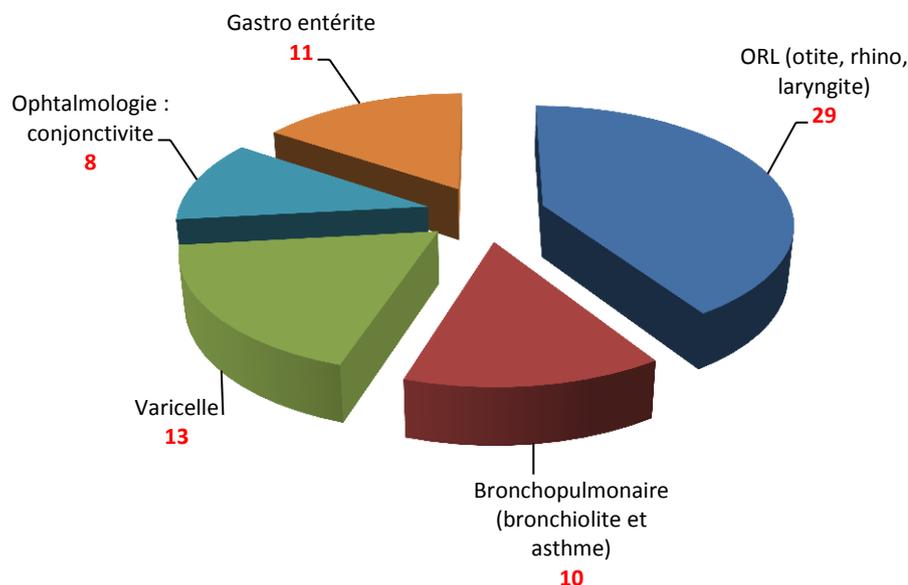
Hospitalisation chez les enfants : **1** (ablation chirurgicale d'un abcès buccal)

Hospitalisation chez les mamans : **7**

- Pyélonéphrite : **3** hospitalisations pour la même maman
- Suivi de grossesse : **1**
- Dépression : **1**
- Chirurgie du genou : **1**
- Chirurgie abcès inguinal : **1**

Une varicelle chez les mamans

⚙ Pathologie chez les enfants :



⚙ Suivis par professionnel paramédical extérieur à l'établissement :

- Kinésithérapie respiratoire : **3 enfants** concernés
- Kinésithérapie de la motricité : **2 enfants** concernés
- IDE (suivie post partum) : **1**

A propos de la varicelle : **13** enfants atteints

- Premier cas observé fin janvier 2014 (une fillette scolarisé en maternelle)
- Dernier cas le 10 avril 2014
- Il est à noter qu'aucun nourrisson de moins de douze mois n'a été atteint
- Il n'y pas eu d'hospitalisation pour cette maladie

⚙ Accompagnement par la puéricultrice :

On remarque en 2014 une recrudescence d'accueils de familles où les enfants ne peuvent pas sortir avec leur maman (décision du Juge des Enfants). Ceci a entraîné une multiplication des accompagnements vers les professionnels de santé (kiné, PMI...).

1 puéricultrice en formation a été accueillie dans le cadre d'un stage d'un mois auprès de Madame Vialleton en fin d'année 2014.

Dr KHENNOUF

Nadine VIALLETON
Infirmière puéricultrice

Conclusion :

Tout au long de l'année, les familles accueillies ont pu être écoutées et consultées pour une amélioration de leur cadre de vie dans le cadre des réunions des usagers et pour la progression de leurs projets personnels dans le cadre du contrat familial. De plus, chaque semestre, les usagers sont conviés à une réunion appelée « Groupe d'Expression », présidée par le Directeur du F.D.E.F. et à laquelle participe le chef de service de la structure. Tout au long de l'année, nous nous efforçons de mobiliser les familles afin de les inciter à participer à ces rencontres où sont traités tous les sujets de la vie institutionnelle.

C'est face à ces différents objectifs et à la nécessité d'une constante anticipation que l'équipe est sollicitée et s'attache donc à maintenir, par le biais de différentes formations, leur niveau de connaissances professionnelles. Consciente de l'évolution des caractéristiques chez nos usagers, l'équipe favorise alors des formations répondant au plus juste aux besoins et attentes de nos familles accueillies.

Pour une meilleure cohérence globale, l'équipe est également invitée à prendre du recul sur leurs savoirs, leurs ressentis et leurs postures éducatives. C'est à ce titre que les professionnels du F.D.E.F. sont conviés aux conférences du « Chasseur d'idées », instituées par l'institution, où ils peuvent rencontrer, écouter et échanger autour de thèmes éducatifs présentés par des professionnels (ethnologue, philosophe...).

De plus, une fois par mois, un temps d'échange (Analyse de la Pratique Professionnelle – A.P.P.) animé par un professionnel habilité permet à l'équipe un travail de distanciation, de réflexion, à partir de/et sur la pratique éducative afin de se « déprendre » des effets du transfert et d'analyser celui-ci.

La question de la Protection de l'Enfance est transversale à toutes les unités de notre établissement. Toutefois, nous souhaitons renforcer au Centre Maternel la lisibilité de notre mission et de nos actions. Une rencontre avec les Inspecteurs de la Protection des Personnes Vulnérables et les Chefs de Service de l'AIDE Sociale à l'Enfance serait une première étape permettant un regard global indispensable sur l'activité et permettant de présenter la structure parfois méconnue ou mal connue par nos partenaires. Le Centre Maternel s'inscrit dans ces perspectives d'adaptation aux évolutions sociétales et notamment de la famille.

Notre réflexion se poursuit en direction :

- de la place des pères et conjoints dans l'accompagnement à la parentalité,
- de la collaboration avec une assistante familiale. Pour pallier à des difficultés ponctuelles de certaines mères (mères mineures, difficultés la nuit...) et ainsi éviter le placement de l'enfant, peut-être pourrions-nous envisager de doter le service d'une assistante familiale et ainsi formaliser la mise en place d'un mode de prise en charge sur un lieu différent de la structure.

Après l'évaluation interne issue d'un travail de réflexion sur nos pratiques, les droits des usagers et le respect de ceux-ci, un appel d'offre a été lancé en vue de désigner un organisme qui assurera notre évaluation externe.

Gageons, sans nul doute, que ce travail sera un outil de référence afin de faire le point sur l'avancée de nos travaux en termes d'amélioration.

Patricia Gougeon
Chef de service

Martine Vachérias
Chef de service adjoint

LES UNITES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE



La Pouponnière



Unité d'accueil des 3-6 ans
à Roche-la-Molière



Unité d'accueil des 3-6 ans
à Saint-Etienne

LA POUPONNIERE



LA POUPONNIERE

2 rue du Pialon 42530 Saint-Genest-Lerpt
☎ 04 77 81 82 00 – Fax : 04 77 57 41 24

Chef de service :

Geneviève GIRY

☎ : 04-77-81-82-02



[Email : genevieve.giry@fdef42.fr](mailto:genevieve.giry@fdef42.fr)

Chef de service adjointe :

Marilyn LEBAUD

☎ : 04-77-81-82-03



[Email : marilyn.lebaud@fdef42.fr](mailto:marilyn.lebaud@fdef42.fr)

Présentation du service

La pouponnière du F.D.E.F prend en charge en internat 20 enfants de la naissance à 3 ans.

La pouponnière est installée dans des locaux neufs qui comptent un espace d'accueil pour les enfants et un espace pour l'accueil des parents. Elle est organisée en 4 unités de vie de 5 enfants (2 unités de 0 à 18 mois et 2 unités de 18 à 36 mois).

Dans les unités de vie, les locaux sont organisés afin que l'enfant soit accompagné de manière constante par l'adulte, avec la voix, le regard et dans un échange avec l'enfant.

L'unité de vie permet aussi l'intervention d'un minimum de professionnels auprès des enfants, puisque ce sont toujours les mêmes professionnels qui y travaillent. Ce sont les personnes sur lesquelles vont s'appuyer les enfants, tout au long de la journée, en toute sécurité, sans être inquiets.

Les lieux où se déroulent les visites médiatisées, les visites médicales ou les entretiens avec le chef de service sont des lieux excentrés des lieux de vie afin de préserver l'espace de vie des enfants.

L'équipe est pluridisciplinaire : chef de service, médecin, psychologue, éducateur, auxiliaires de puériculture, infirmière puéricultrices, psychomotricienne, éducateurs jeunes enfants, secrétaire et A.S.H.

La nuit, c'est une équipe fixe d'auxiliaires de puériculture qui s'occupent des enfants.

L'admission des enfants se fait à la demande du Service Départemental de Protection de l'Enfance (A.S.E) sur décision du Directeur après avis du médecin de l'unité.

Les enfants sont accueillis dans le cadre d'une décision judiciaire rendue par le Juge des Enfants ou dans le cadre d'un accueil provisoire contracté entre l'inspecteur de la Cellule Départementale de Protection des Personnes et les parents. La pouponnière accueille également des enfants « pupilles de l'état ».

Nous essayons de préparer l'accueil des enfants avec leur famille même si l'urgence préside.

Les fratries pourront vivre ensemble mais pas forcément sur la même unité. Cela dépend de leur âge. Dans ce cas de figure, des temps de rencontre seront organisés régulièrement.

Missions

La mission de la pouponnière est d'accueillir, d'observer et d'orienter. Le temps passé en pouponnière est un temps de réparation et/ou de construction et ne peut pas être un temps d'attente. Cet accueil est conçu comme un temps transitoire, le plus court possible, répondant aux besoins spécifiques de chaque enfant. Il ne doit pas excéder 8 mois. Au-delà, l'enfant stagne dans sa progression.



Il s'agit aussi de proposer à l'enfant l'orientation la plus adaptée à ses besoins et à sa situation familiale. Les retours en famille sont rares en pouponnière. La plupart des enfants seront pris en charge par un assistant familial. Les institutions adaptées à de si jeunes enfants sont peu nombreuses.

La présence du médecin est régulière et primordiale à la pouponnière. Le rôle du médecin s'étend également à la surveillance des vaccinations, de la santé de l'enfant. Le médecin ainsi que les puéricultrices viennent en soutien aux professionnels dans la prise en charge des enfants au quotidien.

Le médecin s'appuie sur la bonne connaissance de l'enfant par les auxiliaires de puériculture et les puéricultrices. Il est aussi à l'écoute des parents. Il est essentiel que le médecin parle aux parents de la santé de leur enfant.

La place des parents

Il est fondamental de reconnaître la place et le rôle des parents. Ils font partie de l'histoire et de la vie de l'enfant.

La qualité de l'accueil que nous réservons aux parents est essentielle. La pouponnière doit être un lieu suffisamment accueillant pour que les relations avec les parents s'en trouvent facilitées, qu'ils s'y sentent à leur place. Une fois la méfiance dépassée, les parents acceptent peu à peu de s'appuyer sur l'équipe.



Tout au long du séjour de l'enfant, les parents peuvent solliciter le chef de service ou les autres membres de l'équipe pour évoquer leur situation, leur relation avec leur enfant ou encore échanger autour des observations que nous pouvons faire de leur enfant.

Tous les rapports destinés au Juge des Enfants sont lus aux parents par le chef de service. Le départ de l'enfant de la pouponnière est aussi préparé avec les parents grâce à la qualité des relations établies.

Nous aidons les parents à continuer à être responsable de leur enfant. Nous leur proposons de continuer à prendre en charge les besoins matériels de l'enfant (achat de vêtements, jeux).

Travail avec les familles

Depuis 2012, l'accompagnement des familles s'effectuait par des travailleurs sociaux et depuis 2013, l'Aide Sociale à l'Enfance délègue au F.D.E.F le travail d'accompagnement des parents. Le « pôle parents » a donc vu le jour à la pouponnière. Il est composé d'une assistante sociale, d'un éducateur spécialisé, d'une psychologue. La délégation donnée à l'établissement n'est, en aucun cas, une délégation pleine et entière. Le service de l'A.S.E. reste, dans tous les cas, l'interlocuteur exclusif des magistrats de l'enfance et des inspecteurs de la C.D.P.P.

L'équipe est amenée à réaliser des visites au domicile de l'enfant lors de l'accueil. Elle organise les visites parentales (médiatisées ou non) dans les locaux de la pouponnière. Les membres de l'équipe « pôle parents » proposent aussi aux parents des entretiens réguliers. Elle travaille en lien avec nos différents partenaires.

Le départ de l'enfant

Le départ est progressif et travaillé avec l'enfant et sa famille afin de lui éviter de vivre à nouveau une rupture de lien brutale avec les adultes de la pouponnière. Il s'établit en lien avec le travailleur social référent de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Une année particulière pour la pouponnière

Cette année 2014 a été marquée par une réorganisation de la prise en charge des enfants et de leur famille à la pouponnière suite à des soucis d'humidité importants, occasionnant des moisissures notamment sur l'unité de vie des Oursons et au jardin d'enfants. En septembre, l'unité des oursons, qui est la plus touchée par les moisissures, doit être fermée.

En octobre 2014, les enfants ont dû quitter leur espace de vie pour s'installer provisoirement dans une partie saine du bâtiment, du côté des salles de visites et des bureaux administratifs. Les bureaux sont devenus des chambres et

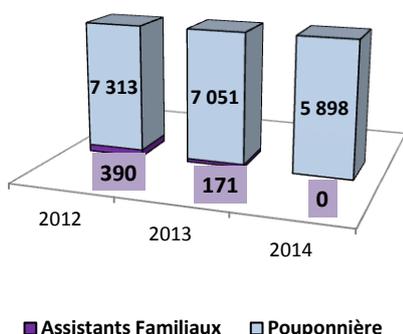
les salles de visites, des espaces de vie pour les enfants. Les accueils ont ainsi été limités à quatre enfants pour trois unités de vie (2 unités bébés et une unité de grands).

Les visites des familles se sont déroulées à l'extérieur de la pouponnière (siège administratif, Foyer des « Hellébore », A.S.E). De ce fait, les chiffres que vous allez découvrir dans ce rapport ne correspondent pas tout à fait à l'activité réelle de la pouponnière pour cette année.

Notre priorité a été de maintenir au mieux la qualité de prise en charge des enfants et de leur famille. L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire y a contribué.

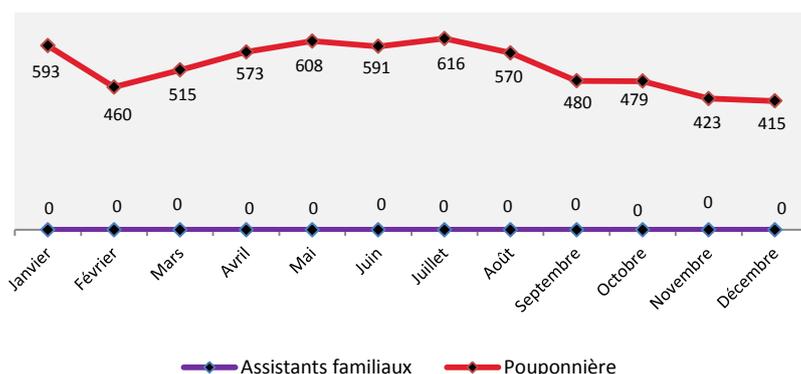
Un volume d'activité en baisse

Journées réalisées en accueil pouponnière et assistants familiaux



Le volume global d'activité du service a été en très forte baisse cette année (1 153 journées réalisées en moins qu'en 2013). Ce phénomène est en lien avec la baisse d'effectif de la pouponnière (12 enfants) à partir de septembre 2014 lié au problème d'humidité des locaux. Les enfants ont quitté progressivement la pouponnière selon leur projet individuel d'orientation. Par la suite, nous n'avons plus fait d'admission. Les enfants devant bénéficier d'un placement ont dû être orientés chez des assistants familiaux par l'Aide sociale à l'Enfance.

Nombre de journées mensuelles réalisées

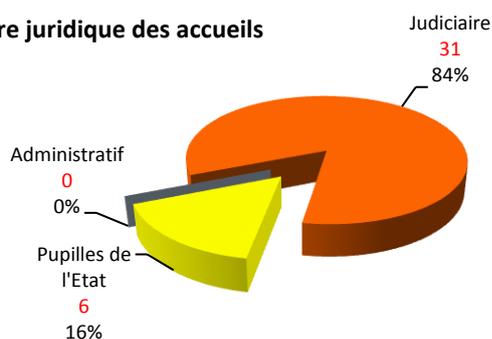


Taux d'occupation en 2013 :

- 86,61 % à la pouponnière
- 0% chez les assistants familiaux

Les enfants accueillis

Nature juridique des accueils



Depuis maintenant quelques années, la grande majorité des enfants pris en charge le sont dans un cadre judiciaire. Cette année encore, il n'y a aucun accueil dans un cadre administratif. Le nombre d'accueil de pupilles reste constant d'une année à l'autre.

LES ENFANTS ACCUEILLIS

↓

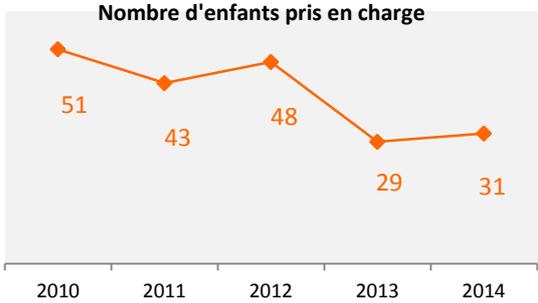
AU TITRE DE L'ARTICLE 375 DU CC
(décision judiciaire)

↓

DANS LE CADRE D'UN ACCUEIL ADMINISTRATIF



Nombre d'enfants pris en charge cette année :



Comme l'année 2013, l'année 2014 se caractérise par le maintien à la pouponnière des enfants sur des temps d'accueil de plus en plus longs. Neuf enfants présents au 1^{er} janvier 2014 ont plus de trois ans. Huit de ces enfants ont quitté la pouponnière fin 2014.

Regard sur le profil des enfants entrés en 2014

La répartition entre l'accueil de filles et de garçons est :



6



6

Nombre de fratries accueillies :

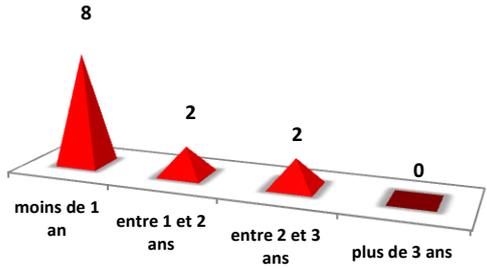
1

L'accueil de fratrie reste occasionnel. Une Fratrie composée de 2 petits garçons a été accueillie au cours de l'année 2014.



Comme l'année précédente, on observe une parité entre l'accueil des filles et des garçons.

Age des enfants au moment de leur accueil

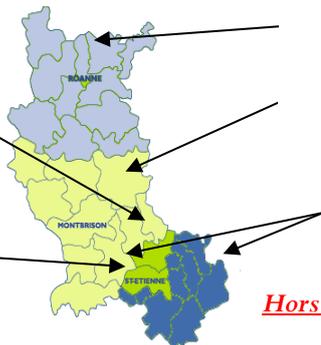


Depuis quelques années, la majorité des enfants accueillis (66%) ont moins d'un an. De plus en plus d'enfants nous sont confiés à la naissance. Ils viennent directement de la maternité et n'ont jamais vécu avec leurs parents.

Origine des enfants accueillis en 2014

Saint-Etienne Nord-Ouest Centre-ville, Couronne :
8 accueils

Saint-Etienne Sud-Est, Nord-Est, Sud-Ouest :
0 accueil



Roannais :
0 accueil

Le Forez :
0 accueil

Gier -Ondaine- Pilat :
4 accueils

Hors département : 0 accueil

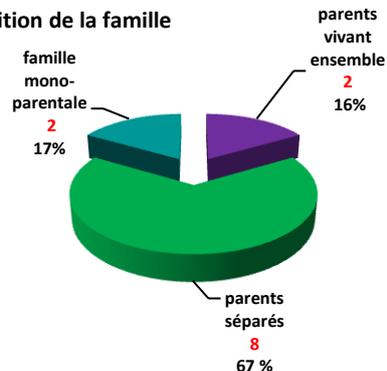
Les accueils d'enfants provenant du Roannais et du Forez restent occasionnelles au cours des années.

Profil des familles accueillies

Au fil des années, les familles des enfants que nous accueillons vivant maritalement sont de plus en plus exceptionnelles.

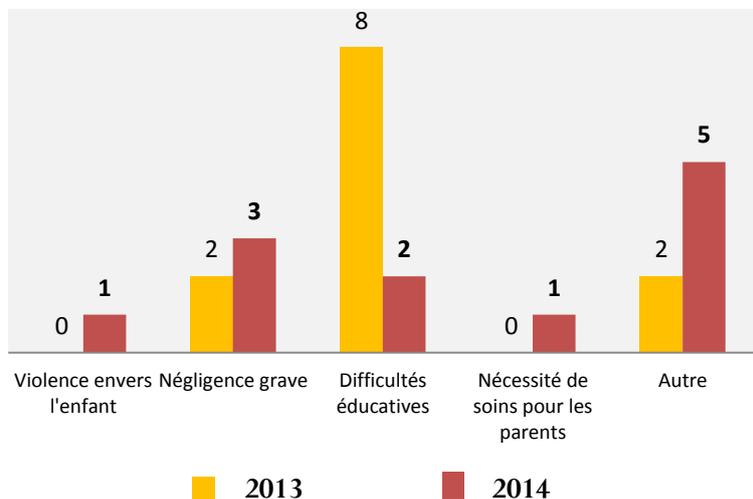
Ce sont généralement des mères seules ou ne vivant plus avec leur conjoint.

Composition de la famille



Les causes de placement des enfants accueillis

Cause des accueils



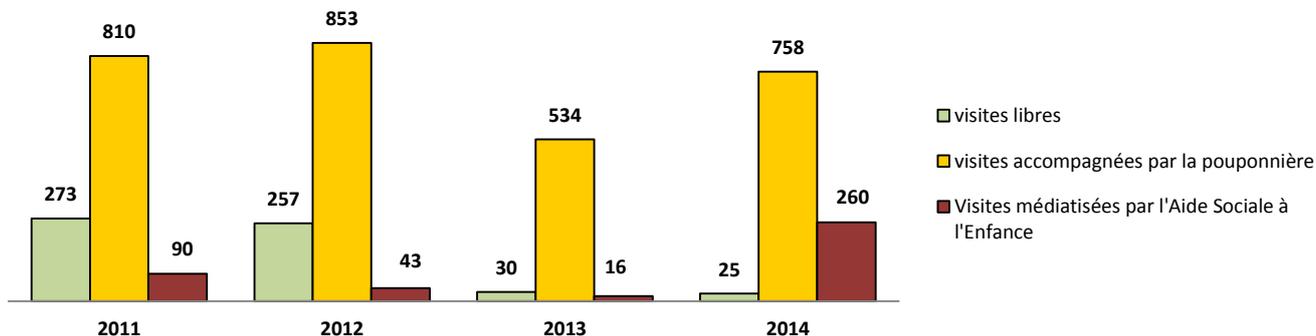
L'item « Autres » regroupe quatre bébés confiés à la naissance au service gardien. Les parents de ces enfants accueillis bénéficient d'un accompagnement social et éducatif important depuis leur enfance.

Les raisons du placement d'enfants avec des négligences graves et des difficultés éducatives concernent des enfants de plus d'un an.

Seulement un bébé est accueilli à la pouponnière à trois semaines de vie pour suspicion de maltraitance.

72 % des situations nécessitent la mise en place de visites médiatisées

Les rencontres parentales au sein de la pouponnière



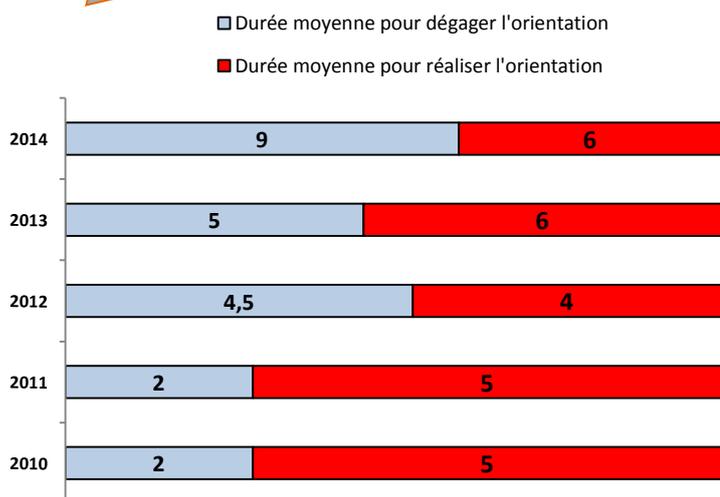
Nous observons une augmentation du nombre de visites médiatisées faites par l'Aide Sociale à l'Enfance. Ce phénomène est principalement en lien avec l'augmentation du temps d'accueil des enfants à la pouponnière. En effet, l'Aide Sociale à l'Enfance prend le relais des visites médiatisées en vue du départ de l'enfant chez un assistant familial.

On visualise aussi une augmentation des visites médiatisées faites à la pouponnière. Compte-tenu que la majorité des enfants accueillis sont âgés de moins de un an, les visites avec leurs parents, ordonnées par l'autorité judiciaire pour enfants sont plus fréquentes en rythmicité. De plus, comme les couples sont majoritairement séparés, les visites sont multipliées par deux pour un seul enfant.

En 2014, on comptabilise:

- 758 visites médiatisées,
- 25 visites libres (visites qui nécessitent un accompagnement enfants-parents),
- 260 visites médiatisées assurées par les travailleurs sociaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les durées d'attente d'orientation



La durée moyenne de séjour augmente au cours des années. En 2014, elle est de 15 mois. Ce chiffre est en lien avec la présence d'enfants en 2014 qui sont à la pouponnière depuis plusieurs années.

Sur les 19 enfants présents au 1^{er} janvier 2014 :

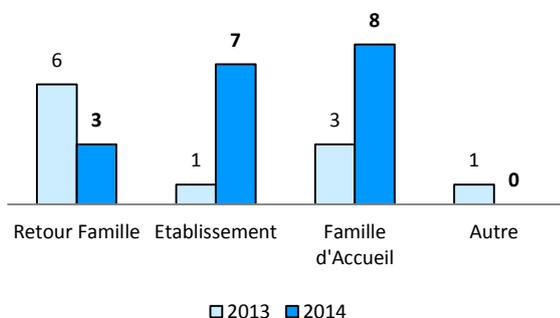
- ✓ 1 enfant a séjourné cinq ans
- ✓ 3 enfants ont séjourné plus de trois ans
- ✓ 5 enfants ont séjourné deux ans
- ✓ 6 enfants ont séjourné plus d'un an
- ✓ 4 enfants ont séjournés un an

Les hypothèses pouvant expliquer une durée de séjour des enfants aussi longue demeurent en partie identiques à celles évoquées les années précédentes :

- ✓ La complexité de la situation de chaque enfant (troubles psychologiques et enfants porteurs de handicap)
- ✓ La difficulté de recruter des assistants familiaux
- ✓ Une méconnaissance des conséquences de la vie en pouponnière pour les enfants âgés de 0 à 3 ans
- ✓ Le temps nécessaire pour travailler la question de l'orientation avec les parents
- ✓ Une multitude de professionnels intervenant dans une situation et la difficulté de les coordonner pour obtenir une vision globale de la problématique familiale.

44 % des enfants orientés chez un assistant familial

Orientation à la sortie de la pouponnière



18 enfants ont quitté la pouponnière cette année.

On observe une recrudescence d'enfants de trois ans ou plus qui intègrent le service des 3/6 ans du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille. Ce sont majoritairement des enfants présentant des troubles du comportement importants. Ils ne peuvent pas être orientés chez un assistant familial et ne peuvent pas non plus rester à la pouponnière (âgés de plus de trois ans). L'intégration dans d'autres structures que celles du Foyer de l'Enfance n'est pas envisageable compte-tenu de leur très jeune âge. Ils n'en existent pas qui soient adaptées à leurs besoins sur le département de la Loire.

Une fratrie de trois enfants a aussi rejoint le service des 3/6 ans.

Un enfant âgé de six ans, porteur de plusieurs handicaps, a quitté la pouponnière après cinq ans d'accueil. Il a été admis à l'Angélus en I.M.E.

Les retours en famille concernent une minorité d'enfants depuis quelques années.

Presque la moitié des enfants que nous accueillons sont orientés chez un assistant familial.

LES ENFANTS ACCUEILLIS EN TANT QUE PUPILLES DE L'ETAT

Une baisse du nombre de pupilles de l'Etat accueillis

	Nombre d'enfants pupilles	Nombre d'enfants adoptés	Autres orientations pour ceux qui ne sont pas adoptés
2009	8	7	Un enfant en attente d'adoption au 1er janvier 2010 Un enfant dont l'adoption a été reportée pour des raisons de santé
2010	8	6	Un enfant reconnu mais toujours présent au 1er janvier 2011 Deux enfants en attente d'adoption au 1er janvier 2011
2011	11	8	Un enfant reconnu après un séjour de 31 jours Un enfant en attente d'adoption au 1 ^{er} janvier 2012
2012	9	7	Deux enfants reconnus après un séjour de 9 et 11 jours Trois enfants en attente d'adoption au 1 ^{er} janvier 2013
2013	7	5	Un reconnu par sa famille après un séjour de 8 jours Un en attente d'adoption au 1er janvier 2014
2014	6	6	

Sur les 6 enfants :

1 fille



5 garçons



Depuis 2014, nous observons une baisse du nombre d'accueil de pupille à la pouponnière.



RAPPORT D'ACTIVITE MEDICALE

Pour 37 enfants suivis

✧ 475 consultations effectuées au sein de la pouponnière :

295 consultations pour pathologies aiguës,

180 consultations de suivi (visites d'entrée et de sortie, consultations obligatoires, annuelles, vaccins...).

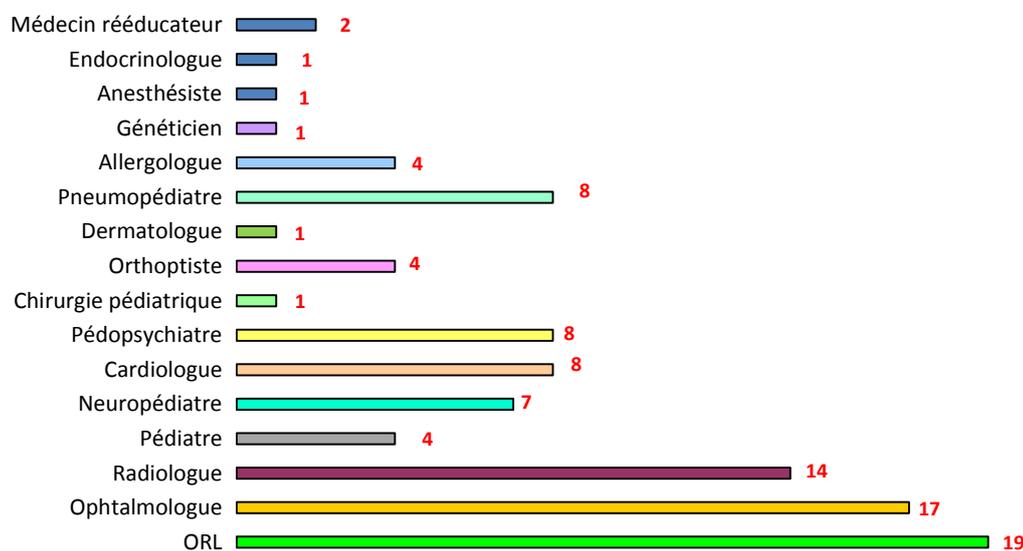
✧ 125 consultations effectuées auprès de médecins extérieurs :

25 consultations auprès d'un médecin généraliste libéral

- 20 installés à Saint-Genest-Lerpt,

- 5 médecins de garde sur le secteur.

Les consultations auprès d'un spécialiste



✧ 10 hospitalisations :

7 en urgence (5 prise en charge d'asthme, 1 bronchiolite, 1 gastro-entérite),

3 programmées (syndrome obstructif ORL, adénoïdectomie+pose de diabolos ATT, bilan diarrhée chronique).

✧ 9 consultations aux urgences pédiatriques :

8 pour asthme,

1 pour bronchiolite.

➤ 41 prises en charge paramédicales :

22 en psychomotricité dont 8 en balnéothérapie,

6 en kinésithérapie dont 3 en kiné motrice et 2 en kiné respiratoire et 1 pour torticolis et plagiocéphalie,

6 pour prélèvements biologiques (sang, urines...),

4 en orthophonie,

2 en psychologie,

1 par IDE à domicile (pour toilette matin et soir).

➤ 44 pathologies rencontrées excepté les maladies infectieuses courantes :

Troubles du comportement : 7
 Troubles de la vue : 4 (astigmatisme, hypermétropie)
 Troubles du langage : 4
 Asthme : 12
 Constipation chronique : 1
 Hernie ombilicale : 1
 Syndrome obstructif ORL : 3
 Autisme : 1
 Eczéma : 5
 Retard de développement psychomoteur : 4
 Plagiocéphalie+torticoli : 1
 Anorexie : 1

➤ 28 suivis spécifiques motivés par des antécédents personnels :

Syndrome de sevrage à la naissance : 3
 Asthme : 2
 ORL pour ATCD maternel de surdité appareillée : 1
 Suivi de séroconversion toxoplasmose : 1
 Prématurité : 2
 Retard de développement : 4
 Suspicion de syndrome d'Aslöm (sd polymalformation avec retard global de développement) : 1
 Malformations cardiaque (CIA, CIU) : 2
 Suivi pour un problème cutané : 2 (1 kyste cervical, 1 angiome rétro auriculaire)
 Glaucome congénital maternel : 1
 Retard de croissance intra utérin : 1
 Anémie : 1
 Suivi au service du Docteur Blanchon ; jardin d'enfant thérapeutique : 1
 Prise en charge au CMPP de Firminy pour thérapie familiale : 2
 Prise en charge au CAMSP de Saint-Etienne : 2
 Montage de dossier MDPH : 2 (IME, demande AVS)

➤ 1 accueil d'enfant porteur de polyhandicaps

- prise en charge à l'IME « Maxime Le Forestier », départ de la pouponnière pendant l'été 2014.

⚙️ Rencontres avec les familles :

Toutes les familles ont été rencontrées sauf quand la durée du séjour est trop courte ou si la situation des parents ne le permet pas (prison, hospitalisation, état psychologique,...).

⚙️ Commentaires :

Il y a eu deux grosses épidémies cette année :

- **en avril 2014** : épidémie de gastro-entérite qui a touchée essentiellement les groupes de bébés,

- **en mai 2014** : épidémie de bronchiolite qui a touché 3 unités sur 4 et qui a occasionné 4 hospitalisations.

On note une majoration importante du nombre de consultations malgré un nombre moins important d'enfants accueillis, ceci probablement en lien avec une recrudescence des cas d'enfants asthmatiques à la pouponnière.

Docteur Jorielle VIRICEL

L'image « la pouponnière est un organisme vivant » peut apparaître, au premier abord, un simple titre « accrocheur ». Il me semble juste de l'utiliser car il existe un parallélisme étonnant entre les lois de fonctionnement d'un organisme vivant et celles de toute institution. Comme chaque être humain, un service recevant des enfants croît, c'est-à-dire assimile les stimulations venant de son environnement, les transforme, les organise, trouve momentanément un équilibre puis, sous peine de stagnation, doit se mettre en situation de déséquilibre. Il passe inévitablement par des crises, car, par périodes, il lui faut expulser les processus iatrogènes qu'il a bâtis au fil des années. Il a besoin d'insatisfaction et d'anxiété mobilisatrices mais il met en jeu de multiples mécanismes défensifs tantôt névrosants, tantôt un peu délinquants, tantôt franchement déréels, tantôt nettement régressifs. Il vit mais vieillit, connaît parfois de la mortalité et, chose plus grave, une inquiétante sénescence. Il renaît aussi alors qu'on le croyait disparu après des funérailles officielles. S'il doit être autonome, il doit également connaître l'autorité d'autrui et doit admettre que, dans certaines phases de maladies et de convalescence, il aurait besoin de soins venus de l'extérieur.

Il y a donc une dynamique propre à l'institution et ces forces qui, tantôt, bloquent les interrelations et tantôt les revitalisent, ont bien besoin d'être connues de la part des intéressés.

M. Lemay,
« La pouponnière est organisme vivant »



UNITE D'ACCUEIL DES 3-6 ANS



Unité d'accueil des 3-6 ans
à Saint-Étienne



Unité d'accueil des 3-6 ans
à Roche-la-Molière

PRESENTATION

Unités d'Accueil des 3/6 ans

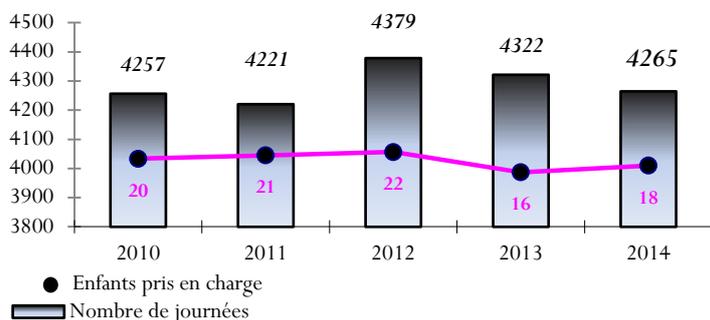
6 passage de l'Abbé Chauve - 42000 Saint-Etienne
23 rue de l'Abbé Duplay - 42230 Roche-la-Molière

Chef de service :	Christine GRANGER	 04.82.24.00.18
		 Email : christine.granger@fdef42.fr
Secrétariat :	Sandrine CHALMANDRIER	 04.82.24.00.19
		 Email : accueil3-6ans@fdef42.fr
Equipes éducatives :	Site de Saint-Etienne	 04.77.38.08.08
		 Email : educateursaccueil3-6ans@fdef42.fr
	Site de Roche-la-Molière	 04.77.38.01.78
		 Email : educateursaccueil3-6ans-roche@fdef42.fr





Un volume d'activité en légère baisse :

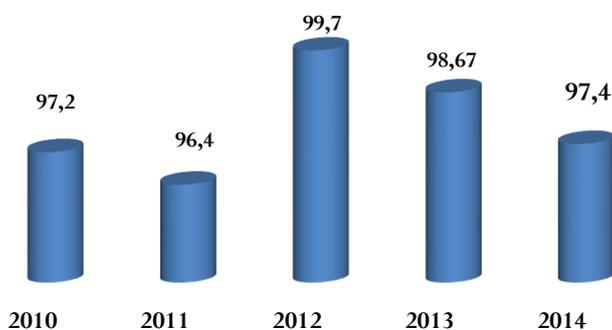


4 265 journées réalisées pour un total théorique de 4 380, soit 115 journées où l'effectif était inférieur à 12 enfants, ce qui représente un écart de 57 journées par rapport à 2013.

Cela s'explique par les délais de transition entre les départs et les accueils, sachant que les 4 places libérées en décembre 2013 et celles libérées au cours de l'été 2014 ont été pourvues entre le 15 et 20 janvier et entre le 16 août et début octobre.



Un taux d'occupation néanmoins élevé :



Le taux d'occupation avoisine les 100 % et reste sensiblement le même au fil des ans, avec une moyenne sur les cinq dernières années de 97.8 %.



Enfants présents
au 1^{er} janvier 2014 **8**

Enfants accueillis
en 2014 **10**

Enfants sortis
en 2014 **6**



6 garçons et



4 filles

dont deux fratries : une de trois (mixte) et une de deux (garçons)

18 enfants pris en charge

- Un nombre d'enfants pris en charge qui tend à diminuer par rapport à 2010, 2011 et 2012, en raison de durées de séjours qui augmentent.
- A noter, cette année, trois accueils dits « de dépannage » (une fillette pour 5 jours et une fratrie de deux garçons durant 8 jours), ceci au cours de l'été.
- Proportionnellement au nombre global d'enfants pris en charge (18), un nombre important d'accueils (10).



Aucun accueil dans le cadre d'une mesure administrative :

Cela reste une constante pour notre unité depuis plusieurs années déjà, les dernières situations que nous ayons eu à gérer relevant d'un accueil provisoire datant l'une de 2008 et l'autre de 2009.

Tous les accueils de 2014 étaient fondés sur une décision du Juge des Enfants.



Une écrasante majorité de situations connues :

Sur les 10 enfants accueillis en 2014, seulement deux n'avaient pas de suivi socio-éducatif antérieur. Il s'agit de deux frères de 5 et 7 ans ayant fait l'objet d'un placement en urgence et accueillis 8 jours dans l'attente de rejoindre une M.E.C.S. avec le reste de la fratrie, orientée ponctuellement dans une famille d'accueil.

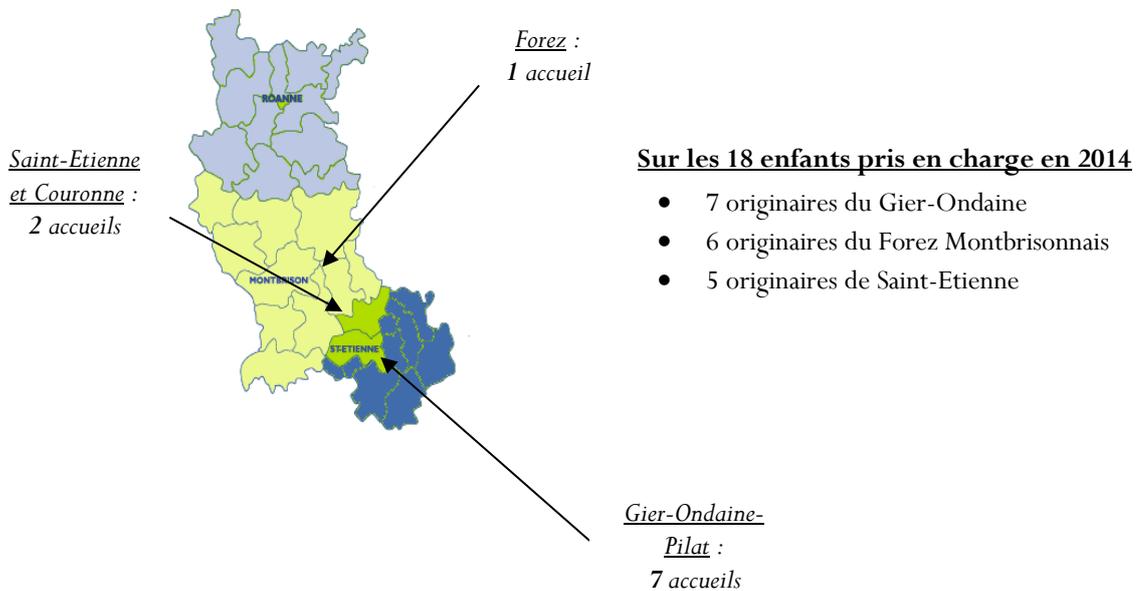
En ce qui concerne les 8 autres enfants :

- Une fillette était hébergée au Centre Maternel et a été prise en charge sur l'unité durant 5 jours, le temps que sa mère, hospitalisée, se rétablisse.
- 7 étaient déjà confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et accueillis pour **6 d'entre eux à la pouponnière et 1 en placement familial.**

De fait, seuls ces 7 enfants ont pu bénéficier d'un accueil préparé, en lien avec leur famille.



Origine géographique des accueils :



En 2014, une écrasante majorité de situations nouvelles émanent du secteur Gier-Ondaine, alors même qu'elles étaient très minoritaire voire inexistantes les années antérieures (aucune en 2013, 1 en 2012) et que c'était le territoire du Montbrisonnais le plus représenté, dépassant largement Saint-Etienne et sa couronne.

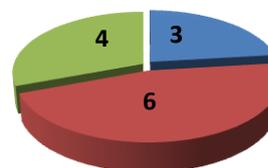
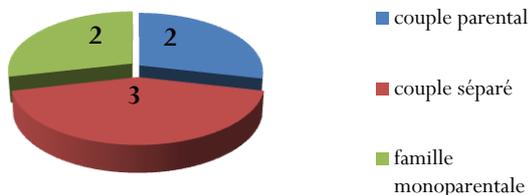
S'il n'y a guère de logique à cette rotation, elle démontre tout au plus que nous sommes amenés à accueillir, dès que nous avons des places disponibles, les enfants qui le nécessitent, quel que soit le lieu d'habitation de leurs parents, sachant que nous ne sommes jamais sollicités par le Roannais, vraisemblablement en raison de l'éloignement géographique.



Situations familiales :

10 enfants accueillis dont
2 fratries : 1 de 3 enfants et un de 2 enfants
soit **7 situations familiales**

18 enfants pris en charge dont
1 fratrie de 3 et 3 fratries de 2 soit :
13 situations familiales

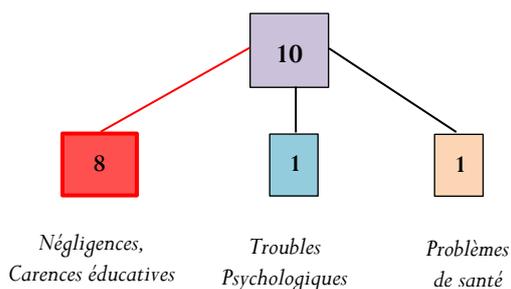


- Des familles monoparentales toujours en minorité.
- Des situations de couples séparés où les pères sont tous présents dont 3 où ils sont très investis dans la prise en charge de leur enfants, avec un droit de visite et d'hébergement conséquent voire supérieur à celui de la mère (dans 2 cas).
- Des parents pour beaucoup dans une certaine précarité économique ; seuls 4 pères exercent une activité professionnelle dont 2 dans le cadre d'un emploi adapté ; aucune mère ne travaille.
- Des pères et mères souvent aux prises avec des histoires complexes, douloureuses et des difficultés relationnelles, psychologiques, psychiatriques, parfois des conduites addictives, des comportements déviants, venant gravement compromettre leur capacité à exercer leur parentalité, pour certains, même partiellement...

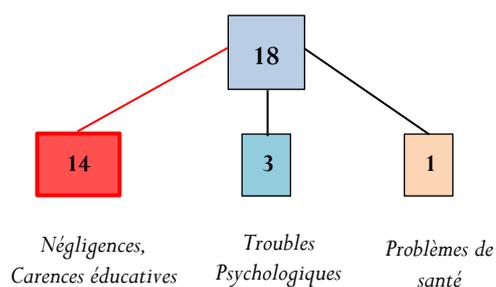


Les motifs de la séparation parents-enfant :

Enfants accueillis :



Enfants pris en charge :



Pour la majorité des enfants pris en charge, à l'image des années précédentes, les négligences et carences éducatives représentent la principale cause de décision initiale du placement, en raison des problématiques parentales citées plus haut, lesquelles s'inscrivent souvent sur fond d'isolement et/ou de relations conjugales conflictuelles.

Les enfants accueillis parce que leur(s) parent(s) présentaient des troubles psychologiques l'ont été, pour 2, d'entre eux à la suite d'une hospitalisation en urgence de ces derniers, le troisième a été confié à l'Aide Sociale à l'Enfance dès la naissance.



Quelques éléments sur les enfants pris en charge :

➤ **Moyenne d'âge** : Elle est de 4 ans et demi, sur une base de calcul effectuée en milieu d'année, sachant que le plus jeune accueilli en 2014 avait 2 ans et demi (dans le cadre d'un maintien de fratrie) et le plus grand 5 ans et 10 mois.

Après le départ, au cours de l'été, de deux garçons âgés respectivement de 8 ans et demi et 6 ans, au 31 décembre 2014, séjournaient encore sur l'unité 3 enfants âgés de plus de 6 ans.

➤ **Répartition** : 12 garçons - 6 filles

➤ **Lieu de vie avant l'accueil**

Famille :	7	} 11
Famille d'accueil :	2	
Pouponnière :	9	

Cette année, les 2/3 des enfants pris en charge ont connu un ou plusieurs lieux d'accueil avant de rejoindre l'unité des 3/6 ans. Si cet état de fait représente une constante depuis plusieurs années déjà, en 2014, la proportion est particulièrement élevée. Elle s'explique par la complexité des situations familiales et la lourdeur des problématiques présentées par les enfants (troubles de l'attachement, troubles majeurs du comportement, déficits cognitifs...) et donc par l'impossibilité de maintenir le placement familial en cours ou de définir et/ou trouver une orientation adaptée et pérenne pour ceux séjournant à la pouponnière.

Ainsi, sur les 11 enfants ayant connu un autre lieu d'accueil que « les 3/6 ans » :

- 8 en ont connu 1 seul (7 d'entre eux arrivaient de la pouponnière et un d'une famille d'accueil)
- 2 en ont connu 2 (famille d'accueil puis pouponnière ou l'inverse).
- 1 en a connu 5 (pouponnière puis 3 familles d'accueil puis pouponnière).

Le séjour sur notre structure doit aboutir systématiquement à une orientation ; à plus ou moins brève échéance, il conduit donc ces jeunes enfants à un nouveau changement qui, bien que préparé au mieux, vient leur faire vivre encore une fois une « rupture » dans leur parcours de vie déjà bien traumatique et chaotique.

➤ **Scolarité**

- 4 enfants n'ont fréquenté l'école maternelle que partiellement :
 - 3 à la demi-journée, vu leur jeune âge, dont un, seulement neuf mois après son arrivée, à son troisième anniversaire.
 - 1 sur la base de 2 demi-journées uniquement, en raison de ses troubles à caractère autistique et ceci en articulation avec une prise en charge, sur deux autres demi-journées, par le jardin d'enfants thérapeutique, au sein du service de psychopathologie du Docteur Blanchon.
A noter qu'un dossier auprès de la Maison Loire Autonomie a été constitué en sa faveur pour l'attribution d'heures d'intervention d'une Assistante de Vie Scolaire, sans que cette demande n'aboutisse pour l'année scolaire en cours...
- 1 enfant a été scolarisé en primaire, en CE1, et a nécessité un accompagnement aux devoirs (il a quitté l'unité en août).
- 2 enfants présentant des troubles envahissants du développement ont bénéficié d'un Institut Médico-éducatif, dans le cadre d'un semi-internat, l'un à Saint-Etienne, l'autre à L'Herme.

➤ **Relations parentales**

1 enfant, sur les 18 pris en charge en 2014, n'a plus aucune famille et a le statut de pupille depuis juillet 2012.

3 enfants sont restés peu de temps sur la structure et ce sans qu'un droit de visite ne soit défini et mis en place durant leur accueil.

En ce qui concerne les 14 autres enfants :

- 9 voient leurs parents, ensemble ou séparément, dans le cadre de visites médiatisées, 1 à rythme mensuel, 6 à la quinzaine et 2 de manière hebdomadaire.
- 2 se rendent au domicile parental chaque semaine (à la journée ou en week-end) mais rencontrent leur

mère en présence d'un tiers une fois par mois.

- 3 sont accueillis régulièrement par leurs parents chaque fin de semaine et au cours des vacances scolaires.

Si, depuis 2011, nous observons une diminution sensible et progressive du nombre de situations où les rencontres parents-enfants étaient organisées sur un mode médiatisé (que ce soit dès la décision de placement ou en cours de mesure), 2014 se révèle une année où une écrasante majorité d'enfants bénéficie pour ces rencontres d'un accompagnement de proximité et protecteur, sans que, pour l'ensemble, une modification n'ait pu s'envisager en cours d'accueil

Ceci vient illustrer nos propos antérieurs faisant état de problématiques familiales particulièrement lourdes tant du côté parental que du côté des enfants.



La délégation de l'accompagnement parental :

Depuis plusieurs années déjà, les relations avec les familles représentent un élément essentiel de notre travail.

Accueillir un enfant, c'est aussi « accueillir sa famille ». Prendre en charge un enfant, c'est « faire avec sa famille » malgré la séparation, en l'informant du vécu de l'enfant sur la structure, en l'associant, en échangeant avec elle, en prenant en compte ses défaillances mais aussi son potentiel, en pointant ses difficultés tout en valorisant ses compétences, en l'aidant à évoluer dans son approche relationnelle et son positionnement éducatif vis-à-vis de son enfant, en la rassurant sur sa place.

Avec la délégation par la Délégation à la Vie Sociale au F.D.E.F. de l'accompagnement parental, notre action en direction des familles et autour du lien parents-enfant a donc pu se développer et s'affiner.

C'est depuis janvier 2014 que nous exerçons cette mission, le décalage avec les autres structures de l'établissement étant consécutif aux difficultés de recrutement, à mi-temps, d'un professionnel expérimenté et opérationnel tous les mercredis et certains samedis.

En effet, à la différence des autres unités, sauf la pouponnière, l'équipe éducative a fait le choix qu'un seul travailleur social, en collaboration et en complémentarité avec elle, soit rattaché à cette fonction.

D'une part, l'unité des 3/6 ans se caractérise par le fait d'être localisée sur deux sites, et doter chacun d'un 25 % E.T.P. allait s'avérer, concrètement, une tâche peu aisée. D'autre part, la disparité des situations prises en charges sur l'un ou l'autre site, ceci en fonction des places disponibles, risquait de ne pas nécessiter le même volume de travail et donc d'entraîner des difficultés de gestion de cette mission.

Par ailleurs, l'équipe est composée d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants mais aussi d'auxiliaires de puériculture et ces dernières ne sont pas reconnues, sur le plan législatif, pour assurer un accompagnement individualisé des familles à partir d'interventions au domicile et de gestion de visites médiatisées...

Enfin, compte tenu du jeune âge du public accueilli, lequel nécessite un maternage de proximité, il nous est apparu plus opportun que l'intervention éducative spécifique auprès des familles soit assurée par un travailleur social dégagé de la gestion concrète du quotidien, pour préserver les enfants d'un conflit de loyauté et les parents d'un sentiment de rivalité trop prégnants.

Les professionnels de l'unité ont rapidement adhéré à l'idée de cette nouvelle forme de travail, la percevant comme un enrichissement de l'activité et un gain de pertinence dans l'action éducative menée.

Ne nions pas, toutefois, que quelques interrogations ont émergé, notamment concernant le rôle de tiers entre la famille et la structure, ce tiers étant représenté en principe par le travailleur social de l'A.S.E... Interrogations rejoignant celles de nos partenaires de la Délégation à la Vie Sociale.

Dans la réalité, cette fonction de tiers existe toujours, le service gardien restant l'A.S.E. et le Chef de service enfance ayant toute légitimité dans la supervision du travail assuré et toute sa place au sein de la triangulation parents – structure - magistrat.

La mise en place de ce travail a été progressive, négociée au cas par cas avec les responsables de l'Aide

En 2014, sur les 18 enfants pris en charge, 8 n'ont pas bénéficié d'un suivi familial par le travailleur social rattaché à l'unité :

- 3 sont restés de 3 à 8 jours,
- 1 était dans un processus de préparation à l'adoption,
- 1 était en voie de quitter l'unité pour une orientation en M.E.C.S., ne disposant pas de « la délégation »,
- 1 fillette était la 3^{ème} d'une fratrie dont les aînés sont accueillis en placement familial,
- 2 garçons faisaient l'objet d'un suivi A.S.E., l'un depuis la naissance et l'autre depuis ses 18 mois, avec une forte résistance voire une opposition des parents pour un changement du contexte d'intervention en cours.

Ce sont donc 10 enfants, soit 6 situations familiales dont 2 avec un couple séparé, qui ont fait l'objet d'un suivi familial dans le cadre de la délégation.

Sauf quelques rares situations particulières, la réaction des parents face à ce dispositif est plutôt positive car ils sont dans une relation directe, régulière et de proximité avec les professionnels de l'unité, ce qui implique pour eux simplicité et meilleure réactivité face aux demandes et/ou aux besoins d'intervention.

L'absence d'intermédiaire leur permet de se sentir davantage parents à part entière malgré la séparation ; ils peuvent aborder de manière plus spontanée tout ce qui a trait à leur enfant puisque partagé avec une personne qui le connaît dans le cadre de sa vie quotidienne actuelle ; la gestion du droit de visite, lorsqu'il est médiatisé, est ainsi plus aisée.

De plus, cela contribue à la construction d'une réelle place pour eux dans la situation d'accueil, en lien direct avec l'établissement, cette place étant déterminante pour la qualité de leur implication, que ce soit auprès de leur enfant, (en fonction de leur problématique et des besoins de ce dernier), et/ou dans la mesure de protection elle-même (en vue de l'élaboration d'un projet de vie cohérent pour leur enfant).

Enfin, le dispositif représente l'avantage d'être au plus près de l'enfant et de sa réalité familiale, favorisant une meilleure cohésion de l'action éducative.



Les orientations :

6 enfants ont quitté l'unité en 2014 :

- 3 pour une orientation en M.E.C.S.
- 2 pour un retour en famille dont 1 fillette au Centre maternel
- 1 dans le cadre d'une adoption plénière.

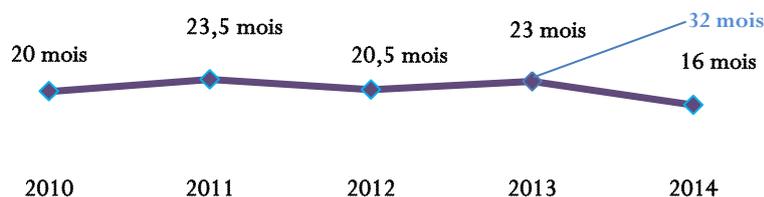
Cette année, pas d'orientation en placement familial. En ce qui concerne les enfants ayant rejoint une Maison d'Enfants à Caractère Social :

- 2 garçons ont été réunis avec leur fratrie à « **La Bruyère** »
- 1 garçon a été admis à « **J.B. d'Allard** », établissement proche du domicile paternel, avec l'objectif d'organiser un placement séquentiel.
- L'enfant confié en adoption est le second que nous ayons eu à accompagner dans ce processus, la première expérience en ce domaine datant de 2012. Dans les deux cas, il s'agissait d'enfants grands soit 8 ans 3 mois et 8 ans et demi, ayant respectivement séjourné sur l'unité 2 ans et demi et 4 ans, ayant tous deux connu différents lieux d'accueil avant leur arrivée (2 pour le premier, 5 pour le second) et présentant chacun un certain nombre de difficultés relationnelles.

Nous savons par le service de la Délégation à la Vie Sociale que, pour ces deux enfants, l'adoption s'avère être une réussite. Sans en douter lors de sa préparation (et sans néanmoins présager de l'avenir), le travail avec chacun d'eux, sur leur histoire, sur leur (re)prise de confiance en l'adulte et en leur capacité d'être aimé, puis le travail d'appareillement spécifiquement assuré par la cellule adoption, a porté ses fruits. L'engagement de tous les professionnels œuvrant auprès d'eux, la réflexion commune autour du projet et des modalités de sa réalisation, leur propre force de résilience, qu'il a fallu, certes, animer, raviver, nous amènent à la conclusion que rien n'est jamais perdu et que, sans être dans l'utopie, il n'y a pas de déterminisme absolu.

Durée moyenne de séjour : une diminution qui n'est qu'illusion...

Durée moyenne de séjour au cours des 5 dernières années



16 mois, c'est la durée moyenne de séjour, en comptabilisant les 3 enfants qui ne sont restés que quelques jours, dans un contexte d'urgence et de dépannage.

Si l'on ne tient pas compte de ceux-ci, la durée moyenne de séjour s'élève alors à 32 mois (avec des enfants restés 20, 28 et 48 mois...). Elle s'avère donc conséquente.

Elle vient illustrer ce que nous avons déjà évoqué plus haut, à savoir la gravité des problématiques des enfants accueillis, accentuée souvent par des ruptures dans leur parcours de placement et donc la difficulté de trouver un lieu d'orientation adaptée.

Pour conclure :

Les années se suivent et commencent à se ressembler :

- un taux d'occupation autour de 97 %, 98 %,
- des enfants présentant d'importants et parfois graves troubles du comportement, ne leur permettant pas d'être pris en charge de manière durable en placement familial ou d'intégrer une M.E.C.S. « classique » et amenant, déjà, malgré leur jeune âge, différents déplacements au cours de leur parcours d'accueil.
- des durées de séjour conséquentes, au vu des problématiques et des difficultés d'orientation (à noter, en 2014, 3 enfants relèvent du handicap psychique et cognitif),
- des parents en grande souffrance, qu'il faut accompagner dans les différents axes de la parentalité et avec lesquels il faut « composer », dans le respect le plus total de leur place, en tenant compte de leur potentiel mais aussi de leurs limites et de la notion de danger motivant la séparation avec leur enfant. La grande nouveauté pour cette année réside dans la concrétisation de la mise en place de la délégation de cet accompagnement familial.
- Malgré parfois une certaine fatigue physique et psychique, car s'occuper de « petits » n'est pas une mission aussi aisée et confortable qu'il pourrait le paraître, des équipes qui restent engagées et motivées, toujours centrées sur le mieux-être des enfants à partir de la gestion du quotidien et d'une cohésion de l'action éducative, qui est réfléchie, questionnée régulièrement et personnalisée au mieux pour chaque enfant au sein du collectif.

**Le chef de service
C. GRANGER**

Souvenirs de vacances :

Séjour en gîte au camping d'Ambert (63) (Maison de Roche)



Séjour à la ferme à Vitry en Charolais (71) (Maison du Grand Clos)





RAPPORT D'ACTIVITE MEDICALE :

Pour 18 enfants accueillis :

- Seulement 15 enfants ont été suivis au niveau médical car 3 ne sont restés que 5 jours et n'ont jamais été examinés.

✧ 129 consultations effectuées au sein de l'unité :

30 consultations de suivi (visites d'entrée et de sortie, consultations obligatoires, annuelles, vaccins...),

99 consultations pour pathologies aiguës.

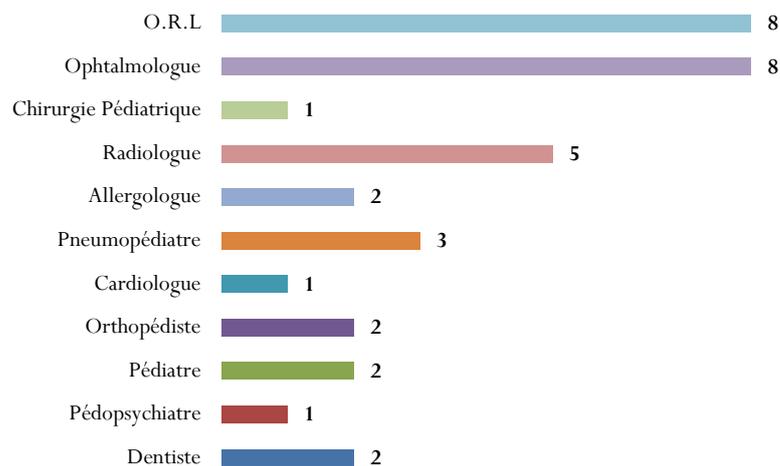
✧ 38 consultations effectuées auprès de médecins extérieurs :

2 consultations auprès d'un médecin de garde,

1 consultation auprès de SOS médecins,

1 consultation auprès d'un médecin généraliste,

34 consultations spécialisées auprès d'un médecin spécialiste.



✧ 1 hospitalisation programmée et 2 passages aux urgences pédiatriques :

1 programmée pour amygdalectomie,

2 urgences pédiatriques pour une prise en charge de plaie et une fracture du bras droit.

✧ 15 prises en charge paramédicales :

6 en psychomotricité,

5 en orthophonie (troubles langages, oralité) dont un bilan sans prise en charge,

1 orthoptiste,

1 psychologue scolaire,

5 CMP.

✧ 16 pathologies rencontrées excepté les maladies infectieuses courantes :

* Trouble sévère du comportement (dont 1 avec trouble autistique) : 3

* Trouble de la vue (hypermétrope et amblyopie D) : 3

* Constipation chronique + hémorroïdes : 1

* Trouble du langage : 4

* Asthme : 3

* Morsure de tique et maladie de Lyme : 1

* Syndrome obstructif ORL : 1

✧ 14 suivis spécifiques motivés par des antécédents personnels :

- * Troubles langage/parole : 4
- * Suivi au jardin d'enfant thérapeutique service Docteur Blanchon : 1
- * Bilan + suivi au C.M.P. (Saint-Chamond-Montbrison-Saint-Etienne) : 5
- * Montage dossier M.D.P.H. : 4 (2 orientations en I.M.E. et 2 demandes d'A.V.S.).

✧ 4 enfants présentant des troubles du comportement et un retard des acquisitions

- Un est porteur de troubles autistiques et suivi au jardin d'enfant thérapeutique du Docteur Blanchon,
- Un autre enfant présentait un retard des acquisitions important probablement en lien avec un alcoolisme fœtal,
- Enfin, 2 enfants qui sont porteurs de troubles envahissant du développement (TED) ont été orientés en I.M.E.. Ils n'ont pas de suivi psychiatrique régulier faute de lieu de soin trouvé.

⚙ 15 familles ont été rencontrées ; par contre, elles ne participent pas toujours aux visites médicales (contraintes horaires et géographiques).

⚙ Commentaires :

L'activité médicale est assez superposable d'une année sur l'autre.

On observe cependant un plus faible turn-over des enfants, ce qui explique une baisse notable des consultations de suivi.

Encore une fois, on ne peut que déplorer la pénurie de soins proposés dans le domaine psychiatrique et encore plus quand les enfants entrent en I.M.E., lieu censé pouvoir fournir les soins, ce qui entraîne un non remboursement des actes en libéral.

Docteur Jorielle VIRICEL

Les Foyers d'Accueil et d'Observation



Benoît Charvet



Les Hellébore



Le Bois d'Avaize



La Livatte

**BENOIT
CHARVET**



PRESENTATION

Foyer d'Accueil et d'Observation « Benoît Charvet »

12 impasse Benoît Charvet - 42000 Saint-Etienne

Chef de service : Patrick GALLON

☎ 04-77-38-01-80

06-81-34-37-59

Equipe Educative :

☎ 04-77-38-92-70

Secrétariat :

☎ 04-77-47-81-91

[Email patrick.gallon@fdef42.fr](mailto:patrick.gallon@fdef42.fr)

Un service de protection de l'enfance en danger, par délégation de l'A.S.E., d'Accueil-Observation, Orientation, mais aussi d'urgence (nuits entre 19h et 7h, week-ends et jours fériés) des enfants et de leurs familles.

Nous accueillons 12 enfants, garçons et filles, de 6 à 14 ans. Mais, du fait de l'accueil des fratries, nous admettons des enfants de 2 à 6 ans et des adolescents de plus de 14 ans.

Ce temps d'accueil, d'accompagnement, d'observation de l'enfant mais aussi « du lien » avec sa famille est un temps crucial pour son devenir. Nous allons pouvoir mesurer les effets de la séparation sur son comportement ainsi que sur celui de sa famille. Cette mesure va nous indiquer, au-delà de la problématique de danger, l'accompagnement nécessaire pour l'enfant et sa famille. En effet, à partir des éléments de danger que l'enfant rencontre dans sa famille, nous devons prendre en compte la capacité de l'enfant à vivre hors de son milieu naturel, hors de la problématique familiale. Cette observation nous indiquera l'orientation de l'enfant dans une famille d'accueil, une Maison d'Enfants à Caractère Social, un lieu de vie ou un retour dans sa famille avec un dispositif d'accompagnement le plus souvent.



Le foyer côté jardin en hiver



Vue particulière du foyer



Une araignée du F.A.O.



Côté jardin



◆ Une année au F.A.O. « Benoît Charvet »

Capacité d'accueil : 12 places



Des journées à se prélasser ou à jouer dans le parc du foyer...



Des camps en mai, juillet, août...



Des sorties sportives (vélo, natation...)



*Des pique-niques... Les centres de loisirs des quartiers proches du foyer.
Des sorties régulières lors des soirées contes. Des sorties théâtres...*

L'accompagnement des familles durant l'année ?

Afin d'accompagner les familles comme cela est défini dans le protocole discuté avec l'Aide Sociale à l'Enfance en 2012, l'équipe éducative du Foyer d'Accueil et d'Observation a retenu les principes suivants :

- Répartition des heures de travail avec les familles à l'ensemble de l'équipe éducative.
- Mettre des heures de travail aux éducateurs afin de rencontrer les familles lorsque les enfants sont à l'école.
- Etre disponibles pour les parents des enfants qui travaillent.
- Pouvoir se rendre à domicile lorsque les enfants sont dans leurs familles.

Les constats :

- Le protocole d'intervention est adapté au travail d'accompagnement des familles.
- Le cadre de travail défini dans le protocole est respecté.
- Une équipe éducative qui s'interroge sur son mode d'intervention auprès des familles.
- Des locaux pas toujours adaptés pour les rencontres médiatisées (ou non) entre les enfants et leurs familles. Cela renforce les idées fortes que porte toujours l'équipe dans le réaménagement du F.A.O. (propositions de 2008) :

✚ *Améliorer l'accueil des familles afin d'offrir un cadre adapté et chaleureux, permettant des rencontres entre les enfants et leurs familles, de qualité.*

✚ *Préserver l'espace des enfants des visites des familles.*

✚ *Réaménager l'entrée du F.A.O. afin de permettre au chef de service, au psychologue, à l'infirmier, aux éducateurs de rencontrer les familles sans que celles-ci ne pénètrent obligatoirement dans le F.A.O.*

✚ *Préserver la confidentialité des entretiens.*

- La nécessité de référents pour l'accompagnement des visites médiatisées au-delà du temps d'observation.
- Il est indispensable de préparer la visite médiatisée, la rencontre avec le ou les parent(s), de penser l'accompagnement durant la visite et de prendre le temps d'écrire un compte rendu, de réfléchir au contenu de cette rencontre afin de construire la prochaine rencontre.
- Lorsque le travail d'accompagnement des familles n'était plus ou pas possible par l'équipe du foyer, l'Aide Sociale à l'Enfance a pris le relais.

Tout au long de l'année, suite aux interrogations que suscitait le travail d'accompagnement des familles, Monsieur Desseignet, psychologue sur l'unité, a encouragé la réflexion de l'équipe éducative à partir de propositions de textes à lire :

- Des textes de C.Sellenet, dont « *Maintenir les liens parents enfants en protection de l'enfance - Du bon usage des visites médiatisées* ». L'article interroge les actions menées en faveur du maintien du lien entre les enfants et leurs parents (visites médiatisées, accompagnées) ainsi que **les postures professionnelles** à tenir lors de ces visites, et transmet le vécu des parents et des enfants lié à ces rencontres.
- Une fiche ayant pour objectif de **développer un socle de références communes** à partir du texte « *La visite en présence d'un tiers dans le cadre de la protection judiciaire : faire de la visite un acte bien traitant et éducatif* ». (Groupe d'appui à la protection de l'enfance.)
- Extrait de « *Soutien à la parentalité et contrôle social* » de Gérard Neyrand, Temps d'arrêt, mai 2013. L'article s'interroge sur **qu'est-ce que la parentalité**.
- Une invitation à revisiter **la représentation de la parentalité et les modes d'intervention** auprès des familles à partir d'un texte : « *La parentalité est un mythe qui a une puissance mobilisatrice* » de Saul Kasz. Ce philosophe et sociologue met en tension le concept « valise ». Dans Mythe de la parentalité, Réalité des familles (Dunod, 2014), il indique qu'« on ne naît pas parent, on n'est pas parent, on fait le parent ».

Une illustration de l'accompagnement des familles est proposée ci-après par Monsieur Desseignet.

Patrick Gallon

Dans le cours de l'accueil de Nelly, sa famille aussi est accompagnée.

J'ai rencontré Madame D. dans le cadre du placement judiciaire de sa fille au foyer. Madame D. est la mère adoptive de Nelly, 13 ans ½. L'adoption de Nelly par Monsieur et Madame D. a été réalisée trois mois après l'accouchement sous X de la mère biologique. Dans un premier temps, je vais vous parler de la fille pour évoquer plus ou moins, en arrière-plan, sa mère. Mon propos dessinera aussi l'accompagnement réalisé.

C'est par la porte de la scolarité non honorée que le tiers social arrive auprès de la famille, sous la forme d'une mesure éducative administrative. En se préoccupant de l'absentéisme scolaire de Nelly, l'éducateur découvre que celle-ci s'est aménagée une famille d'accueil. Depuis quelques mois, elle passe beaucoup de son temps libre au sein d'une famille nombreuse de son quartier. Sa présence chez ses parents se réduit aux nuitées et à une partie des week-ends. Jusque-là, les parents sont restés silencieux car impuissants et honteux. Ils s'appuient alors sur l'éducateur pour imposer à Nelly une rupture de ses liens avec la famille qu'elle s'était trouvée¹. Des déambulations dans la ville et une déscolarisation complète de Nelly vont suivre cette décision parentale. L'adolescente est placée afin de répondre au problème scolaire et pour contenir ses excursions inquiétantes (sorties tardives et peu organisées, fréquentations de squats).

Mes collègues et moi-même rencontrons un climat familial lourd, des relations très tendues entre Nelly et ses parents. Les places de chacun sont très mal coordonnées. L'accueil décidé par le Juge introduit de la séparation, là où les corps-à-corps parents-enfant se font mortifères. Voici le tableau de famille :

- Monsieur D. est lourdement handicapé après que sa paralysie cérébrale se soit aggravée alors que Nelly a 6 ans, puis lorsqu'elle a 11 ans. Monsieur D. demande à ce que tout tourne autour de lui, il fait peser tout le poids de sa maladie sur l'autre. Après une période d'alcoolisme, ce père multiplie au quotidien les demandes tyranniques. Il culpabilise femme et fille d'avoir des « ailleurs », des investissements à elles (école/travail, sorties). En outre, il leur fait du chantage en rappelant ses tentatives de suicide passées et un inéluctable possible (nouvelle rupture d'anévrisme). Il est très angoissant. Le foyer va faire un travail de protection de Nelly contre l'envahissement du père, en limitant ses appels téléphoniques. Malgré nos craintes, le père fait de nous des partenaires. Il réussit à nous confier sa fille, permettant à celle-ci de s'installer dans son accueil.

Parallèlement, il accepte la mise en lien avec les services de la M.L.A. (Maison Loire Autonomie) pour bénéficier d'aides humaines dans sa vie quotidienne. Cette décision introduit un effet de soulagement chez sa femme.

- Chez elle, Madame D. se dit « un peu aide-soignante » de son mari et en peine pour montrer son amour à sa fille. Une fois rentrée de son travail, cette mère « mène l'enquête », jusqu'à ce qu'elle se ré-accapare Nelly pour son mari (« Patrick disait que c'était notre fille, qu'il fallait qu'elle soit avec nous »). Les relations mère-fille se résument le plus souvent à des cris réciproques, des « engueulades » ; gueule contre gueule, bouche à bouche à tonalité étouffante d'où chacune tente de s'extraire : la fille gagne sa chambre pour ne pas avoir sa « mère toujours sur [elle] », la mère sort « prendre l'air après les cris ».

- Depuis deux ans, Nelly lutte contre la honte liée aux regards portés sur son père handicapé et repousse le trop de proximité qu'il fait vivre (« Ses bisous dégoulinent »). A côté, Nelly ne trouve pas sa mère. Selon elle, sa mère « n'est pas là [...], comprend rien [...], ne lui dit jamais qu'elle [l]'aime ». Nelly se sent seule.

En allant auprès de la mère de famille nombreuse, Nelly a essayé de se créer une néo-famille². Elle a aussi l'impression que des gens croisés dans la rue pourraient être de sa famille. Nelly cherche un autre à qui s'arrimer pour faire famille, entité instituante qui lui fait défaut. Au foyer, elle trouve un mode familial d'être au sein du petit collectif d'enfants et d'éducateurs. L'équipe s'est positionnée à côté de ses parents, ne se situant pas dans un rapport de rivalité. Comme Nelly l'affirme : « [ses] parents restent [ses] parents ».

Peu après son arrivée, Nelly indique une peur palpable d'un réel relié au collègue qui la fait débrancher (« je tombe »). Cette institution scolaire ne peut pas faire famille pour elle, car les regards croisés au collège la persécutent. Des crises d'angoisses et plaintes corporelles succèdent à des manifestations déployées un an plus tôt chez ses parents (conviction d'avoir un cancer du genou, maux de ventre, « truc dans la cheville »³). J'y prêterai à la fois une coloration anxieuse de son mal-être et une précaire articulation entre le Je et le Nous. Le parlêtre perd pied. Son corps ne tient

1 La mère de famille a repoussé Nelly par crainte d'un dépôt de plainte.

2 « C'était comme des cousins. Quand j'étais chez eux, j'avais l'impression de faire famille. C'était moins vide »

3 Auxquels s'ajoutent : « soucis aux yeux », deux crises d'appendicite, les « veines qui chauffent », la conviction d'être diabétique, divers malaises avec analyses de sang dans leur suite... sollicitant (et trouvant) sa mère à son chevet.

plus, il est morcelé, tel un épisode psychotique. Lors de notre 1^{ère} rencontre, Nelly avait dit son vacillement identitaire et son arrimage trop incertain à ses parents.

Pour Pierre Legendre : « *Enveloppé dans les langes et les paroles de ceux qui l'aident à naître, l'homme arrive dans le monde du "Pourquoi ?" »* (La Fabrique de l'homme occidental, 1997). Dans son cas, Nelly est laissée seule face aux enjeux de vie. Elle ne peut compter ni sur sa mère (qui répète que tout a été dit), ni sur son père (ravagé par la crainte de ne plus l'avoir⁴, et messenger violent du supposé poids d'une hérédité malsaine chez Nelly⁵). Nelly reit son envie de lire son dossier au Conseil général (demande restée vaine auprès de ses parents). Elle cherche à pouvoir s'adosser à quelque chose face à ce qui fait énigme dans son existence, voire cherche des parents que ne peuvent pas incarner son père et sa mère. Ses parents n'entendent pas la demande de témoignage et l'interpellation de leur « non-désir ».

« *Pourquoi je suis leur fille ?* » me demande un jour Nelly. Je déplierai en moi la question du côté d'un « Où je suis ? Où je vais ? ». Je rencontre régulièrement Nelly pour prendre le pouls sur son cheminement. A l'écoute de ses symptômes, j'enregistre ses réponses à mon « *Comment tu vas ? Tu en es où ?* ».

Nelly investit peu son suivi psychiatrique installé en libéral. Suite à une fugue de trois jours, un maillage est opéré avec l'équipe mobile de pédopsychiatrie autour d'une médiation conte. Nelly accroche, puis accepte de s'engager dans un groupe de psychodrame. Parallèlement, elle a repris à son compte une parole du Juge énoncée à l'audience : « *Travailler sur vos liens* ». Les parents acceptent des rencontres familiales auprès d'une psychologue en libéral. Nelly les apprécie.

Proposé par l'équipe éducative, Nelly accepte le lâchage proposé d'une scolarité normalisée. Elle s'installe en classe Relais à partir d'un bricolage formalisé sous l'aspect d'un P.A.I.⁶. La classe à petit effectif aménage une « petite famille » pour elle. L'inclusion progressive au collège va rendre celui-ci moins persécuteur. Prenant appui sur le montage scolaire et la disponibilité des éducateurs, Nelly fréquente plus souvent sa classe, notamment à partir du moment où sa mère accepte les entretiens que je lui propose. La fille m'a adressé sa mère.

Articulée à la lecture de son dossier⁷ aux côtés des différents partenaires trouvés, la mise en mots dans un conte de sa recherche existentielle ouvre à Nelly un espace psychique qui lui permet de penser et d'élaborer son histoire. Elle peut s'en imaginer une autre qui lui convienne mieux, afin de se situer dans les coordonnées du désir des uns et des autres. Nelly s'invente des proches trouvés à partir d'homonymes (cousin du père habitant près du foyer, petit neveu de la mère participant à une émission de télé réalité). Elle se crée des proches sur les réseaux sociaux (photos de ses supposés frères et sœurs). Madame D. s'inquiète un temps de cette famille imaginaire construite, puis l'accepte comme « *une étape* ». L'invention sera apaisante pour Nelly, elle la lâchera au fil des mois.

Mes entretiens avec Madame D. font suite à l'hospitalisation de Nelly pendant deux jours pour de violents maux de ventre. Madame D. ne s'est pas rendue au chevet de sa fille, réalisant, selon certains, un « *manquement à ses devoirs parentaux* ». Cette formulation jugeante qui introduit Madame D. dans l'imaginaire binaire bonne/mauvaise mère⁸ et l'absence singulière de cette femme auprès de sa fille m'invitent à lui proposer des rencontres. Celles-ci rassurent certains professionnels supportant difficilement cette mère prise en défaut. Lors une intervention intitulée « *Mère sans enfant* », Nicole Treglia, psychanalyste, indiquait que : « *L'être mère relève du subjectif, d'un au-delà d'une intention, d'un savoir-faire ou de son défaut même si, parfois, c'est sous cette forme que cela se présente* ».

Sans comprendre le pourquoi de nos « temps de discussion », Madame D. s'est « *prêtée au jeu* » de parole lors de cinq entretiens individuels au foyer et trois rencontres au domicile en présence de son mari. Si elle prend l'invitation faite comme une « *convocation* », c'est sans crainte qu'elle s'engage dans nos échanges.

Madame D. m'énonce très rapidement ce avec quoi elle se trouve aux prises : « *J'ai toujours eu le doute que j'aurais pas dû être mère* ». Alimentée par son lien infantile à ses propres parents, cette certitude à laquelle nous ne touchons pas vient se loger entre Nelly et elle. Rectifier sa certitude serait nier sa vérité subjective, transmise de manière très directe : « *Comment donner ce que je n'ai pas reçu ?* ». Pour elle, son doute est confirmé chaque fois qu'elle est accusée par sa fille de ne pas lui dire suffisamment son amour.

4 Face au questionnement répété de sa fille autour de ses origines, il répétait : « *Tu es à moi !* » ou la « *sadisait* » en ciblant des personnes comme possiblement sa fratrie biologique. Au-delà de la honte présente autour du handicap de son père, j'entendais aussi le refus de Nelly de sortir avec son père comme une mesure de protection pour elle.

5 « *De toute façon, vu d'où elle vient, ça ne pouvait pas se passer autrement* ».

6 Projet d'Accueil Individualisé relevant de l'Éducation Nationale

7 Accompagnée par un éducateur du foyer, le chef de service et la responsable du service adoption.

8 Vision que nous refusons collectivement au foyer.

Madame D. rencontre difficilement mon regard. Ses mots m'orientent vers sa préoccupation du côté de la crainte d'être jugée et son impression d'être un poids pour l'autre. Elle se soucie souvent de la perte de temps qu'elle m'occasionnerait. Madame D. ne se voit pas comme objet d'intérêt chez l'autre. En dehors de la honte vécue depuis que les difficultés avec Nelly ont commencé (ressenti qui l'a amenée à taire les choses), Madame D. est très neutre dans le ton, elle expose des faits dans lesquels elle ne se situe que peu. Elle me fait vivre une lucidité glaçante.

Madame D. n'a jamais fait connaître son doute ancien. En taisant son non-désir et son vacillement face à l'attente de son mari, Madame D. s'est laissée utiliser pour le plaisir de l'autre, de son mari en demande d'amour. « *Il voulait absolument un enfant, il parlait que de ça. Le pauvre, il avait vécu assez de mauvaises choses. Et puis, on était mariés* ». Madame D. ne se perçoit pas comme une femme partagée, entre femme et mère. Sa place passée de fille m'interroge aussi. Je l'invite à parler de sa propre mère.

Sa mère ne s'est mariée qu'à 39 ans, « *faute d'avoir trouvé un mari avant* ». Fille unique, Madame D. est née deux ans après l'union de ses parents. Disputes quotidiennes ou indifférence réciproque entre époux régnaient au quotidien. Madame D. s'en échappait à travers la lecture ou grâce à l'école, sa « *bouffée d'air* ». L'école se dessine, à mesure de son discours, comme sa balise existentielle (« *L'école me plaisait plus que la vie en fait, comme le travail aujourd'hui peut-être* »).

Elle décrit un père « *perdu dans son monde*⁹ », dépressif, insatisfait de son travail et solitaire. L'affection reçue de sa mère est très vite nuancée : « *Faut dire que c'était pas difficile, puisqu'avec mon père, c'était rien à ce niveau, pas comme pour Nelly* ». Madame D. dit son envie face aux marques d'affection paternelles données à Nelly. Entre elle et sa fille, il y a un père manquant, père fatigué par sa présence (« *Il soupirait en me voyant* »).

Ses grands-parents sont morts alors qu'elle était jeune, et elle a eu peu de liens avec l'oncle et la tante maternels, « *deux célibataires solitaires* ». Madame D. évoque son sentiment ancien (et actuel) d'encombrer les autres. Elle dit la solitude vécue dans son « *enfance assez ennuyeuse...* », faute d'autres auprès d'elle ou faute de trouver l'attention des quelques amis de ses parents. Si son père était replié sur lui, sa mère n'était pas un partenaire potentiel pour elle.

Madame D. livre sa non rencontre d'avec sa propre mère : « *Ma mère faisait sa vie en somme, et moi la mienne* ». Dans ces conditions où on ne peut pas se lier à l'autre, comment être mère sans s'être sentie fille de sa mère ? Madame D. n'est pas liée à une relation œdipienne et a vécu une forme de désert affectif. Difficile pour elle d'aimer aujourd'hui et faire pleinement mère pour Nelly.

Madame D. vit son adolescence en appui sur sa scolarité qui l'a conduite jusqu'à une école d'architecture, « *pour s'occuper* » plus que par désir. A partir de quelques amis, elle voyage un peu, sort, « *s'occupe, quoi* ». J'entends plus des connaissances et je la vis comme traversant sa vie hors de tout lien social véritable. La trentaine passée, elle se voit seule lorsqu'elle perd de vue ses amis une fois ceux-ci mariés. Son insistance sur le côté occupationnel de ses intérêts me renvoie à l'image d'une femme desséchée, désincarnée de tout désir. Son travail est livré comme une activité où elle n'a « *que des collègues* ». Aujourd'hui, elle est rivée sur son quotidien, son travail, comme hier sur l'école.

Lorsqu'elle se retrouve seule, elle décide de faire des rencontres via la fréquentation d'un cercle religieux. Elle accepte de lier quelque chose à quelqu'un : Monsieur D. qui l'intéresse par sa culture et « *parce qu'il parle pour deux* ». Par pitié pour la vie difficile de Monsieur D.¹⁰ et pour rompre sa propre solitude, elle accepte de faire couple, puis consent au mariage à force d'être serinée par lui avec cette idée.

Ensuite, « *c'est lui qui voulait un enfant, mais la nature résistait* », et Monsieur D. craignait de favoriser un handicap s'ils s'en remettaient à l'assistance médicale. Ne pensant qu'à ça, Monsieur convainc Madame D. d'adopter. Malgré les réticences en elle, elle ne peut pas soutenir sa position auprès de lui, ni lors des entretiens liés à l'agrément. Elle « *joue le jeu* ».

Madame D. a « *39 ans quand l'adoption s'est faite* », telle une opération dans laquelle elle n'apparaît pas comme désirante. « *Ça a été vite, j'ai pas eu le temps de m'y préparer qu'il fallait aller la chercher* ». Son annulation des 4 ans ½ d'attente entre l'agrément et l'apparement rend compte du non-concernement de cette femme par ce projet. Elle a prêté son identité de mère (qu'elle n'était pas), a accepté d'être mère de nom, mais la coque derrière le signifiant mère est vide. C'est une mère sans désir, qui s'accepte ainsi dans ce rôle, sans culpabilité.

Madame D. livre plus une sidération qu'un regard affectueux ou qu'un désir voyant Nelly comme objet d'amour. « *C'était quelqu'un ! Ça m'a impressionnée* ». La rencontre initiale mère-fille n'a pas pleinement opéré entre

9 « *Sans doute par tant de malheurs vécus* » : Frère mort-né, sœur décédée alors qu'il a 20 ans, liens familiaux rompus suite à un déménagement.

10 Après avoir connu une famille d'accueil puis une institution médicale spécialisée du fait du décès précoce de ses parents, Monsieur a fréquenté le milieu étudiant anarchique, participé à des grèves dures d'ouvriers, puis est parti dans une dérive alcoolique, pour finir par se convertir au catholicisme (dont il dit : « *C'était ça ou la corde* »).

elles. Le désir ne s'inventant pas, Madame D. a essayé de se construire mère, elle a endossé le rôle en cherchant des trucs à travers des livres achetés. Son mari se lassant vite des soins à donner au bébé, Madame D. a « *fait parce qu'il fallait bien le faire* ». Elle peine à dépasser un discours opératoire lié aux soins de Nelly. Sa formulation pour dire son (non) passage à l'état de mère confirme son adaptabilité : « *On s'acclimate à l'adoption* ». Aucune fiction ne soutient Madame D dans une place de mère, faute d'un projet de maternité chez elle, « *mère parce que c'est comme ça* ».

Le quotidien proposé à Nelly évoque un monde monotone, relativement clos sur lui-même : « *Les journées et les semaines se ressemblent toutes chez nous, ça ronronne beaucoup. Enfin ça ronronnait beaucoup jusqu'à Nelly* ». Cet enfant amène un tempo moins mélancolique. Madame D. trouve toutefois suffisamment de points de rencontre avec sa fille pour que celle-ci grandisse sans souci majeur.

Au décès de son père¹¹, Madame D. reçoit de mains de sa mère une boîte pleine de souvenirs, de papiers. « *Tiens, c'était à ton père !* » seront les seuls mots qui accompagneront ce legs. Faute d'énoncés parentaux structurants, Madame D. lance son propre mouvement historicisant et fait « *parler ces papiers* ». Elle multiplie les voyages dans la région d'origine de son père, à la rencontre de cousins éloignés. Elle s'appuie nouvellement sur un roman familial né de papiers à interpréter. Elle ponctue son trajet d'alors : « *C'est bizarre à dire, mais tout ce que j'ai fait, ça m'a fait famille* ».

Madame D. laisse Nelly avec son mari lors de ses différents voyages, alors qu'un nouage dans une lignée aurait pu se tisser autour des recherches maternelles. Là encore, les choses ne sont pas inscrites dans un désir et une inscription de soi signifiante. « *Ben, j crois pas que ça l'intéressait. On n'en a jamais vraiment parlé...* ». Cette mère est dans l'impossibilité de parler d'amour, de haine. Mère et fille restent à côté l'une de l'autre sur cet épisode. L'histoire ne se transmet pas, elle se découvre dans une boîte ou un dossier au Service Adoption.

Madame D. perçoit les fugues de sa fille comme une réponse à un sentiment d'étouffement qu'elle-même vivait au contact de sa mère. « *J'ai toujours eu du mal avec Nelly. J'ai peur de lui être dessus* » (comme sa mère l'était sur elle). Le rapproché affectif recherché par Nelly est vécu comme pesant par Madame D. qui, en réaction, écarte sa fille et préfère les balades, le côte-à-côte avec elle¹². Faire quelque chose avec sa fille lui est possible mais l'échange de paroles authentiques n'opère pas. Les identifications mère-filles sont très limitées.

Madame D. s'étonne que sa fille n'aime pas l'école. Le signifiant « école » ne fait pas liant entre elles, mais davantage les disjoint. « *On n'est pas pareilles, faut dire* ». Madame D. peine à se reconnaître en Nelly, comme elle peine à rencontrer sa fille lors de leurs retrouvailles.

Réalisé avec une éducatrice, un entretien avec elles deux sera l'occasion pour Nelly de redire à sa mère sa demande d'amour (« *Tu me dis jamais que tu m'aimes* »), ce à quoi Madame D. répond : « *Tu ne me laisses jamais la place de te le dire, tu es toujours en train de me le demander* ». Madame D. laisse entrevoir des heurts suite à ce qu'elle ressent comme un étouffement dans la relation à Nelly. L'éducatrice propose en cours d'entretien que, si le face-à-face est étouffant, elles pourraient toutes deux prendre l'air en étant côte-à-côte, ayant en tête que mère et fille appréciaient randonner lorsque Nelly était plus jeune.

Après cet entretien, un premier déplacement semble opérer des positions subjectives de la mère et de Nelly dans leur rencontre. Le week-end suivant, toutes deux disent d'une même voix leur contentement. Madame D. me semble soulagée d'avoir trouvé une façon de rencontrer sa fille. A la suite de quelques sorties entre mère et fille, Madame D. énonce son impression de connaître sa fille « *depuis hier* ».

Lors de notre dernière rencontre, Madame D. se dit fière d'elle depuis qu'elle a eu l'idée d'apposer des post-it à l'attention de Nelly, post-it sur lesquels elle dit l'embrasser. Son côté maternel opératoire ré-émerge : « *C'est plus pour lui faire plaisir qu'utile. Ça me change, mais c'est délicat* ». Madame D. ne peut pas dialoguer sur l'amour mais elle trouve le moyen de glisser à sa fille des marques d'affection, marques qui font comme si elle était mère.

Pour résumer cet accompagnement, l'équipe du foyer a accepté cette mère sans désir advenu.

Inscrit dans un accompagnement global réalisé au sein du foyer ou à partir de celui-ci, le travail réalisé auprès de Madame D. et Nelly a soutenu, à mon sens, un processus d'humanisation, c'est-à-dire l'inscription de trajectoires en souffrance dans des mots.

11 Nelly a alors 6 ans.

12 En rédigeant mon intervention, j'ai trouvé trace de deux lapsus d'écriture. Sur deux entretiens distincts, j'ai noté « Au bord de la mère » lorsque Madame D. m'évoquait apprécier marcher sur la plage avec Nelly lors des vacances.

Les symptômes de Nelly ont amené à sortir de l'ombre les enjeux du non désir d'enfant, ou plutôt d'un désir non encore advenu¹³, de sa mère et son histoire longtemps restés dans l'ombre. La rencontre avec Madame D. témoigne d'un être-mère à sa façon, pas tout à fait du côté du désir, encore moins de l'instinct maternel.

La place trouvée par Nelly dans le montage proposé autour de sa scolarité s'est faite plus assurée, à mesure que sa mère revisitait ses propres coordonnées subjectives. La supposée « phobie scolaire » de Nelly a amené le dévoilement, au fil des mois, d'un impossible maternel et levé le voile sur un père tyrannique réduisant sa fille à un objet comblant.

A travers sa quête généalogique, Madame D. s'est faite une famille imaginaire, une famille construite à partir du passé. Nelly, elle, cherchait dans le présent une famille. A partir de son quotidien au foyer, la fille a tenté de se construire un roman familial, à la recherche de parents incarnés.

L'accueil de Monsieur et Madame D. en tant que parents de Nelly a permis d'accepter que cette mère soit une mère côte-à-côte de sa fille, et qu'elle en récite son histoire. Cette mère a aussi pu prendre appui sur l'équipe pour ne pas laisser Nelly toute à son père.

Suite à son accueil au foyer, Nelly a été orientée dans une Maison d'Enfants à Caractère Social, avec l'aval de ses parents. Sa mère soutiendra auprès de l'équipe la demande de sa fille de pouvoir venir nous saluer de temps à autre. Nelly est passée quasi tous les mois jusqu'à récemment. A côté de ses parents qu'elle garde, Nelly trouve des partenaires qui font famille pour elle. Il y a peu, elle est venue nous présenter son copain.

Longtemps close sur son doute initial (« *j'ai toujours eu le doute que j'aurais pas dû être mère* »), Madame D., mère sans désir, a œuvré un travail d'énonciation de son impossibilité à être mère, parole jusque-là barrée. Loin d'être naturel, l'être mère est à construire. Aux termes de nos quelques rencontres, Madame D. conclut : « *Même si je suis pas faite pour être mère, je reste sa mère, mais c'est délicat* ». Elle indique peut-être ici qu'à défaut d'un désir, il y a pour l'heure un choix (racine latine du mot délicat), le choix d'être une mère pour Nelly.

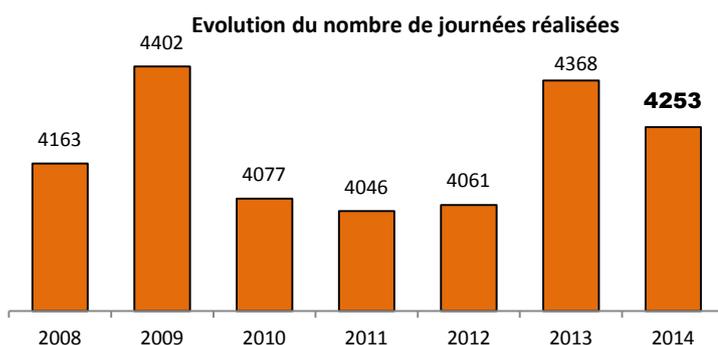
A travers l'accompagnement proposé à plusieurs, à partir du foyer et en lien avec d'autres institutions, un fonctionnement familial plus apaisé a été trouvé par Nelly et ses parents. Point de généralités à extraire de cette vignette, mais un élan à nourrir vers l'acceptation de la singularité de chaque accueil réalisé.

Sylvain Desseignet

Psychologue au F.A.O. « Benoît Charvet »

¹³ Lors de la présentation de cette vignette clinique, les retours d'un confrère, aussi psychanalyste, François-Xavier Fénérol, m'ont amené à penser la question du désir chez cette mère comme davantage non encore advenu plutôt que comme non désir.

◆ 97% de notre capacité d'accueil :

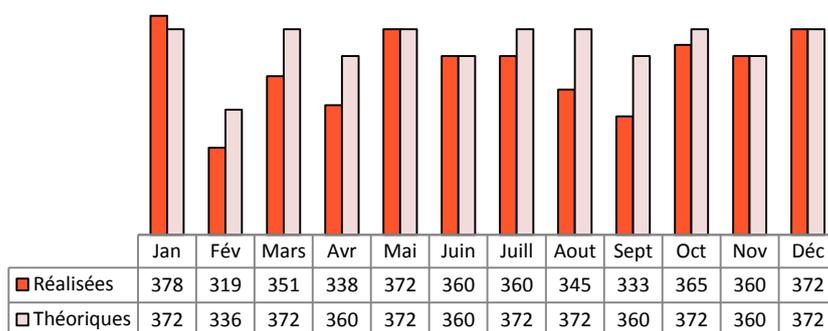


En 2014, l'activité est de **4 253 journées (97%)**, soit 127 journées en dessous de notre capacité d'accueil.

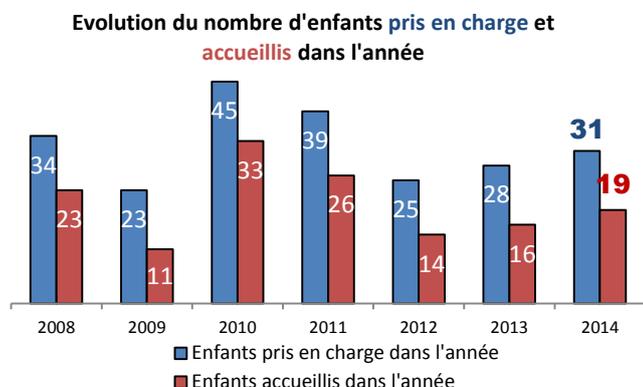
Le nombre de 4 380 journées correspond à la capacité d'accueil du foyer sur une année pour 12 places durant 365 jours.

Comme vous pouvez le constater, chaque mois, nous sommes légèrement en dessous de notre capacité maximum d'accueil.

Nous expliquons ce fait par le principe qui est que nous n'accueillons pas un enfant le soir du départ d'un autre enfant.



◆ 31 enfants ont été pris en charge en 2014 :



12 places d'accueil au F.A.O.

12 enfants présents au 1^{er} janvier 2014
dont 3 depuis 2011, 4 depuis 2012 et 5 accueillis en 2013.

19 enfants accueillis au cours de l'année 2014.

31 enfants pris en charge durant cette année.

12 enfants présents au 31 décembre 2014

Depuis 2008, le nombre moyen d'enfants pris en charge dans l'année est de 32.
Depuis 2008, le nombre moyen d'enfants accueillis dans l'année est de 20.
2014 est donc une année proche de la moyenne. (31 et 19)

19 enfants
sont sortis
en cours d'année

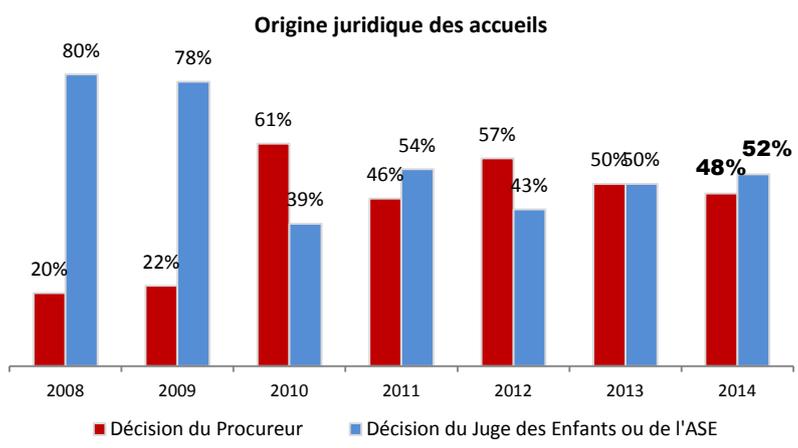
◆ Des accueils et des départs chaque mois de l'année :

Entrées et sorties en 2014

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
Sorties	4	2	2	3	0	0	4	3	1	0	0	0
Entrées	4	2	2	3	0	0	3	3	1	1	0	0

Tout au long de l'année, des enfants sont accueillis au foyer et d'autres partent.

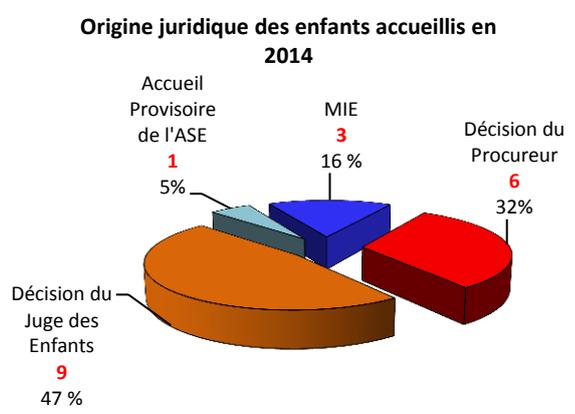
Le Procureur de la République ordonne 48 % des placements :



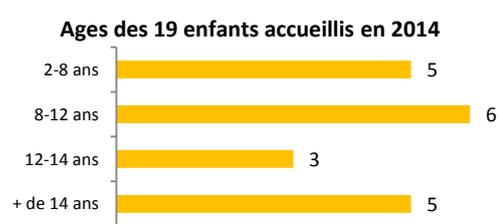
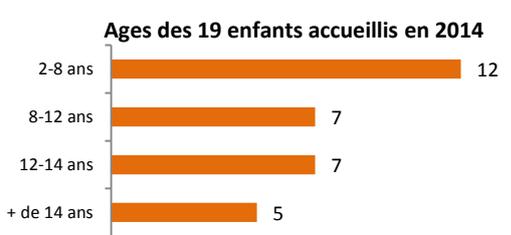
Le Procureur de la République ordonne 48 % des placements, ce qui représente pratiquement **un accueil sur deux qui se décide dans l'urgence de protéger l'enfant de son milieu de vie.**

Nous n'expliquons pas les années 2008 et 2009 où le Procureur de la République ordonnait seulement 20% des placements (les effets de la Loi de 2007 ! ?)

- 48% (32%+16%) des enfants sont accueillis à la demande du Procureur de la République.
- 5%, soit un seul enfant dans le cadre d'un accueil provisoire cette année, 1 en 2013, 1 en 2012, 4 en 2011, 2 en 2010, 5 en 2009, 3 en 2008, 2 en 2007.
- 47% des enfants sont accueillis à la demande du Juge des Enfants, 44% en 2013, 36% en 2012, 35% en 2011, 21% en 2010, 35% en 2009, 53% en 2008, 33% en 2007.



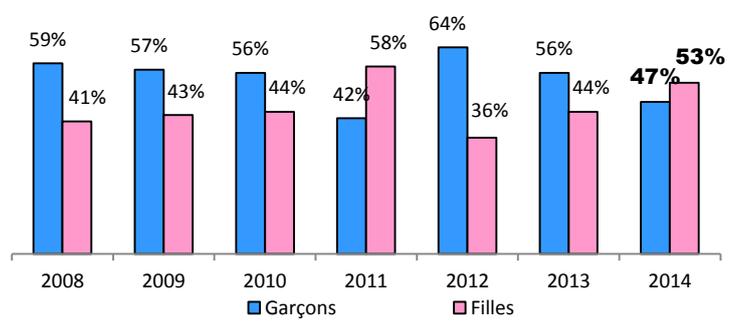
L'âge moyen des enfants accueillis est de 10 ans :



Cette année, nous avons accompagné :

- § 5 enfants de plus de 14 ans.
- § 7 enfants ayant entre 12 et 14 ans.
- § 7 enfants ayant entre 8 et 12 ans.
- § 12 enfants avant entre 2 et 8 ans.

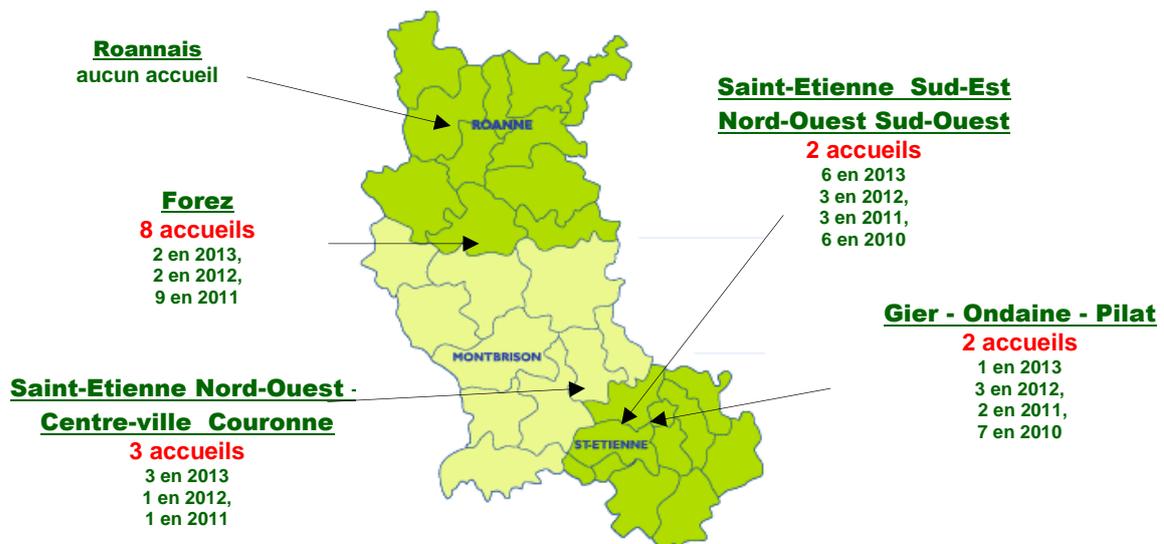
Une majorité de filles :



Dix filles et neuf garçons sont accueillis durant l'année. Depuis 2008, une majorité de garçon nous était confiés.

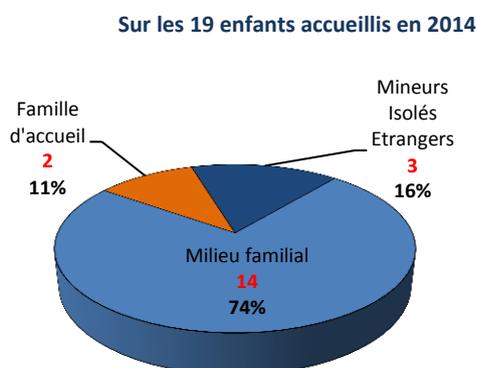


Origine géographique des accueils :



Hors département : 1 accueils
Pays étrangers : 3 accueils

90 % des enfants accueillis vivaient dans leurs familles avant leur arrivée :



Deux enfants seulement sont accueillis suite à une impossibilité de vivre dans une famille d'accueil.

14 enfants vivaient dans leurs familles et 3 jeunes mineurs ayant fui leurs pays et quitté leurs familles sont accueillis au foyer.

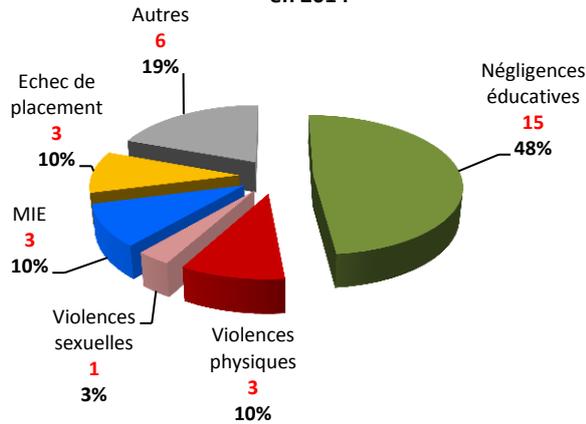
Le F.A.O. ne se transforme pas en M.E.C.S.. Il est toujours dans ses missions d'accueil-Observation. Les demandes de « premier placement », de gestion de crises entre l'enfant et sa famille semblent toujours correspondre à une demande des partenaires et de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Sur les 17 enfants venant de leur milieu familial :

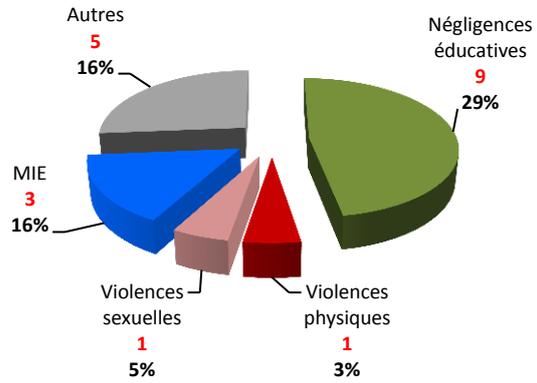
- 7 étaient suivis en Assistance Educative en Milieu Ouvert,
- 3 connus dans le cadre d'une Mesure Judiciaire d'Investigation Educative,
- aucun accueil en Action Educative Administrative,
- 7 n'étaient pas connus des services sociaux dont 3 enfants sont des Mineurs Isolés Etrangers.

Les raisons du placement :

Les motifs de l'accueil sur les 31 enfants *pris en charge* en 2014



Les motifs de l'accueil sur les 19 enfants *accueillis* en 2014



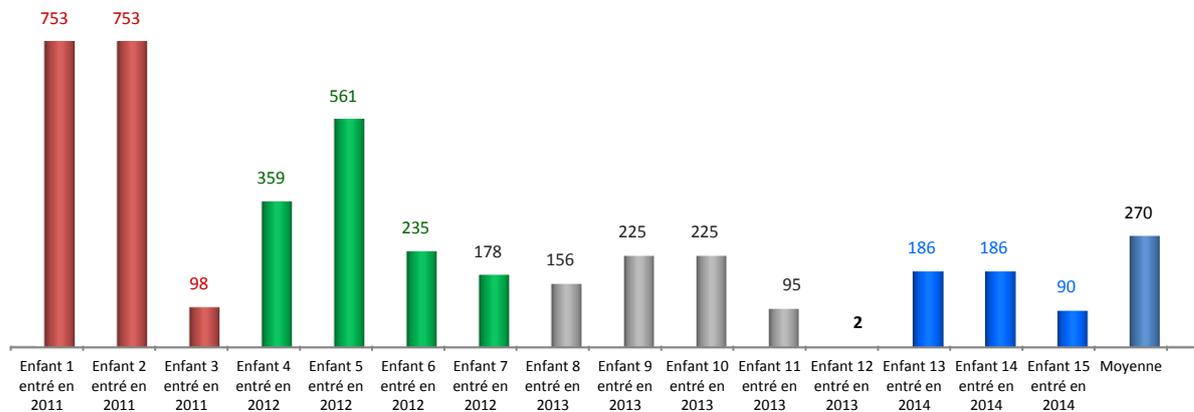
Autres : Risques d'expulsion du père – Hospitalisation de la maman – Conflits parentaux – Sortie de garde à vue – Fugue – Mise à distance pour travailler le lien mère/fille.

Sur les 19 enfants accueillis durant l'année 2014 :

9 sont accueillis suite à des négligences éducatives, 1 suite à des violences physiques, 1 suite à des violences sexuelles, 3 s'avèrent être des Mineurs Isolés Etrangers, 5 enfants dont 2 sont accueillis suite à une impossibilité de vivre dans une famille d'accueil, 3 suite à des fugues.

270 jours : le temps moyen pour construire ou reconstruire un projet !

Durée de séjour de l'accueil à la proposition d'orientation



Sur les 31 enfants pris en charge par le F.A.O. durant l'année 2014, nous avons pour 15 d'entre eux fait des propositions d'orientation, 10 ne sont restés que quelques jours et pour les 6 autres, nous n'avons pas, au 31 décembre, fait de propositions. La **moyenne du travail d'observation** a été de **270 jours** cette année soit 9 mois. Sur les 15 enfants auxquels nous proposons une orientation, 3 ont été accueillis en 2011, 4 en 2012, 5 en 2013, 3 en 2014.

➤ Enfants admis en 2011 :

L'enfant 1 (10 ans en 2014) et l'enfant 2 (9 ans en 2014), **753 journées d'observation**, ont été accueillis suite à une impossibilité de vivre dans une famille d'accueil car ils présentaient des troubles graves du comportement. Ils ont été confiés à l'A.S.E. suite à des maltraitances physiques. Les parents n'ont pas été accompagnés durant cette période. Nous avons dû étudier et mettre en place des rencontres médiatisées avec la famille et repenser le projet de vie pour ces deux enfants.

L'enfant 3 (10 ans en 2014), **98 journées d'observation** ; après quelques jours passés dans une famille d'accueil, le F.A.O. se retrouve dans l'obligation de l'accueillir. A son accueil, il a 7 ans et a vécu dans 7 lieux de vie : maison avec ses parents, pouponnière, famille d'accueil, hôpital, Foyer d'Accueil d'Urgence de Vienne, lieu de vie, famille d'accueil. Il n'y a plus de suivi médical depuis septembre alors que cet enfant a un lourd traitement neuroleptique. Il n'y a plus, non plus, de prise en charge par un C.A.T.T.P. Il n'y a plus de scolarité dans un I.M.E. L'Aide Sociale à l'Enfance a demandé à la cellule de placement en famille d'accueil une autre famille d'accueil.

➤ **Enfants admis en 2012 :**

L'enfant 4 (15 ans en 2014), **359 journées d'observation**, est accueilli suite à plusieurs mesures d'Assistance Educative depuis 2003, A.E.M.O., M.E.C.S. puis retour avec son père avant d'être placé en urgence auprès d'une famille d'accueil. Cet accueil fait suite à une situation devenue extrêmement complexe entre l'enfant et la famille d'accueil. Le comportement décrit par celle-ci est le suivant : *« Il sortait sans autorisation, volait beaucoup et ne faisait plus rien à l'école... »*.

L'enfant 5 (9 ans en 2014), **561 journées d'observation**, est accueilli suite à des suspicions de maltraitance venant se greffer à un retard de croissance de l'enfant, à la persistance d'inquiétudes graves sur son comportement et sur la capacité des parents à le prendre en considération de manière adaptée. Les données du rapport d'expertise psychologique et le caractère insuffisamment protecteur de la mesure d'Assistance Educative en Milieu Ouvert conduisent à ordonner le placement de l'enfant afin de mieux déterminer ses difficultés quotidiennes et ses besoins et de permettre aux parents de restaurer le lien parents-enfant.

L'enfant 6 (7 ans en 2014), **235 journées d'observation**, est accueilli suite à une décision du Juge des Enfants, qui indique *« qu'il est impératif d'assurer à l'enfant la sécurité et la sérénité dont il a besoin pour grandir », « compte-tenu du contexte, du refus systématique du père d'accepter toute intervention éducative dans l'intérêt de son fils, de l'emprise et de l'aliénation subies par le petit garçon et des troubles du comportement qu'il présente »*.

L'enfant 7 (7 ans en 2014), **178 journées d'observation**, est accueillie suite à la décision de la Cour d'Appel qui confirme le placement ; la Brigade des Mineurs, accompagnée par le G.I.G.N., vient arrêter les parents sur décision du Juge d'Instruction. L'enfant est arrachée à son lit. C'est dans ce contexte qu'elle arrive au Foyer.

➤ **Enfants admis en 2013 :**

L'enfant 8 (15 ans en 2014), **156 journées d'observation**, est accueilli suite à une impossible cohabitation entre l'enfant et ses parents dans un quotidien faits d'insultes, de menaces et de violences réciproques, tant physiques que verbales. L'enfant était déscolarisé depuis septembre 2012 et se mettait en danger constamment à travers ses fréquentations et ses sorties nocturnes.

Les enfants 9 et 10 (6 ans et 12 ans en 2014), **225 journées d'observation**, ont été accueillis suite à une nette dégradation de la situation familiale : violence conjugale, alcoolisme du père, grave pathologie de la mère.

L'enfant 11 (14 ans en 2014), **95 journées d'observation**, est accueilli dans le contexte suivant: *« L'enfant et sa mère souhaitent la fin du placement dans le lieu de vie au profit d'un retour auprès d'elle. Nous savons que l'enfant n'a vécu que trois années auprès de sa mère durant les quatorze années de sa vie. L'A.S.E. nous demande d'accompagner l'enfant et sa mère dans la vérification qu'un retour est envisageable, en augmentant progressivement les temps passés ensemble dans la cellule familiale »*.

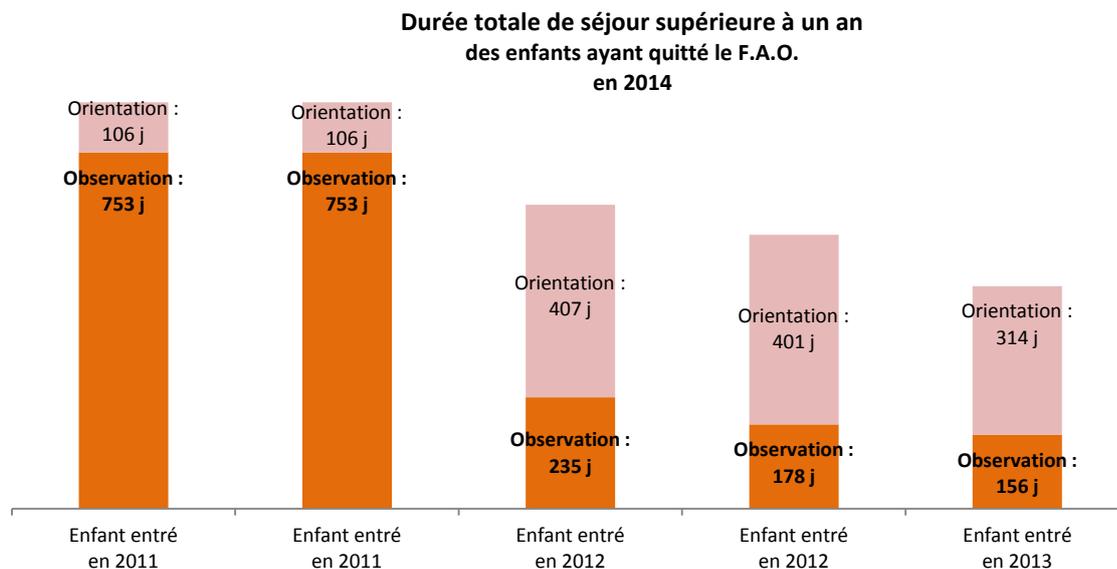
L'enfant 12 (14 ans en 2014), **2 journées d'observation**, est accueillie suite à de nombreuses incertitudes concernant l'avenir de son père, risquant d'être expulsé de France. Le sera-t-il avec sa fille ? L'accueil administratif sera-t-il poursuivi ? Nous devons assurer la prise en charge quotidienne de cette enfant jusqu'à l'orientation de celle-ci dans une famille d'accueil que l'A.S.E. recherche.

➤ **Enfants admis en 2014**

Les enfants 13 et 14 (12 ans en 2014), **186 journées d'observation**, sont arrivés après avoir été accueillis par l'unité des 3-6 ans, deux ans plus tard par une famille d'accueil, trois ans après dans un lieu de vie. Cet accueil va durer cinq années. L'A.S.E. met fin à l'accueil et nous demande d'accueillir et d'accompagner ce garçon.

L'enfant 15 (12 ans en 2014), **90 journées d'observation**, est accueilli suite à plusieurs altercations violentes avec sa mère ; de plus, il est impliqué dans une affaire pénale de stupéfiants.

Des situations complexes pour construire les projets de certains enfants et trouver une orientation :

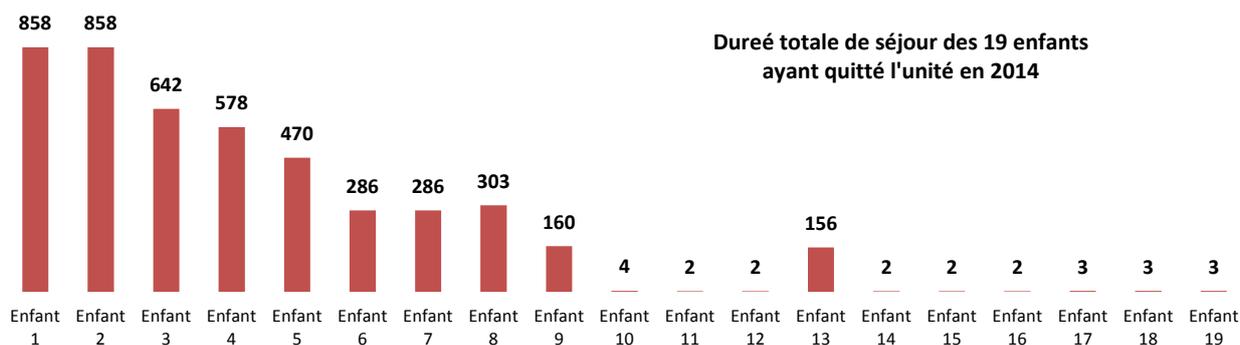


Les enfants 1 et 2 (10 ans et 9 ans) ont été accueillis suite à une impossibilité de vivre dans une famille d'accueil car ils présentaient des troubles graves du comportement. Ils ont été confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance suite à des maltraitances physiques. Nous avons dû mettre en place des rencontres médiatisées avec la famille, mettre en place des soins et une scolarité adaptés à chacun des enfants et repenser le projet de vie pour ces deux enfants. Le travail d'accompagnement entre le père et ses enfants a été important. Après **753 jours** d'observation, il aura fallu **106 jours** pour trouver deux places dans une Maison d'Enfants à Caractère Social.

L'enfant 3 (7 ans) : **235 jours** ont été nécessaires pour construire un projet et **407 jours** pour trouver une M.E.C.S. Compte-tenu de la position de l'Aide Sociale à l'Enfance, qui n'adhère pas à notre proposition d'orientation en famille d'accueil, nous proposons une orientation en Maison d'Enfants. Le lieu de placement a besoin d'être protégé des intrusions du père, qui est toujours opposé au placement et peut parfois poser des actes contre le lieu du placement. L'enfant devrait bénéficier d'une prise en charge en Centre Médico-psychologique ; il est inscrit sur la liste d'attente, mais il y a un an d'attente.

L'enfant 4 (7 ans) : après **178 jours** d'observation, au vu de la situation des parents, séparés, dans une grande précarité sociale, affective, présentant de graves troubles du comportement, dont les modes de relation avec leur fille se montrent inadaptés, nous suggérons la recherche d'une famille d'accueil. Une expertise médico-psychologique de ce père et de son lien à sa fille est nécessaire. Compte-tenu de la position de l'Aide Sociale à l'Enfance qui n'adhère pas à notre proposition d'orientation en famille d'accueil, nous proposons une orientation en Maison d'Enfants que nous trouverons au bout de **401 jours** de recherche.

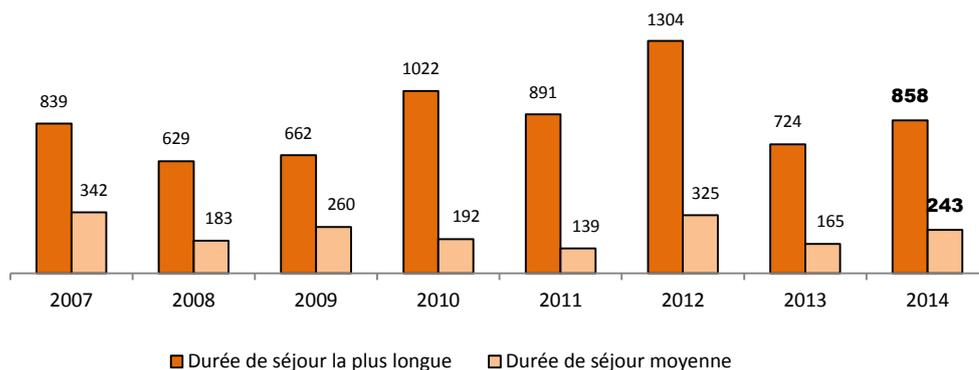
L'enfant 5 (14 ans) : **156 jours** d'observation ont été nécessaires, à la suite d'importants problèmes relationnels avec les parents (menaces et violences réciproques, tant physiques que verbales), une déscolarisation totale depuis presque deux ans ainsi que de nombreuses conduites à risque et mises en danger (fugues et sorties nocturnes). Le travail éducatif mis en place auprès de cette famille fonctionne et a permis d'engager une démarche qu'il s'agit de soutenir. Cependant, les parents restent en difficulté pour poser un cadre et trouver une position adaptée face à leur fille. Nous proposons un Placement avec Maintien Prioritaire en Milieu Familial afin de soutenir ce couple dans leur fonction de parents, de garantir la continuité du travail engagé au niveau du soin de l'enfant, de la thérapie familiale engagée ainsi que de veiller à l'évolution de sa scolarité par un accompagnement étayant. Nous avons mis **314 jours** pour trouver une orientation en P.M.P.M.F.



Sur 19 enfants ayant quitté le foyer durant l'année 2014, nous constatons trois cas de figure :

1. 5 enfants sont accueillis avec plus d'une année d'accompagnement par le F.A.O.
2. 5 enfants ont été accueillis sur une période de cinq à dix mois.
3. 9 enfants sont accueillis sur des périodes courtes suite à des fugues, des accueils M.I.E., des enfants en errance. Ces enfants retournent dans leurs foyers, en famille, sont pris en charge par le dispositif M.I.E. ou sont à nouveau en fugue.

Une durée moyenne de séjour de 8 mois :



En 2014, les enfants ont été accueillis au foyer sur une période de 243 jours en moyenne, soit presque 8 mois. Nous notons de très longues durées de séjours. **858 jours pour deux enfants, soit deux années et demi.**

Nous remarquons que, depuis 2007, nous accueillons régulièrement quelques enfants sur de très longues périodes. Comme nous pouvons le voir précédemment, autant dans les durées d'observation que d'orientation, le profil des enfants accueillis sur de longues périodes est le suivant :

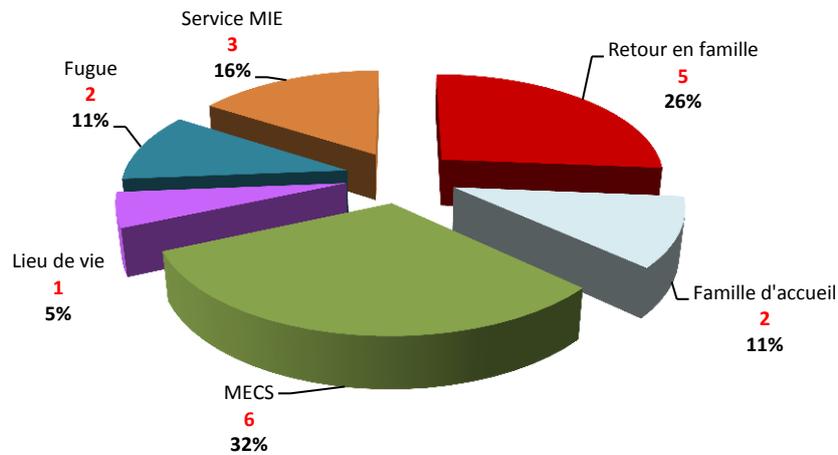
- Enfants présentent de graves troubles du comportement et de la relation.
- Nécessité de l'accompagnement par un CMP, l'hôpital...
- Scolarité adaptée nécessitant l'élaboration d'un dossier MDPH.
- Situation sociale des parents en grande difficulté voire en grande souffrance.
- Nécessité de médiatiser les relations entre l'enfant et sa famille.

La moyenne de séjour depuis 2007 reste dans une fourchette entre 5 mois et 11 mois.

Note. La durée moyenne de séjour est de 8 mois (243 jours) alors que la durée moyenne d'observation est de 270 jours. Nous prenons l'ensemble des enfants accompagnés (31) en 2014 pour calculer la moyenne de la durée de séjour alors que pour calculer la moyenne du temps de travail d'observation avant une proposition d'orientation, nous prenons en compte 15 enfants (sur les 31). Nous n'avons pas pris en compte, dans ce calcul, les enfants qui ne sont restés que quelques jours.

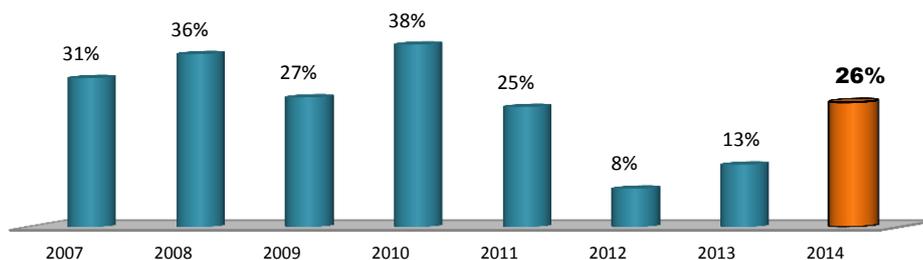
Cinq enfants sont retournés vivre dans leur famille :

Orientation des 19 enfants sortis en 2014



- **5 enfants sont retournés vivre dans leur famille** (2 en 2013, 1 en 2012, 7 en 2011, 12 en 2010, 3 en 2009, 8 en 2008, 5 en 2007, 12 en 2006, 10 en 2005).
- **6 enfants sont orientés en M.E.C.S. ou en foyer** (4 en 2013, 6 en 2012, 8 en 2011, 6 en 2010, 2 en 2009, 8 en 2008, 8 en 2007, 8 en 2006, 6 en 2005).
- **1 enfant est orienté en lieu de vie** (1 en 2013, 1 en 2012, 1 en 2011, 7 en 2010, 1 en 2009, 2 en 2008, 0 en 2007, 4 enfants en 2006, 1 en 2005).
- **2 enfants sont orientés en famille d'accueil** (3 en 2013, 2 en 2012, 5 en 2011, 1 en 2010, 4 en 2009, 4 en 2008, 3 en 2007, 0 en 2006, 4 en 2005).
- **5 enfants dans la catégorie « autre »** : 3 M.I.E. pris en charge par le service Mineurs Isolés Etrangers du Département, 2 en fugues.

Les retours en famille...



Cinq enfants, soit 26%, sont retournés vivre dans leur famille cette année (2 en 2013, 1 en 2012, 7 en 2011, 12 en 2010, 3 en 2009, 8 en 2008, 5 en 2007, 12 en 2006, 10 en 2005).

Quatre enfants sont retournés vivre dans leurs familles avec une mesure de Placement avec Maintien Prioritaire en Milieu Familial.

Un enfant, confié en urgence par le substitut du Procureur de la République, est reparti vivre dans sa famille.

Que s'est-il passé durant cette année ?

L'année 2014 :

31 enfants ont été pris en charge

19 enfants sont accueillis au foyer durant l'année

19 enfants l'ont quitté durant l'année.

La tâche première de l'équipe du F.A.O. est de prendre soin des enfants qui nous sont confiés. Les éducateurs, les maîtresses de maison, l'ensemble de l'équipe veillent aux besoins primaires : manger, dormir, jouer, apprendre, vivre avec d'autres personnes....

Des rendez-vous avec les instituteurs, les professeurs, les écoles spécialisées sont effectués avec les parents de l'enfant lorsque cela est possible.

Nous avons régulièrement rencontré les familles, à domicile et au foyer.

Le suivi de santé de l'enfant est pris en considération par l'équipe éducative et l'infirmier, sous le contrôle du Docteur Khennouf, dans un lien régulier avec les parents. Nous comptabilisons plus de 200 accompagnements pour le suivi médical ou paramédical des enfants.

Nous avons écrit environ 10 rapports d'admission, 31 d'observation et d'orientation, plusieurs notes d'incident et de complément d'information.

Des livres sont achetés avec les enfants, soit un livre par enfant et par trimestre. Nous avons plusieurs abonnements de livres d'enfants. Nous sommes des utilisateurs assidus de la médiathèque de « Tarentaise ».

Une fois par mois, les enfants, deux éducateurs, une maîtresse de maison et le chef de service se réunissent afin d'échanger sur la vie au foyer. L'objectif de ces rencontres est double : donner aux enfants un espace de parole et échanger pour vivre ensemble.

Nous avons organisé 25 synthèses avec nos différents partenaires et l'Aide Sociale à l'Enfance.

Nous avons accueilli, la nuit, le week-end, les jours fériés, tous les enfants que le Procureur de la République confiait à l'A.S.E.. Dès l'ouverture des services du Conseil général, les chefs de service prenaient rapidement le relais et trouvaient des solutions.

Le budget loisirs et camps s'élève à 9 000 euros pour les 31 enfants accueillis au foyer pour l'année 2014, soit 290 euros par enfant. Nous avons octroyé 3 000 euros pour les camps et 6 000 euros pour les diverses activités du mercredi, du week-end, des soirées... Nous avons donc dépensé 110 euros par semaine en moyenne pour payer les loisirs, soit 9 euros par semaine et par enfant.

Lors des vacances scolaires ou le mercredi, les enfants peuvent aller dans les centres de loisirs proches du foyer.

Nous avons organisé, durant l'été, deux camps de 7 jours, un en juillet et l'autre en août ainsi qu'un au mois de mai. Ces 3 camps ont permis à 18 enfants de découvrir les « vacances ». Le coût est de 3 000 euros soit 167 euros par enfant.

Pour les colonies, nous demandons à l'A.S.E. de les prendre en charge au vu des prix... Nous sommes dans l'incapacité d'offrir des vacances en colonie à un enfant .

Pour nourrir les enfants et le personnel, nous bénéficions d'un budget annuel de 28 500 euros soit 6,50 euros par jour et par enfant.

Nous avons aussi un budget de 4 950 euros pour entretenir le foyer, pour acheter des assiettes ..., pour que les enfants puissent être propres, soit 1,13 euros par jour et par enfant.

Pour la scolarité, le budget est de 1 100 euros soit 0,25 euros par jour et par enfant.

Les enfants bénéficient des mêmes sommes que les autres enfants placés pour l'argent de poche, la vêtue.

Les cheminées du foyer nous tombent sur la tête... Le département les fait tomber.

La route d'accès du foyer se transforme en piste. Le département ne la répare toujours pas au risque d'un accident.

La chaudière a été réparée après presque une année de discussions. Les enfants ont de l'eau chaude.

L'équipe du foyer change son jour de réunion et passe du jeudi au lundi après-midi.

Le F.D.E.F. applique le Code du travail. Nous ne ferons plus de journées de 16 heures comme nous le faisons depuis de longues années lors des week-ends et des vacances. Nous ne dépasserons pas 12 heures par jour.

Deux éducateurs de l'équipe, Olivier Rey et Matthieu Pauty, organisent « Escapade nautique » sur quatre week-ends pour l'ensemble des enfants du F.D.E.F.

Les chefs de service ne font plus les astreintes durant les nuits et les week-ends. Le directeur embauche deux éducateurs pour assurer celles-ci...

Le soutien scolaire est assuré par les éducateurs et par deux bénévoles, Monsieur Jean Besson et Madame Anaïs Roland. Ils interviennent les lundis, mardis et jeudis soirs de 16h30 à 18h30. Ainsi, depuis le mois de novembre 2013, Jean vient les mardis et Anaïs les lundis et jeudis selon les termes que nous avons convenus avec eux.

Problèmes qui interrogent nos capacités à accueillir certains enfants, particulièrement ceux dont les familles vivent en dehors de Saint-Etienne et au quotidien pour l'accompagnement de quelques-uns :

- Délai d'une année et plus pour que les enfants puissent bénéficier de soins en C.M.P., C.M.P.P., hôpital de jour.
- La sécurité sociale refuse de payer les transports au-delà de trois mois entre le foyer et les C.M.P. ou autres services de soins (C.M.P. de Feurs par exemple). Il faudrait que l'enfant soit pris en charge par le C.M.P. de Saint-Etienne lorsque celui-ci est accueilli au foyer plus de quatre mois. Aujourd'hui, l'A.S.E. accepte de prendre en charge le coût des taxis vu qu'il est impossible d'avoir une place dans les trois mois sur Saint-Etienne. Nous ne pouvons pas assurer les transports entre le foyer et le C.M.P., l'hôpital de jour... Cela impliquerait qu'un éducateur soit préposé au transport de quelques enfants au détriment de l'accompagnement des enfants au foyer.
- Les I.M.E., I.T.E.P.... scolarisent les enfants à temps partiel. Nous nous interrogeons donc sur « comment accompagner des enfants au quotidien lorsque l'établissement dit adapté n'est pas en capacité de le faire ou que partiellement ? »
- Plus d'hospitalisation complète en pédopsychiatrie.
- Plus d'internat pour les enfants présentant un handicap.
- Des enfants de moins de quatorze ans déscolarisés depuis plus d'un an alors que l'école est obligatoire.
- Les temps de transport et l'éloignement géographique pour se rendre dans les familles sont parfois importants alors que le budget « essence » est limité.
- Il n'y a plus d'espace de rencontre, de partage, de réflexion avec l'A.S.E.. Il serait important d'aborder la question des enfants présentant un handicap physique, une déficience intellectuelle... au vu des interrogations ci-dessus.

Les objectifs pour 2015 :

- ✚ Poursuivre la réflexion sur la référence dans le travail d'accompagnement auprès des enfants et des familles.
- ✚ Réfléchir à l'amélioration de l'accueil de nuit, en urgence. Aujourd'hui, l'enfant accueilli dort dans un lit d'appoint dans la salle de jeux (pas pris en compte en 2014).
- ✚ Au vu de la problématique de certains enfants, il est difficile de leur faire partager une même chambre. Nous devons donc repenser l'espace du foyer afin d'augmenter les chambres individuelles (pas pris en compte en 2014).

Patrick Gallon

Chef de service du Foyer d'Accueil et d'Observation « Benoît Charvet »

Chef de Service :

Patrick Gallon



Le Foyer d'Accueil et d'Observation Benoît Charvet

Equipe éducative :

Jacques Bard
Anne Barlon
Jean-François Boute
Elodie Ceriani
Frédéric Livial
Laurie Marotta
Matthieu Pauty
Olivier Rey
Michèle Reymondier

Et nos remplaçantes :

Pascaline Play,
Mathilde Quinto,
Amandine Grousset

Maîtresses de maison : Elisabeth Brun
Zohra Lasri
Fatiha Barbosa

Surveillants de nuit : Ali Kwiathowki
Eliane Guillarme

Psychologue : Sylvain Desseignet

Infirmier : Frédéric Bonnefous

Médecin : Dr Abbas Khennouf

Secrétaire : Astrid Hugot



L'impasse pour rejoindre le foyer!

LE BOIS D'AVAIZE



PRESENTATION

Foyer d'Accueil et d'Observation « Le Bois d'Avaize »

6 rue Jean-Baptiste Ogier
42100 Saint-Etienne

Chef de Service : Serge FONTANEY

Email : serge.fontaney@fdef42.fr

Equipe Educative :

Secrétariat :

☎ 06 73 48 75 98

☎ 04-77-46-45-12

☎ 04-77-47-81-91

Le Foyer d'Accueil et d'Observation « le Bois d'Avaize » accueille 10 jeunes filles et garçons de 12 à 18 ans. Il se situe dans une ancienne et vaste maison rénovée, entourée d'espaces extérieurs près des quartiers de Montplaisir et de Terrenoire, à proximité du Parc du Bois d'Avaize.

Ses missions premières sont l'accueil, l'observation et l'orientation. Les objectifs de travail sont d'individualiser la prise en charge de l'adolescent, comme le dispose la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Nous essayons que le jeune soit associé et concerné par son projet. L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire comprend neuf éducateurs, une psychologue, deux maîtresses de maison et trois veilleurs de nuit, auxquels s'ajoutent un psychiatre pour superviser l'équipe, un médecin rattaché, un infirmier et une secrétaire, ces 19 agents étant coordonnés par un Chef de service.

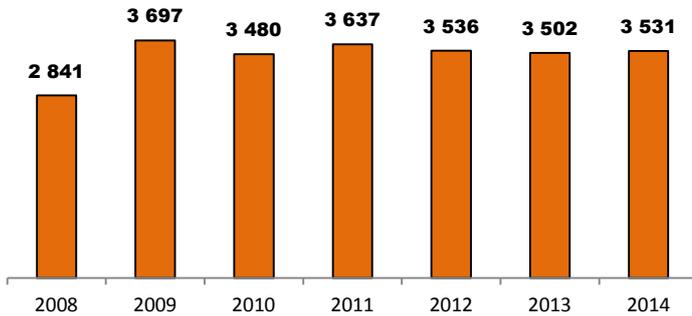
Le F.A.O. a pour mission d'accueillir tout enfant confié à l'Aide Sociale à l'Enfance dont les difficultés contraignent à un hébergement, immédiat ou non, et exigent une observation particulière de la situation du jeune et de sa famille. A son terme, une orientation basée sur un projet éducatif durable tentera d'être dégagee et réalisée en accord avec le Service de l'A.S.E. La qualité de l'accueil, dès l'arrivée du jeune, est déterminante pour une observation de qualité. L'observation passe nécessairement par l'écoute des difficultés de l'enfant et de sa famille. Pour autant, la prise en charge du jeune s'inscrit dans un cadre éducatif où celui-ci fait l'apprentissage quotidien des règles ou plutôt normes de la vie sociale. Au terme de l'observation et compte tenu des particularités de chaque situation, le jeune est orienté vers une M.E.C.S., un lieu de vie, une famille d'accueil ou retourne vivre au sein de sa famille, le plus souvent avec un soutien éducatif à domicile.

Le F.A.O. « le Bois d'Avaize » œuvre avec conviction et s'appuie sur les valeurs du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille dont le projet d'établissement part du principe que **tout enfant ou adolescent est perfectible**, quelles que soient les difficultés de sa situation.



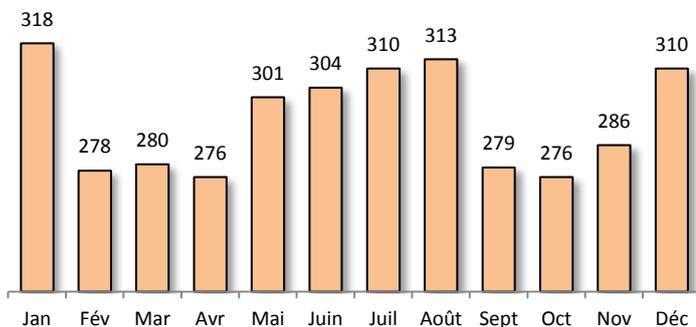
Une activité qui reste stable :

Nombre de journées et taux d'occupation ces 7 dernières années



En 2014, le Foyer d'Accueil et d'Observation « le Bois d'Avaize » a été pratiquement au maximum de son taux d'occupation, comme depuis de nombreuses années. Cette réalité explique aussi le fait qu'il ne peut répondre à l'ensemble des nombreuses demandes d'accueil qui lui ont été adressées.

Evolution du nombre de journées réalisées au cours de l'année 2014



Le taux d'occupation pour l'année 2014 s'élève à pratiquement 97 %.



38 adolescents ont été pris en charge en 2014

11 adolescents étaient présents au 1^{er} janvier 2014

27 adolescents ont été accueillis au cours de l'année

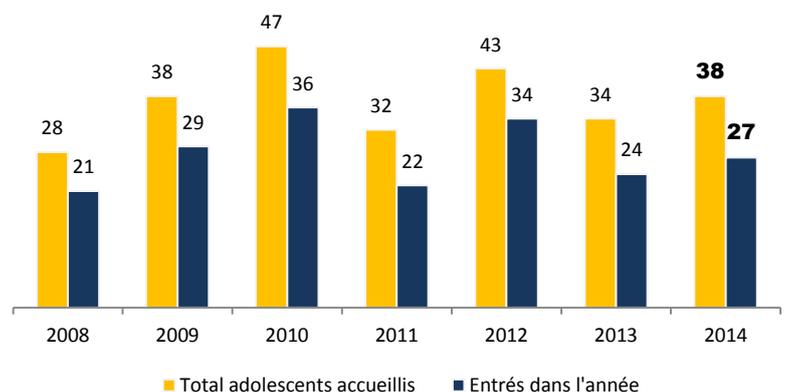
28 adolescents sont sortis au cours de l'année

La rotation est de 3,8 jeunes par place.

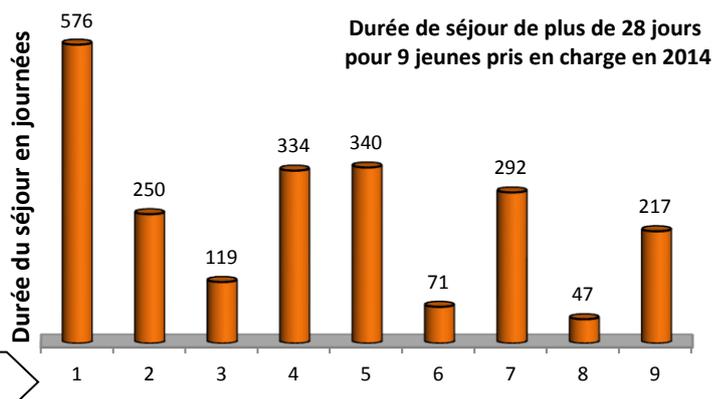
L'année 2014 fait apparaître une rotation toujours importante des jeunes accueillis par rapport au nombre de places offertes.

Le nombre de 38 adolescents accompagnés montre que le « mouvement » au F.A.O. reste une constante due à notre mission d'accueil d'urgence et d'observation des situations de nombreux jeunes

Nombre d'adolescents accueillis et entrés dans l'année



Une durée de séjour difficilement quantifiable :



Sur les 28 adolescents sortis :

- ↪ 19 sont restés moins d'un mois,
- ↪ 3 ont été reçus centre 1 et 4 mois,
- ↪ Et 6 ont été accueillis plus de 7 mois et jusqu'à 20 mois !

Des accueils très longs de plus de deux ans simultanément à des accueils de 24 ou 48h !

Durée de séjour maximum et moyenne sur les 5 dernières années

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Durée de séjour maximum (jours)	624	399	509	540	852	576
Moyenne	125	108	88	95	192	84

La moyenne, environ 3 mois, ne reflète pas vraiment la réalité car les orientations restent difficiles à trouver pour des jeunes ayant de plus en plus des problématiques multiples et qui sont quelquefois « inorientables ».

Si on enlève les accueils de moins de 4 jours, la durée moyenne de séjour est proche de 6 mois.

Certains jeunes restent toujours très ou trop longtemps au Foyer d'Accueil et d'Observation par manque de structures appropriées à leur situation.

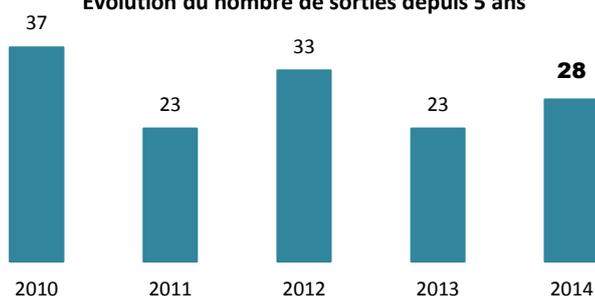
Entrées et sorties : toujours du mouvement !

Entrées - sorties 2014 :

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	
Entrées	2	1	5	1	4	1	0	3	4	2	3	0	27
Sorties	3	1	5	3	2	1	0	3	5	4	1	0	28

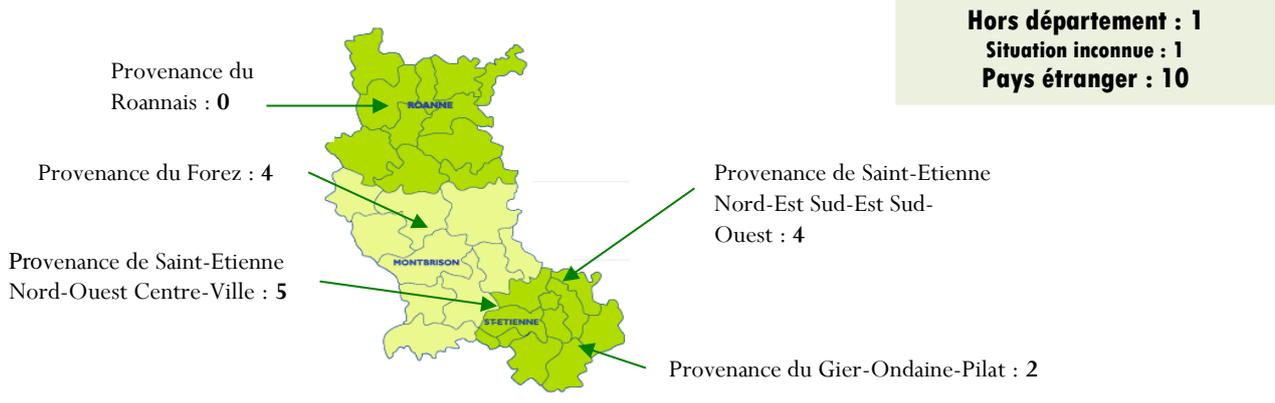
La période de fin et début d'année scolaire (août et septembre) deviendrait l'une des plus abondante en termes d'entrées et sorties. Cela peut s'expliquer par deux raisons simples : d'une part, le manque de places dans les structures au cours de l'année scolaire et quelquefois le souhait du F.A.O. de ne pas rajouter une nouvelle rupture pour un adolescent en cours d'année. Le mouvement reste malgré tout régulier tout au long de l'année, cela faisant partie des missions du F.A.O..

Evolution du nombre de sorties depuis 5 ans



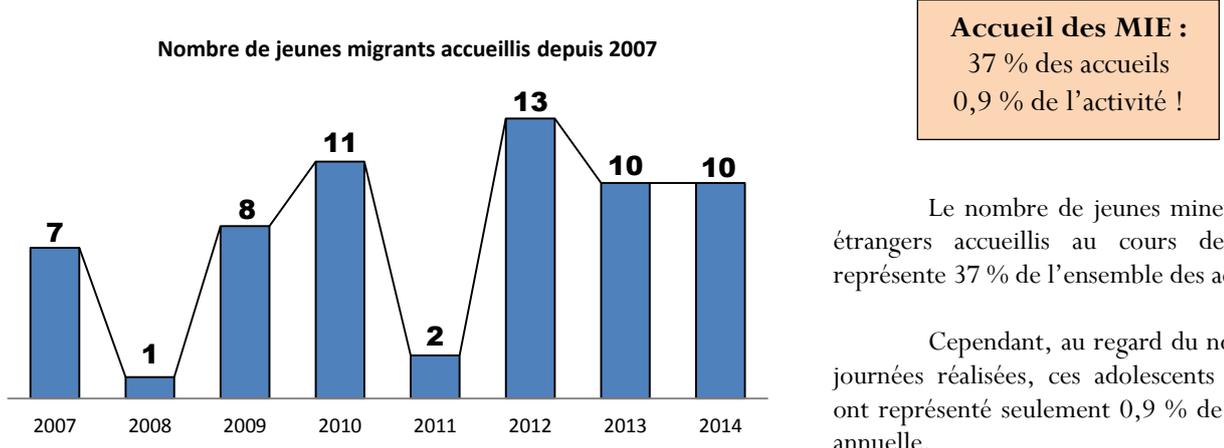
Une place est rarement libre car elle est souvent anticipée pour un nouvel accueil. Les partenaires recherchent régulièrement des places d'urgence afin de pallier aux nombreuses ruptures de lieux d'accueil et aux mesures A.E.M.O. qui se sclérosent.

Provenance des jeunes accueillis diversifiée :



L'origine des adolescents accueillis reste diversifiée.

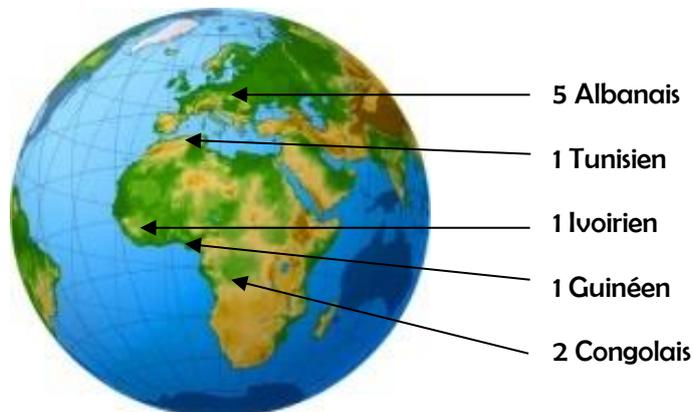
L'accueil des Mineurs Isolés Etrangers reste stable :



Le nombre de jeunes mineurs isolés étrangers accueillis au cours de l'année représente 37 % de l'ensemble des accueils.

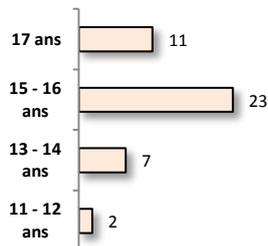
Cependant, au regard du nombre de journées réalisées, ces adolescents accueillis ont représenté seulement 0,9 % de l'activité annuelle.

Les jeunes migrants accueillis arrivent principalement **d'Afrique Centrale et des Pays de l'Est.**

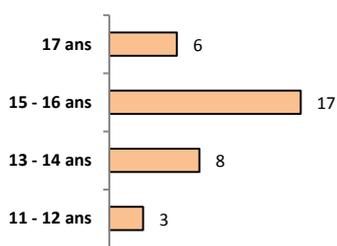


Une moyenne d'âge des jeunes accueillis entre 14 et 16 ans :

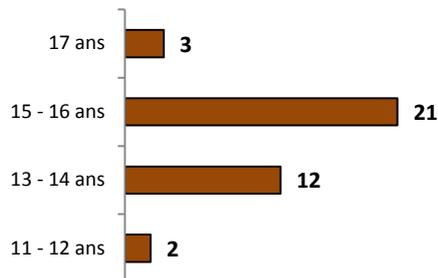
Moyenne d'âge des 43 jeunes pris en charge sur l'année 2012



Moyenne d'âge des 34 jeunes pris en charge sur l'année 2013



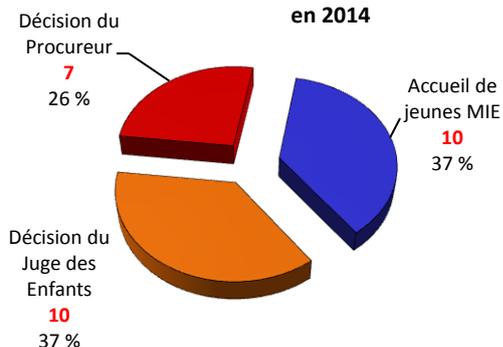
Moyenne d'âge des 38 jeunes pris en charge sur l'année 2014



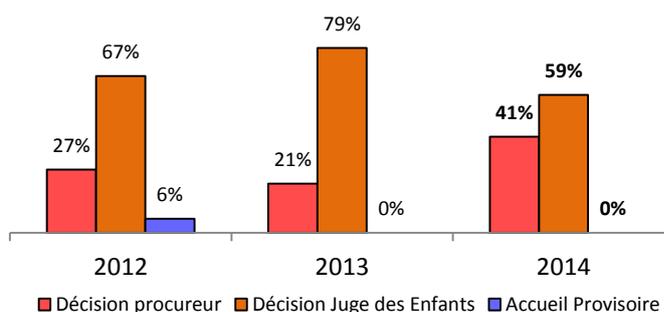
2012 montrait un vieillissement significatif de la moyenne d'âge des jeunes accueillis, ce qui augmentait la « pression » pour trouver une solution pérenne avant l'âge fatidique de la majorité. En 2013, nous avons accueilli plutôt des adolescents entre 14 et 16 ans, ce qui s'est réitéré en 2014.

Décisions de placement : le « judiciaire » loin devant « l'administratif » :

Décisions de placement des 27 jeunes accueillis en 2014



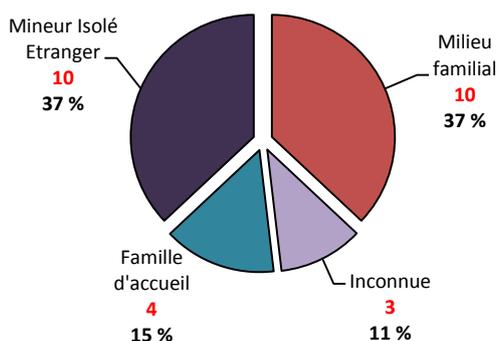
Origine juridique des accueils hors MIE



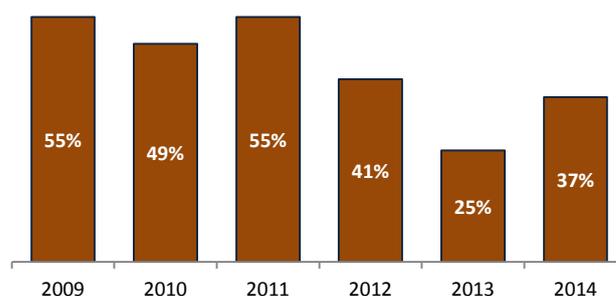
Les mesures prises par le Juge des Enfants sont de loin les plus nombreuses et, étonnement, nous n'avons pas eu de mesure administrative. Il nous semble que, dans certaines situations, le bien-fondé de la mesure judiciaire peut-être interrogé pour des adolescents proches de leur majorité. Quant aux Mineurs Isolés, ils sont aujourd'hui accueillis sans mesure et pris en charge dès le lendemain par un service spécifique du Conseil Général.

Une légère hausse des jeunes adolescents venant de leur milieu familial !

Situation des adolescents avant l'accueil

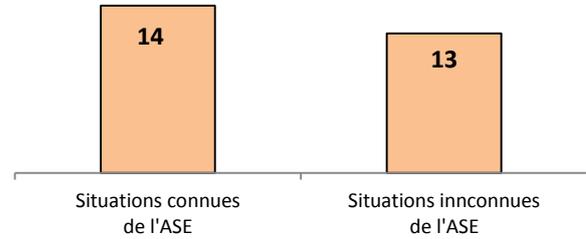


Jeunes arrivant de leur milieu familial ces 6 dernières années

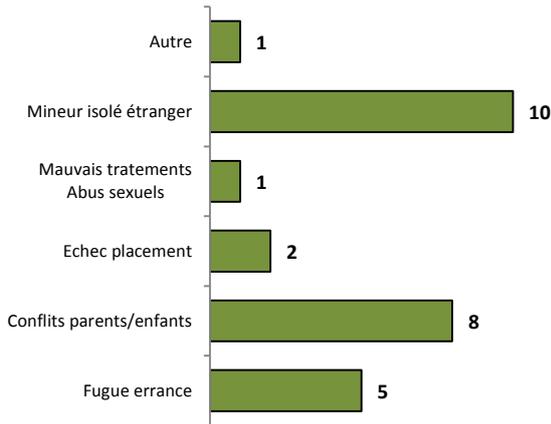


Au regard des six dernières années, il apparaît que le nombre de jeunes accueillis venant directement de leur milieu familial est à peine de 40%, sauf si on comptabilise les Mineurs Isolés... Et toujours des ruptures de lieux d'accueil !

Il semble qu'il existe toujours un équilibre entre les situations connues voire archi-connues avant le placement et celles que les services sociaux découvrent pour la première fois.



Motifs multiples et hétérogènes des accueils :



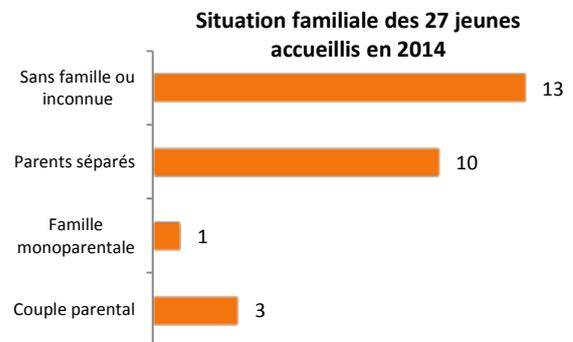
Les motifs sont toujours multiples. Très souvent, il est même difficile de trouver le motif qui correspond le mieux à telle ou telle situation, car les causes sont multi factorielles.

Ainsi, les situations, toutes singulières, créent un groupe très hétérogène.

Instabilité de la situation familiale :

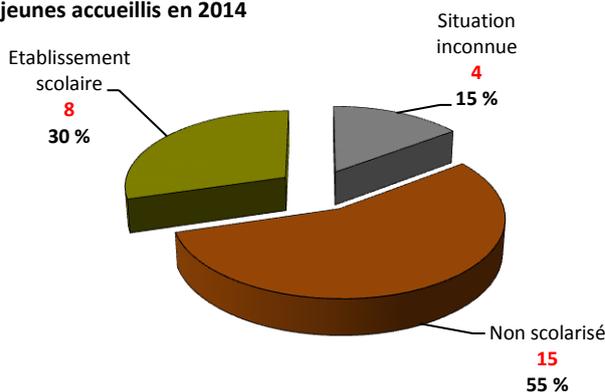
L'instabilité familiale constitue toujours ce socle peu stable, peu rassurant et peu structurant des jeunes accueillis au F.A.O..

Cela apporte également une difficulté importante concernant le suivi des familles, ce qui demande une grande adaptabilité des équipes pluridisciplinaires.



Une déscolarisation massive des jeunes accueillis :

Scolarité au moment de leur arrivée des 27 jeunes accueillis en 2014

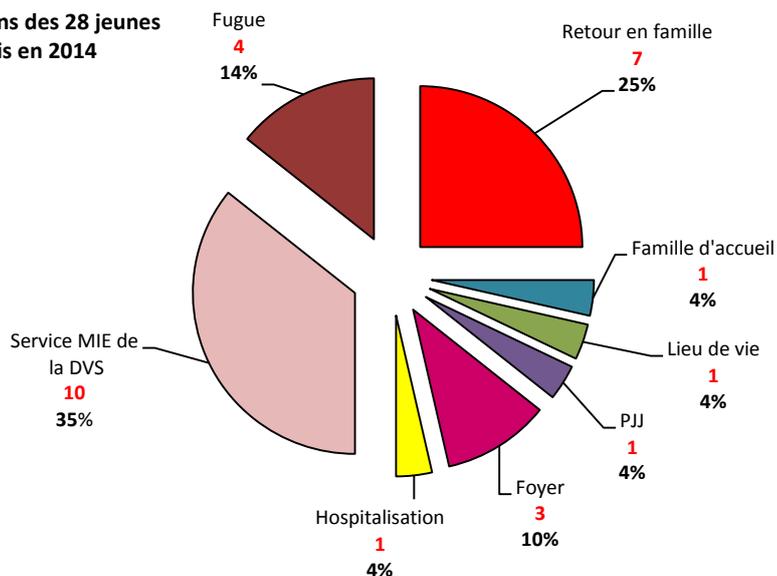


55% des jeunes accueillis sont sans aucune scolarité à leur entrée au F.A.O.. Cela touche également les moins de 16 ans.

Ce chiffre a baissé quelque peu cette année : heureusement, car il nous avait alarmé en 2012 ! L'avenir scolaire ou professionnel de bon nombre de jeunes est toujours très inquiétant. Ils peuvent se complaire de plus en plus dans un désœuvrement, un vide et aucun projet, même avec nos propositions d'aides diverses.

Orientation à la sortie du Foyer d'Accueil et d'Observation :

Orientations des 28 jeunes sortis en 2014



Nous avons pu travailler 7 retours en famille mais très souvent par défaut, l'adolescent voulant se confronter encore une fois de plus à la problématique familiale. 75% des jeunes n'y retournent pas et une autre orientation est trouvée, régulièrement un lieu collectif (Foyer, Foyer de Jeunes Travailleurs, Maison d'Enfants à Caractère Social, Lieu de vie, Hôpital, Centre Educatif Renforcé, service MIE...), les solutions de placement familial n'existant que très peu pour les adolescents.

Le constat est récurrent : le F.A.O. se heurte toujours, en 2014 comme au cours des années précédentes, à la difficulté de trouver des structures adaptées à la problématique des jeunes accueillis, que ce soit dans ou hors département.



Conclusion :

Dans le rapport d'activité 2011, j'évoquais les difficultés importantes concernant les adolescents accueillis au Foyer d'Accueil et d'Observation « le Bois d'Avaize », empreints de multiples problématiques. Dans celui de 2012, j'insistais sur l'importance du management, outil essentiel de la cohérence éducative de l'équipe. Dans celui de 2013, je souhaitais attirer l'attention sur deux sujets importants qui étaient, d'une part le message éducatif où le fond et la forme sont indissociables et, d'autre part, la difficulté persistante à trouver une aide adaptée et rapide auprès des services psychiatriques.

Cette année, je veux insister sur le travail d'**observation** qui nous est demandé afin que le Juge des Enfants puisse avoir des éléments tangibles pour prendre une décision dans l'intérêt de l'enfant et de sa famille. Cette observation reste l'une des qualités principales de l'équipe pluridisciplinaire du F.A.O.. Nous nous efforçons d'avoir une attention particulière dans tous les moments quotidiens de la prise en charge de l'adolescent, que ce soit un repas, une activité, une discussion formelle ou informelle, un rendez-vous scolaire ou professionnel, une histoire familiale, une rencontre médiatisée avec ses parents, un camp de vacances, un rangement de chambre, un moment festif...

Nous sommes conscients que les troubles précoces subis par ces adolescents dans leur enfance ont des répercussions majeures sur leur développement autant physique que psychique. Les carences parentales massives dans leur éducation ne leur permettent pas toujours d'envisager l'avenir de façon positive. Associée à cette observation, l'équipe doit œuvrer pour leur proposer un cadre adapté souvent en décalage avec celui de leurs parents. Et c'est dans cette proposition que nous nous apercevons de la faculté ou non de certains adolescents de prendre en compte cela ou de la refuser en montrant des comportements de fuite, de régression ou de mise en danger pour lesquels nous n'avons quelquefois aucun « remède », mis à part des « bricolages éducatifs ».

Je souhaite insister sur cette difficulté certaine pour certains éducateurs de se retrouver confronté à cette observation malencontreuse qu'un placement pour un adolescent n'est pas forcément plus protecteur, surtout quand lui-même n'a pas décidé de son utilité. Le professionnalisme des équipes est à rappeler car essayer d'aider un usager alors que celui-ci le refuse en grande partie peut être signe d'épuisement et d'incompréhension. La réalité du terrain n'est pas toujours celle que bon nombre de décideurs voudrait nous faire entendre. Le fonctionnement quotidien d'une structure comme le F.A.O. demande une vigilance importante de tous les instants, une adaptabilité ainsi qu'un sens des responsabilités particulièrement avisé. Le travail dans un tel lieu, où émerge souffrance, colère, inadaptation parentale, questionnements divers, remises en cause régulières, mais aussi bien entendu plusieurs réussites, demande des capacités bien au-delà de la moyenne pour des éducateurs qui doivent apprendre sur le tas à savoir résister aux différentes pressions inhérentes à ce métier et à ses missions, et, comme je le répète souvent, à savoir composer sans renier l'essence même du soutien éducatif. Ils doivent être persuadés de leur valeur d'accueil et d'observation.

Accueillir 10 adolescents avec des problématiques variées est un travail de « longue haleine » qui ne peut faire place au sentimentalisme, à l'improvisation et à la subjectivité. Il est important pour le personnel de rester le plus objectif possible autant dans l'accueil que dans l'observation, et ainsi donner du sens et des raisons argumentées pour réfléchir et donner des réponses toujours dans l'intérêt des accompagnements éducatifs et du Projet pour l'Enfant.

L'exigence reste mon « cheval de bataille » afin de répondre à nos missions de la manière la plus adéquate possible. Je reste convaincu que ceci apporte de la rigueur, de l'organisation, de l'intérêt aussi bien pour l'équipe que pour les usagers et leurs parents. Nous devons être convaincus du bienfait de nos exigences.

Serge FONTANEY
Chef de Service

LES HELLEBORES



Présentation

**Foyer d'Accueil et
d'Observation
« Les Hellébore »**

**2 rue du Pialon
42530 Saint-Genest-Lerpt**

www.fdef42.fr



**Chef de service : Pascale
Brioude**

☎ : 04 77 90 18 24

Email : pascale.brioude@fdef42.fr

Equipe éducative :

☎ : 04 77 90 21 67

Email : leshellebores@fdef42.fr

Secrétariat : Astrid Hugot

☎ : 04 77 47 81 91

Email : astrid.hugot@fdef42.fr

Le Foyer d'Accueil et d'Observation « Les Hellébore » est une structure mixte dont la mission, au titre de la protection de l'enfance, est d'accueillir en internat 10 jeunes, 5 filles et 5 garçons, âgés de 14 à 18 ans.

En pratique, le mineur est confié au service de l'Aide Sociale à l'Enfance (dit « service gardien »), chargé de mettre en œuvre le placement. Les admissions au F.A.O. « Les Hellébore » relèvent soit d'une mesure administrative, soit d'une décision judiciaire.

Au-delà de ses fonctions classiques d'hébergement et de prise en charge éducative, le F.A.O. « Les Hellébore » répond au besoin d'évaluation de situations familiales au regard de la protection de l'enfance. Le travail d'observation, d'évaluation et d'orientation est mené par l'équipe éducative en lien avec le service gardien et éventuellement les autres partenaires intervenant dans la situation.

Chaque jeune fait l'objet d'un projet individuel. La temporalité de la prise en charge répond au respect de la situation du sujet accueilli, de ses besoins et de son environnement familial.

Parallèlement au besoin de protection, la problématique des mineurs accueillis est un facteur que nous prenons en compte avec la plus grande attention pour toute demande d'admission. En effet, si chaque situation est traitée individuellement, chaque mineur accueilli au F.A.O. « Les Hellébore » intègre un **collectif de 10 adolescents** qui, selon les situations et les périodes, cohabitent chaque jour de l'année.

Si notre vocation au titre de la protection de l'enfance est bien d'accueillir des mineurs dont les conditions de sécurité ne sont plus garanties à l'extérieur, nous attachons la plus grande importance à la qualité et aux conditions de l'accueil que nous sommes en mesure de proposer.

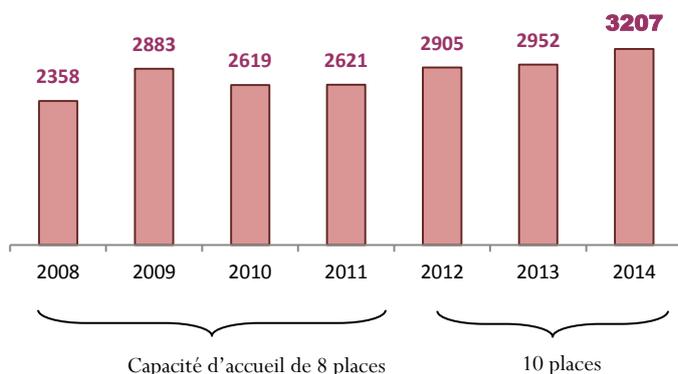
C'est pourquoi nous nous appliquons à être particulièrement vigilants aux problématiques en présence pour garantir au mieux la sécurité de chacun. Notre objectif est de ne pas provoquer d'effet « poudrière » particulièrement délétère voire insécurisant pour des jeunes dont un certain nombre présente une fragilité importante en relation avec une histoire familiale médiatisée par de la violence.

Sous l'autorité du Directeur, l'encadrement et l'accompagnement éducatif sont assurés par une équipe pluridisciplinaire composée de :

- 1 Chef de service
- 8 éducateurs
- 1 maîtresse de maison
- 3 veilleurs de nuit
- 1 psychologue
- 1 infirmier.

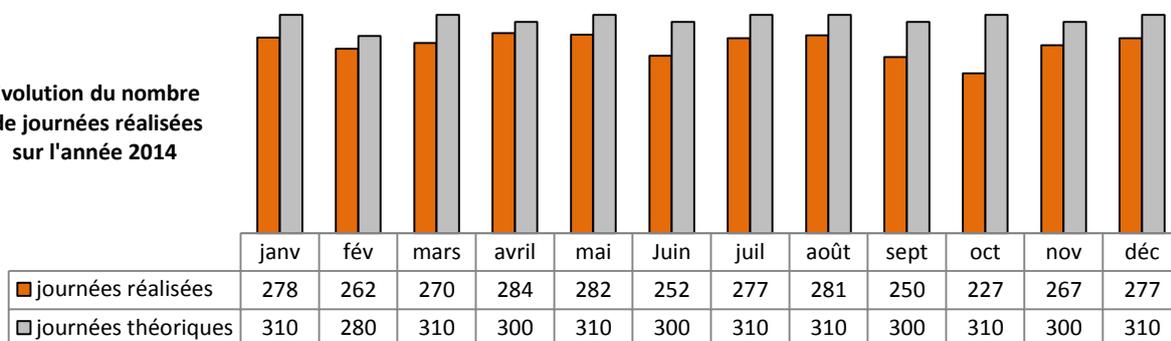
Confirmation de l'augmentation de l'activité :

Total des journées réalisées de 2008 à 2014



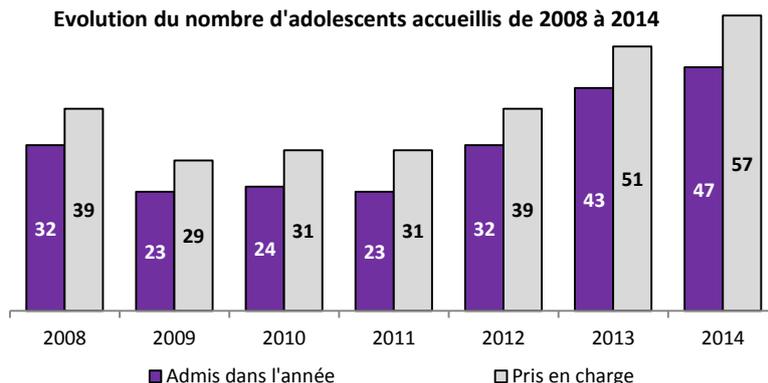
255 journées supplémentaires réalisées en 2014 portent le taux d'occupation à 88%. Après une période difficile, le F.A.O. tend à reprendre une activité plus soutenue.

Evolution du nombre de journées réalisées sur l'année 2014



57 jeunes pris en charge en 2014 :

Evolution du nombre d'adolescents accueillis de 2008 à 2014



Le ratio de jeunes est de 5,7 adolescents accueillis dans l'année pour une place (en 2013 il représentait 5,1)



10 adolescents présents au 1^{er} janvier 2014



47 adolescents ont été accueillis au cours de l'année



47 adolescents sont sortis au cours de l'année

Une majorité d'accueils sur décision du Juge des enfants :

Demands d'accueil (hors MIE) :

par le Juge des Enfants :

14 accueils

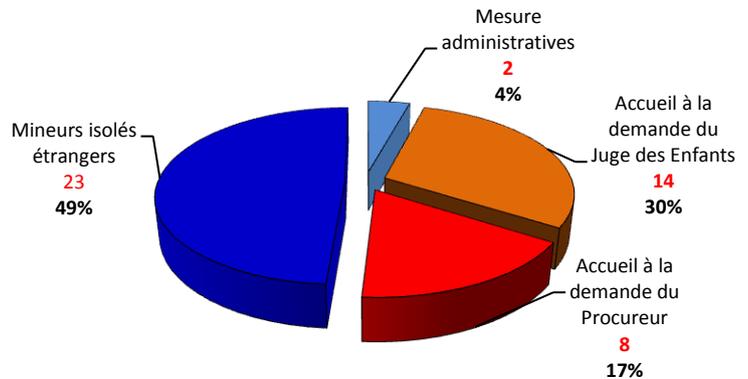
par le Procureur de la République :

8 accueils

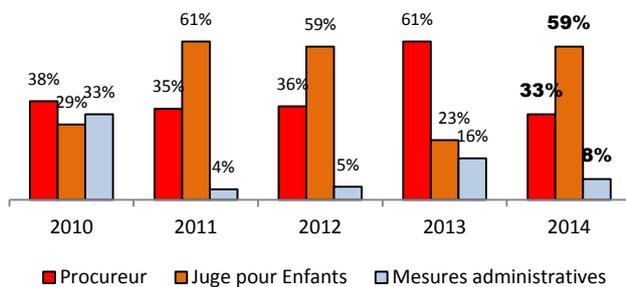
Mesures administratives :

2 accueils

95% des accueils relèvent d'une décision judiciaire. La majorité des accueils font suite à une décision du Juge des enfants confirmant les O.P.P. de Parquet.



Nature juridique des accueils (hors MIE) ces 5 dernières années



En 2014, les accueils à la demande d'un Juge des Enfants ont doublé.

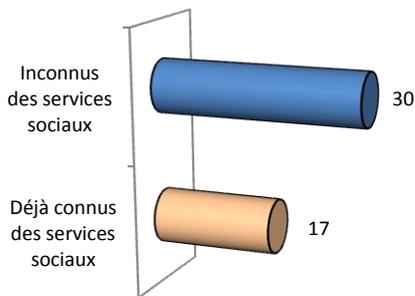
En revanche, les accueils administratifs ont baissé d'un tiers pour revenir à des proportions comparables à 2011 et 2012.

64 % des jeunes accueillis sont inconnus des services sociaux à l'admission :

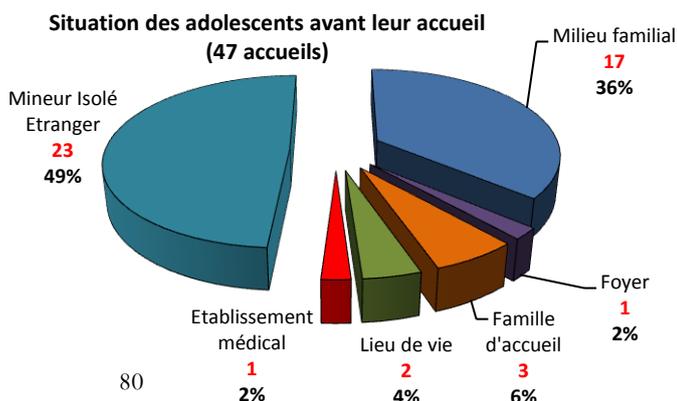
Pour autant, il est à noter que, parmi ces jeunes inconnus des services sociaux :

- 77 % (23 des 30 situations non connues) sont des **mineurs isolés étrangers** pour lesquels l'organisation départementale prévoit que notre travail se limite à les accueillir quelques heures dans l'attente de l'intervention du service spécifique du Conseil Général.
- 7 ont fait l'objet d'un premier travail d'observation et d'accompagnement éducatif relevant des missions d'un F.A.O.

17 adolescents qui nous ont été confiés étaient déjà connus des services sociaux, dont certains avaient déjà vécu une ou plusieurs périodes de placement.



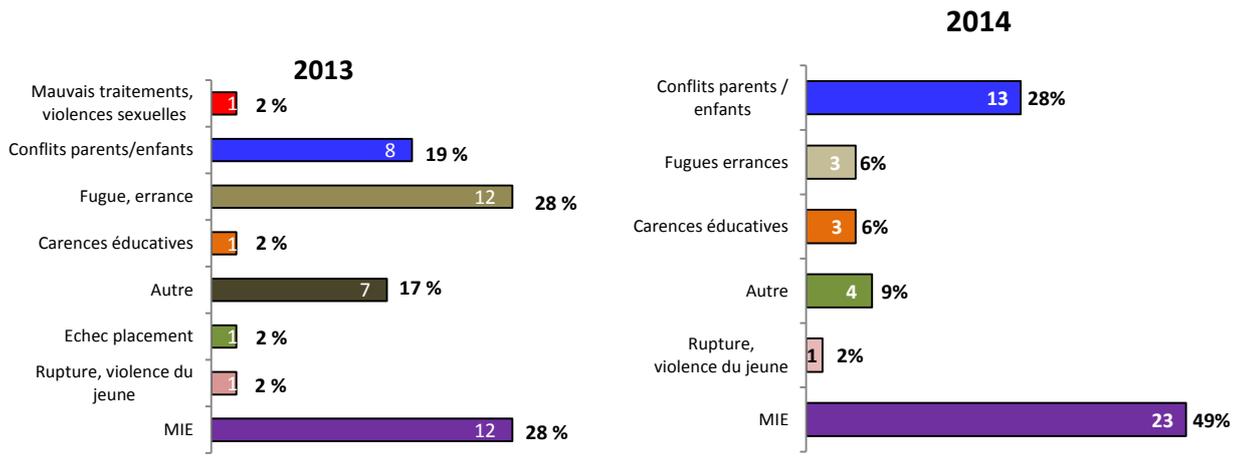
36 % des jeunes accueillis en 2014 viennent de leur milieu familial :



Le nombre des admissions dans un contexte de réorientation d'une autre structure reste sensiblement identique à celui observé en 2013. Bien qu'il soit 2,5 fois plus important, celui des adolescents venant de leur milieu familial est en baisse par rapport à l'année 2013.



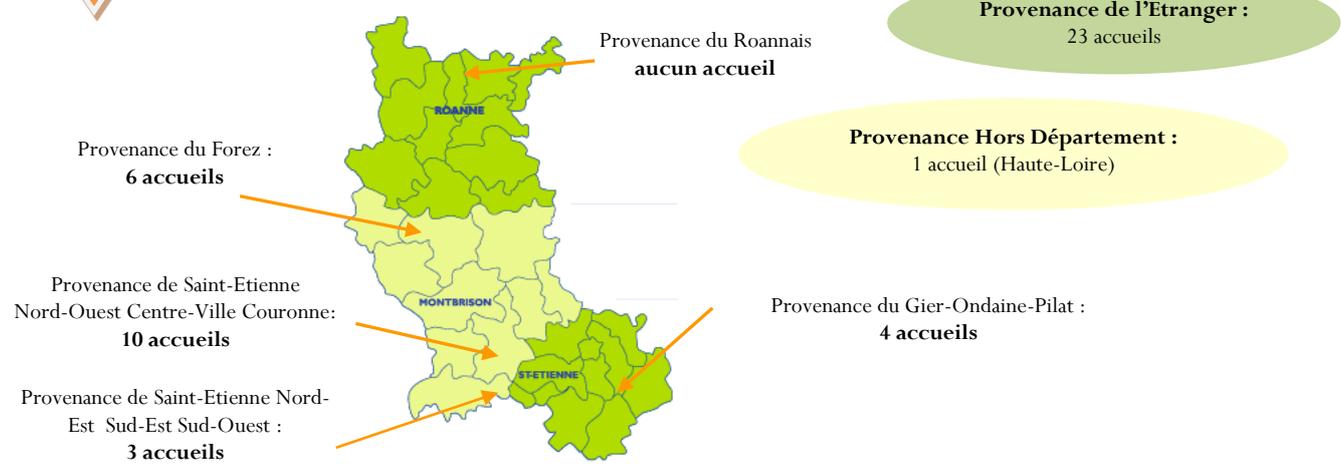
Les raisons du placement : souvent une imbrication de plusieurs motifs !



Le nombre d'accueils de mineurs isolés étrangers a pratiquement été multiplié par 2 par rapport à l'année précédente. Alors que 24 adolescents ont été accueillis à un autre titre, 23 mineurs ont été pris en charge du fait de leur statut d'étranger en situation d'isolement sur le territoire français. Alors que l'année dernière le ratio était de 1 accueil de M.I.E. pour 3,6 accueils, il avoisine aujourd'hui le 1 pour 1.



Origine géographique des accueils :



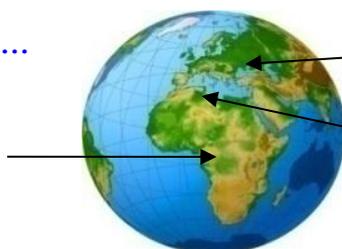
On l'a vu, les M.I.E. sont en forte progression dans le nombre d'accueils réalisés. Pour le reste, un peu plus de la moitié des accueils provient du secteur de Saint-Etienne.

D'une manière générale, les mineurs isolés se montrent très discrets pendant les quelques heures qu'ils passent sur notre structure. La plupart du temps, ils ne quittent leur chambre qu'au moment des repas, ne cherchent pas à se mêler au groupe de jeunes et ne sollicitent guère les éducateurs, d'autant que la communication est souvent entravée par la barrière linguistique.

Jeunes migrants :

23 accueils de jeunes migrants en 2014...

3 guinéens
6 congolais
2 ivoiriens
2 camerounais

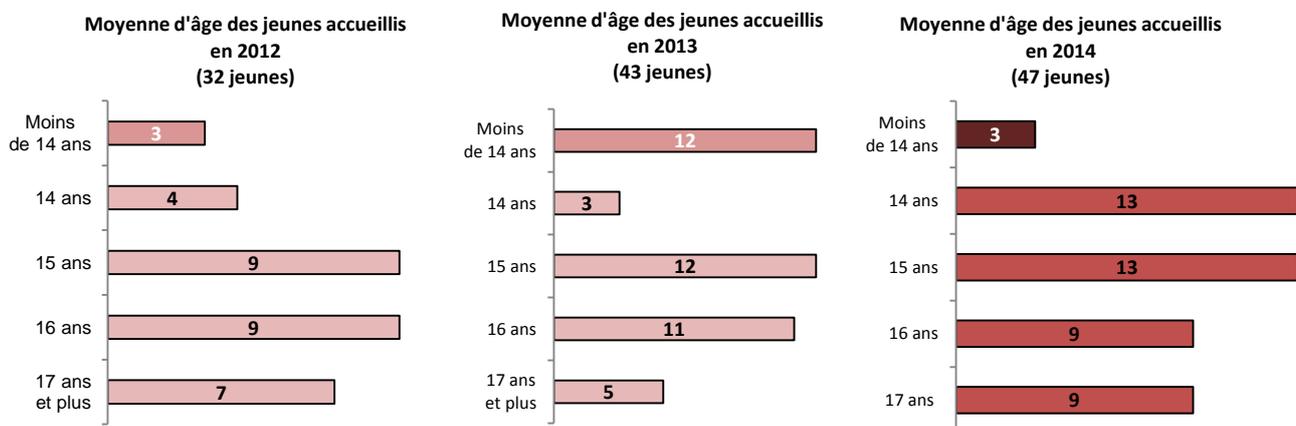


7 albanais

1 tunisien
2 algériens

Si la proportion des mineurs venant des pays de l'Est est inchangée, en 2014 le nombre de mineurs isolés étrangers issus du continent africain a été multiplié par 5, en rapport avec la situation géopolitique ou sanitaire de leur pays.

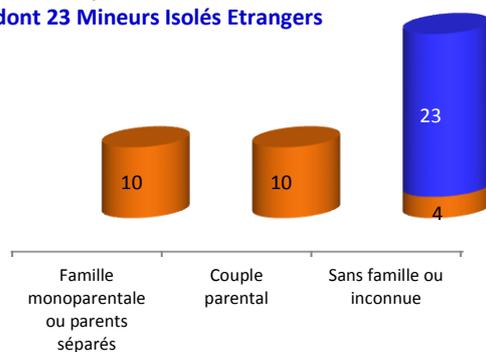
Moyenne d'âge des jeunes accueillis :



En 2014, les 2/3 des adolescents accueillis ont plus de 15 ans. En 2013, parmi les jeunes accueillis, 1 sur 5 avait plus de 17 ans. Tous avaient connu un accompagnement socio-éducatif ou même avaient déjà fait l'objet d'un placement. Au quotidien, on observe que cette population ne trouve pas toujours sa place dans un collectif régi par des règles éducatives qu'ils jugent trop contraignantes au regard de leur mode de vie précédent.

Composition de la famille :

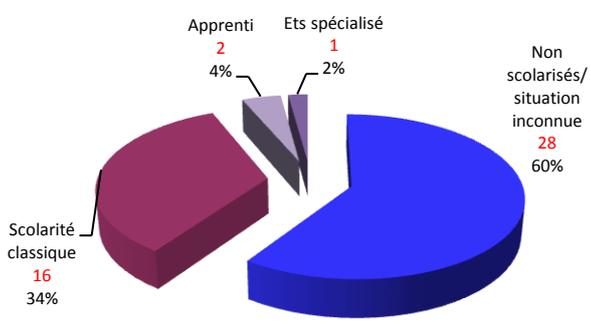
Composition de la famille sur l'année 2014
(47 jeunes accueillis)
dont 23 Mineurs Isolés Etrangers



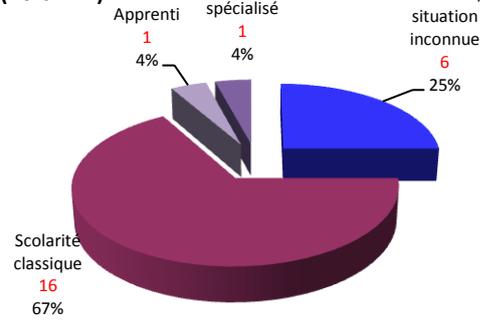
En 2014, la proportion des adolescents issus de familles monoparentales est la même que celle vivant habituellement avec leurs deux parents.

Plus de la moitié des jeunes est non scolarisée à l'admission :

Scolarité des 47 adolescents accueillis



Scolarité des 24 adolescents accueillis (hors MIE)



La proportion des jeunes non scolarisés est à corrélérer au nombre important de mineurs isolés étrangers.

Pour les autres, la plupart étant toujours en obligation scolaire, le travail de l'équipe consiste à comprendre rapidement les raisons d'une déscolarisation, évaluer et rechercher en lien avec l'éducation nationale les conditions favorables à une rescolarisation.

Fortes augmentations de la durée de séjour :

Durée maximum et moyenne des séjours par année

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Moyenne	63 j	131 j	112 j	105 j	107 j	31 j	62 j
Moyenne hors MIE					149 j	42 j	117 j
Séjour le plus long	274 j	414 j	379 j	480 j	353 j	254 j	566 j

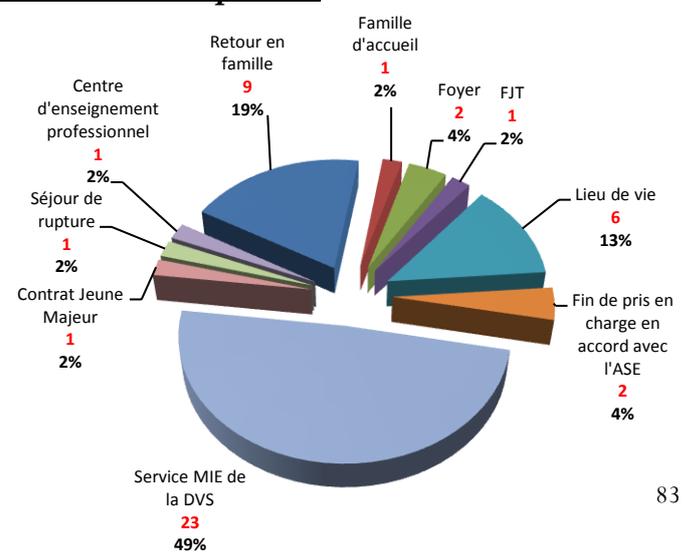
La population des mineurs isolés accueillis le temps d'une nuit ou au maximum le temps d'un week-end (éventuellement prolongé en cas de « pont ») a doublé en une année. Pour les autres jeunes (hors M.I.E.), la moyenne de séjour a augmenté de deux mois et demi en un an. Au-delà d'une mission ponctuelle d'accueil et d'observation prolongés, le F.A.O. se trouve en situation d'accompagnements éducatifs prolongés jusqu'à dépasser les 3 années et demi pour l'un d'entre eux sans perspective d'orientation avant sa majorité en juillet 2016.

Des orientations pas toujours véritablement adaptées :

Les retours en famille directement après un accueil au Foyer d'Accueil et d'Observation sont minoritaires.

L'orientation des mineurs isolés étrangers fait l'objet d'une procédure spécifique et rapide.

La question des délais d'orientation des adolescents vers des structures de suite adaptées reste problématique et à l'origine de l'augmentation significative des durées de séjour.





Pour conclure :



A l'exception de la population des mineurs isolés étrangers, qui fait l'objet d'une prise en charge spécifique et immédiate par un service dédié du Conseil Départemental de la Loire, les accueils d'adolescents se prolongent et pour certains se pérennisent au Foyer d'Accueil et d'Observation.

De fait, cette situation :

- offre aux adolescents des conditions d'accueil différentes et parfois bien nécessaires au regard de leur besoin de stabilité,
- modifie les modalités d'accompagnement de l'équipe pluridisciplinaire.

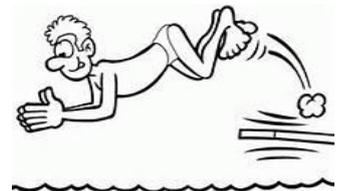
L'année 2013 s'est terminée sur un travail autour de la restauration du lien entre les professionnels et les adolescents accueillis au F.A.O. « Les Hellébore ». De la qualité de ce lien éducatif entre les jeunes qui nous sont confiés et les adultes qui les accompagnent sur plusieurs mois (voire années) dépend leur quotidien, leur évolution, la mise en place et la réalisation de leur projet, mais aussi la qualité des conditions de travail de l'équipe.

Depuis plusieurs années, la mairie de Saint-Etienne prend à sa charge le coût de l'accès à quatre piscines municipales pour le F.D.E.F. en dehors des périodes scolaires.



Profitant de cette opportunité, nous avons mis en place, dès le début de l'année 2014, une sortie piscine hebdomadaire.

Le choix du vendredi soir nous est apparu le plus approprié afin de respecter le rythme des jeunes au cours de la semaine. Avec du recul, nous observons que ce créneau permet de faire une transition intéressante entre la semaine et le week-end. En effet, cette activité, généralement très appréciée par les adolescents, leur permet de se détendre, de se défouler et donc de décompresser de leur semaine souvent chargée (scolarité, rendez-vous multiples...) et leur permet d'aborder leur week-end de manière plus détendue.



Ainsi, chaque fin de semaine, de 19 heures à 20 h 30, le groupe (le plus souvent dans son ensemble) et l'un ou les deux éducateurs du soir se rendent à la piscine « Raymond Sommet » de la Plaine Achille.

La plupart des membres de l'équipe se baigne avec les jeunes et nous constatons que ce moment très ludique, de détente, d'amusements partagés, est très apprécié et attendu par les adolescents. De leur côté, nombre de professionnels ne cachent pas leur plaisir et leur intérêt pour ce moment partagé avec les adolescents dont ils ont la garde.

Selon les adultes accompagnants, la séance donne lieu à de nombreux défis entre jeunes et adultes... : à celui qui sautera du plongeon de 5 mètres, prendra le plus bel élan, effectuera le plus beau saut...



Ce moment peut être également celui au cours duquel l'éducateur est mis en situation d'affronter le groupe d'adolescents, c'est-à-dire d'échapper aux poursuites aquatiques destinées à l'attraper voire à le couler... et donne lieu à de bons moments de rigolade, chacun étant affairé soit à échapper, soit à capturer !

Parfois, le groupe se scinde en deux pour un « ballon prisonnier ». Ce jeu, très demandé par les jeunes, permet de développer l'agilité, l'adresse, l'esprit d'équipe et le fairplay de chacun.

D'autres fois, le groupe bénéficie de la musique et des instructions d'une séance d'aquagym, qui se déroule dans le bassin d'à côté, et en profite pour entretenir sa forme et ses formes...



A d'autres reprises, la séance revêt un aspect beaucoup plus calme, plus zen, chacun prenant grand plaisir à se livrer à des exercices de relaxation dans lesquels l'adulte et l'adolescent prennent soin l'un de l'autre à tour de rôle au cours d'exercices agréables.



Sur cet espace et ce temps singuliers et dans la limite du règlement de la piscine, certains adolescents et adultes peuvent s'autoriser à des jeux ou même des chahuts physiques qui ne font pas partie de leurs relations quotidiennes sur la structure et qui créent, pour un temps limité, des rapports différents et de complicité « autorisée ».



De retour au foyer, vers 21 heures, le groupe fourbu et affamé partage le repas du soir, en général dans une ambiance plus calme et silencieuse qu'à l'accoutumée. On remarque aussi que la soirée du vendredi n'est pas celle où les adolescents se font prier pour aller se coucher.

Avec une année de recul, on peut dire que cette expérience constitue une médiation intéressante qui a toute sa place dans notre accompagnement éducatif. Au-delà des aspects ludiques, récréatifs, l'activité piscine est un bon support au travail sur les questions, très présentes voire sensibles chez les adolescents, de l'image corporelle, l'estime de soi, la « normalité », l'hygiène et le respect des autres.

Pascale BRIOUDE

Chef de service



LA LIVATTE



Présentation

Foyer d'Accueil et d'Observation « La Livatte »

144 bis, Rue Albert Tomas

42300 ROANNE

Chef de service : Monsieur Alain MOUTON ☎ 04-77-70-08-30

Equipe éducative : ☎ 04-77-70-57-20
Fax : 04-77-70-08-32

Secrétariat : ☎ 04-77-70-60-02
Fax : 04-77-67-62-69



E-mail : lalivatte@fdef42.fr



Le F.A.O « La Livatte » à Roanne est une structure du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille. Il accueille 12 enfants de 3 à 18 ans dans le cadre de la protection de l'enfance.

Sa mission est d'effectuer, grâce à son personnel éducatif et psychologique, une observation de la situation de l'enfant et de sa famille afin de proposer au Service de la Protection de l'Enfance une orientation la plus adaptée possible.

Nous accueillons des enfants à la demande du Service de la Protection de l'Enfance dans le cadre d'une décision judiciaire mais également dans le cadre d'accueils administratifs.

Nous possédons également deux places pour des mères avec enfants, soit dans un cadre administratif, soit sur un mode judiciaire pour elles ou leurs enfants.

La structure est équipée pour cela d'un studio à l'intérieur du foyer et d'un second à proximité immédiate.

Les bureaux administratifs se trouvent également dans l'enceinte du foyer.

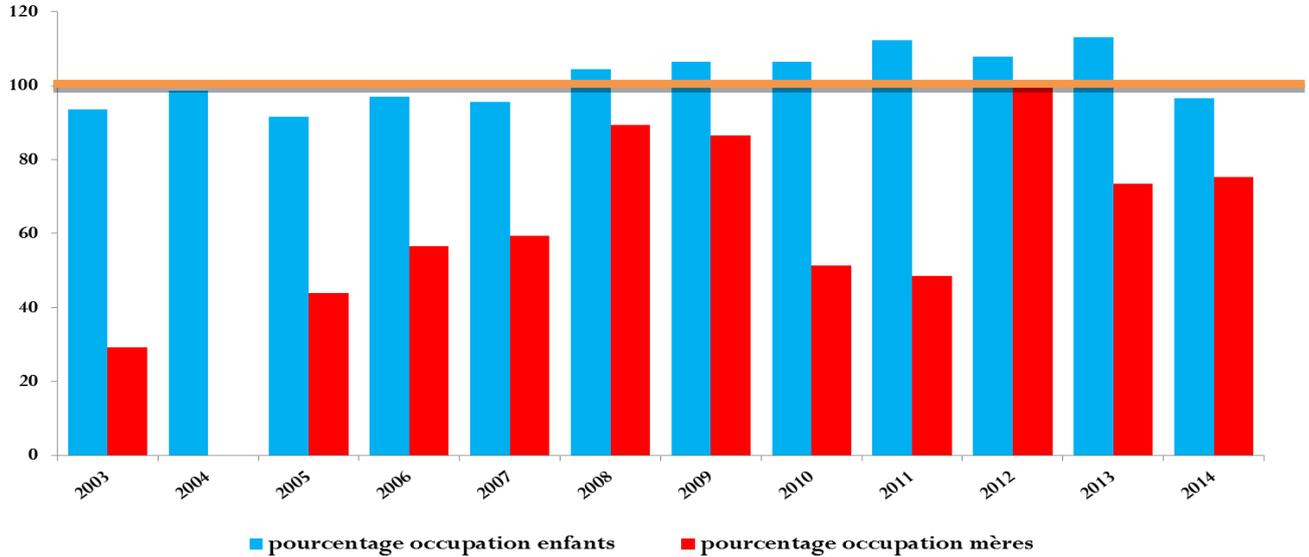
L'unité est encadrée par une équipe éducative composée de :

- un chef de service
- 9,5 éducateurs
- 1,5 maîtresse de maison
- 2,15 veilleurs de nuit
- une infirmière, un psychologue (à temps partiel)
- une secrétaire

Activité 2014 – Stabilité du nombre de jeunes

Taux d'occupation total 2014

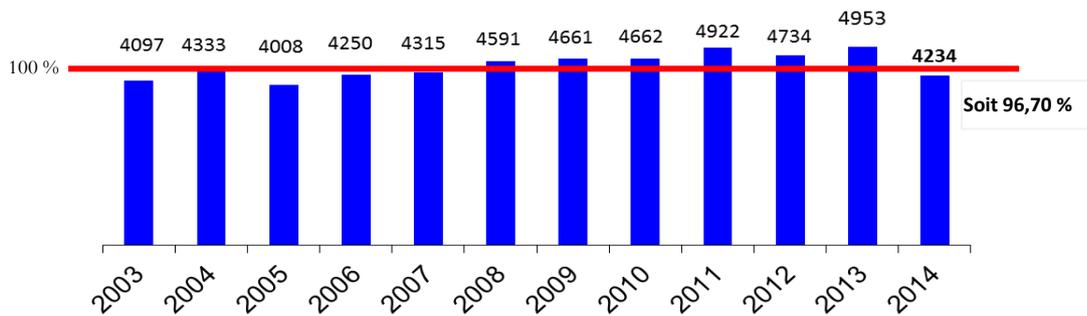
Enfants : 4234 journées
 Mères : 549 journées
 Total : 4783 Journées
 Pour une capacité totale de 5110 journées



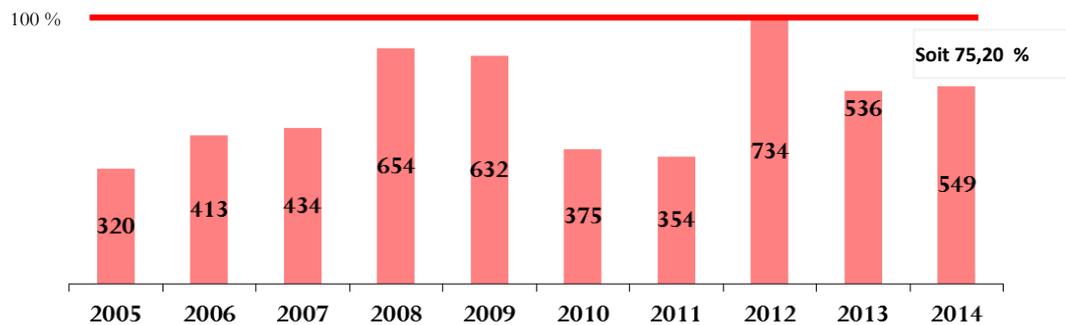
Légère hausse du nombre de journées pour les enfants en 2014. L'obligation de mettre des enfants du même âge ou presque dans la même chambre a laissé des places non pourvues. Il en sera de même dans les années à venir.

Par contre, le nombre de journées pour les mères est, lui, resté stable avec 549 journées contre 536 en 2013, soit un taux de 96,70 % pour les enfants et de 75,20 % pour les mères.

Evolution du nombre de journées enfants de 2003 à 2014

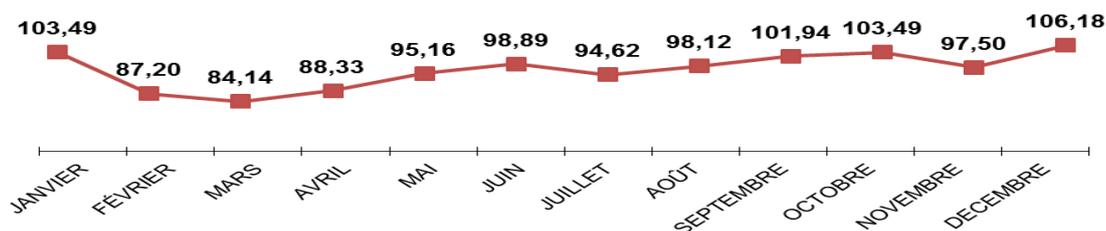


Evolution du nombre de journées mères de 2003 à 2014



Taux d'activité pour les enfants

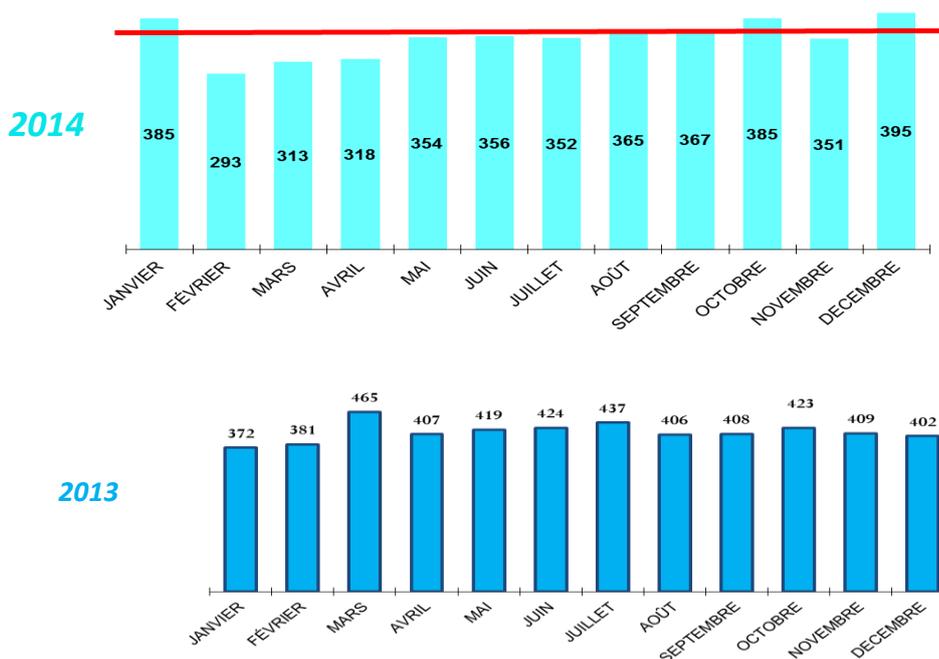
Taux mensuel d'occupation 2014



Nous pouvons noter une nette baisse d'activité sur les mois de février, mars et avril, suite au problème survenu entre deux enfants en janvier et à une demande de ne pas mettre des enfants de plus de trois ans d'écart dans la même chambre.

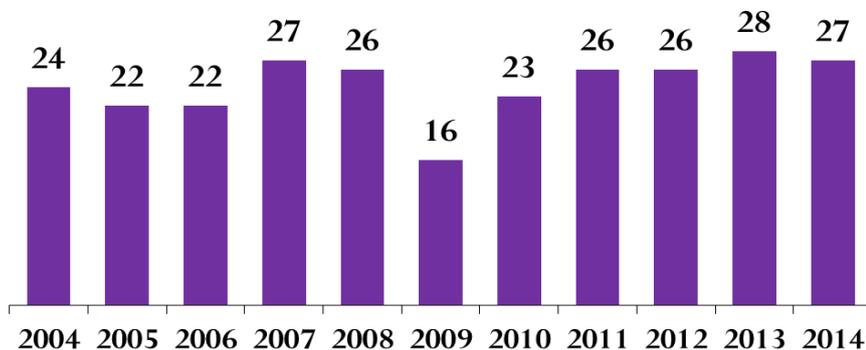
Il a fallu un peu de temps pour s'organiser et les places ont de nouveau été toutes occupées jusqu'à la fin de l'année

Nombre de journées enfants



Une évolution des accueils d'enfants

Evolution des accueils depuis 2004



12 places

13 enfants présents au 1er janvier 2014

27 enfants accueillis

39 enfants ont été accompagnés durant l'année 2014

28 départs en 2014

Le nombre d'enfants pris en charge cette année n'a pas beaucoup variés depuis 2010, avec un taux de rotation presque identique. Cette année, nous avons accueillis 27 enfants pour 12 places et 28 ont été orientés dans le même temps.

Ce sont donc 39 enfants qui ont été accompagnés pendant l'année 2014

Accueils 2014 : Faible Accueils Administratifs



27 accueils d'enfants pour l'année 2014



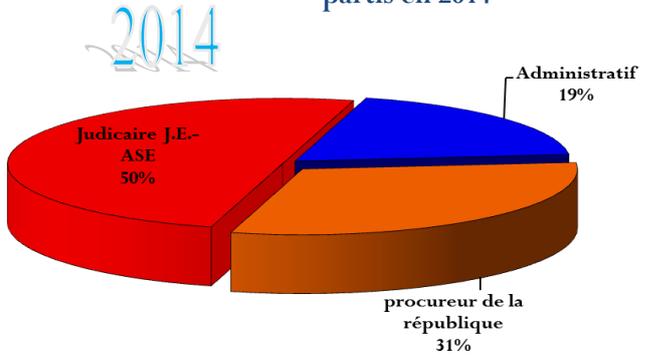
13 enfants présents au 1^{er} janvier 2014

28 enfants partis en 2014

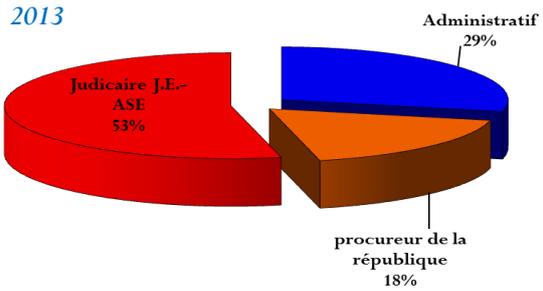
Le nombre d'accueils administratifs est en forte baisse cette année malgré l'obligation de le proposer. Nous sommes passés de 29 % en 2013 à seulement 19 % au profit des accueils du Procureur de la République (31 % en 2014 contre 18 % en 2013).

Les accueils judiciaires à la demande de l'A.S.E. restent quant à eux stables, soit environ la moitié des accueils :

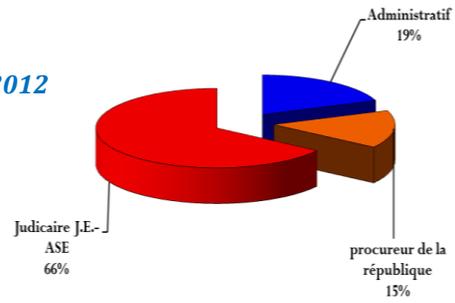
- 14 enfants accueillis en Judiciaire/A.S.E.
- 8 enfants accueillis en Urgence-Procureur
- 6 enfants accueillis en accueils administratifs



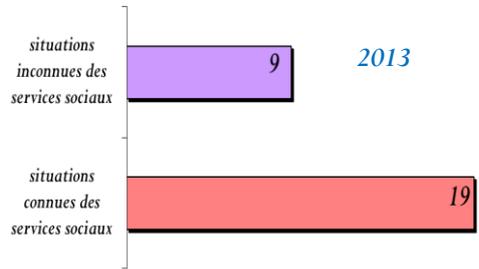
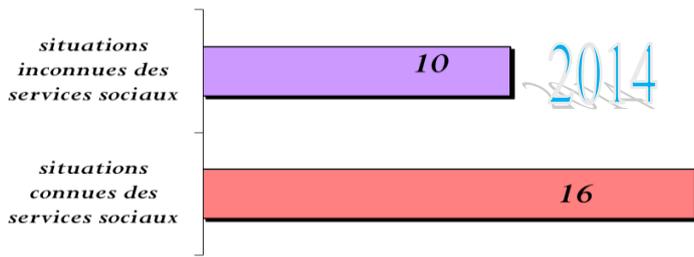
2013



2012

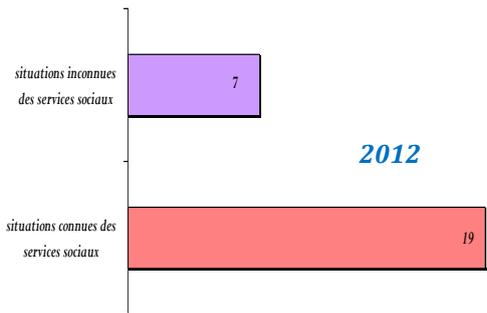


Une majorité de situations connues par les services sociaux

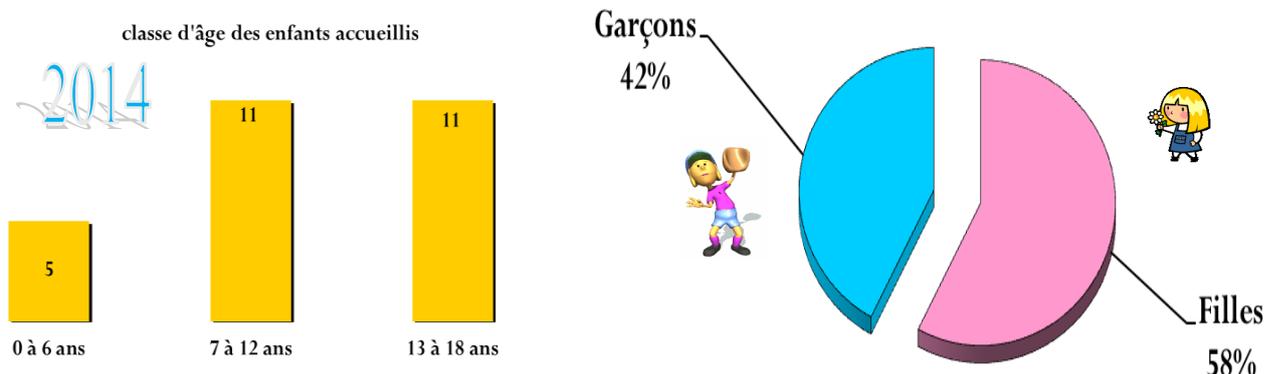


Nous sommes dans la même configuration qu'en 2013 avec une majorité d'accueils connus, soit de l'Aide Sociale à l'Enfance, soit du secteur.

Pourtant, 10 situations ne sont absolument pas repérées avant l'accueil au F.A.O « La Livatte ». Pour ces 40 %, le travail d'accueil et d'observation du F.A.O « La Livatte » semble une nécessité pour une évaluation et un travail avec les familles



Profil des jeunes accueillis : Moins de petits

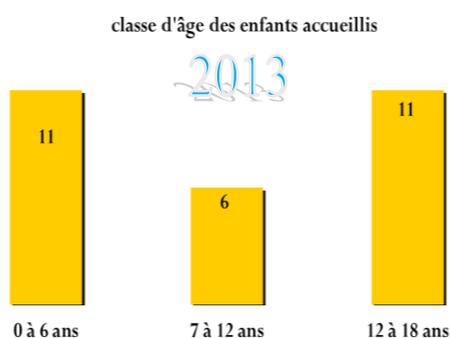


Répartition par classe d'âge :

- **5** enfants ont entre 0 et 3 ans (avec leur mère)
- **2** enfants ont entre 3 et 6 ans
- **11** enfants ont entre 7 et 12 ans
- **11** enfants ont entre 13 et 18 ans

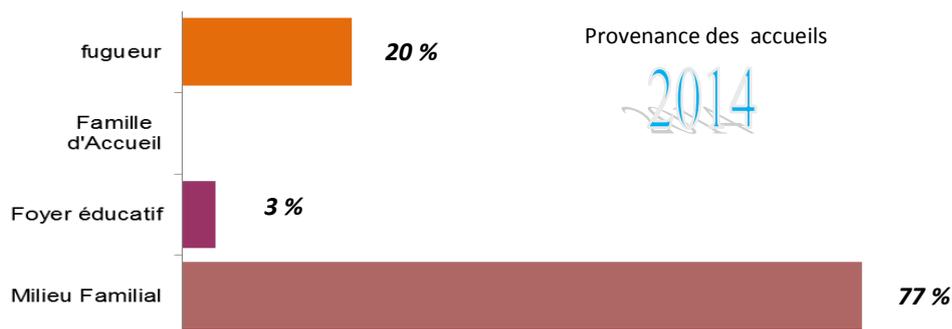
Contrairement à 2013, nous avons cette année accueilli moins d'enfants de moins de 6 ans au profit d'enfants de 7 à 12 ans. Le nombre d'enfants et d'adolescents reste stable avec près de 40 % des accueils.

Ce schéma montre bien, non seulement la mixité - filles 58 % et garçons 42 % - mais aussi la réalité d'un groupe vertical avec des accueils d'enfants entre la naissance pour les mères et 17 ans pour les plus âgés.



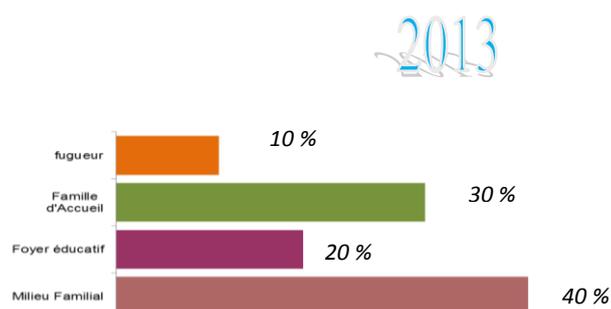
Origine des accueils :

Grosse progression des accueils en provenance des familles

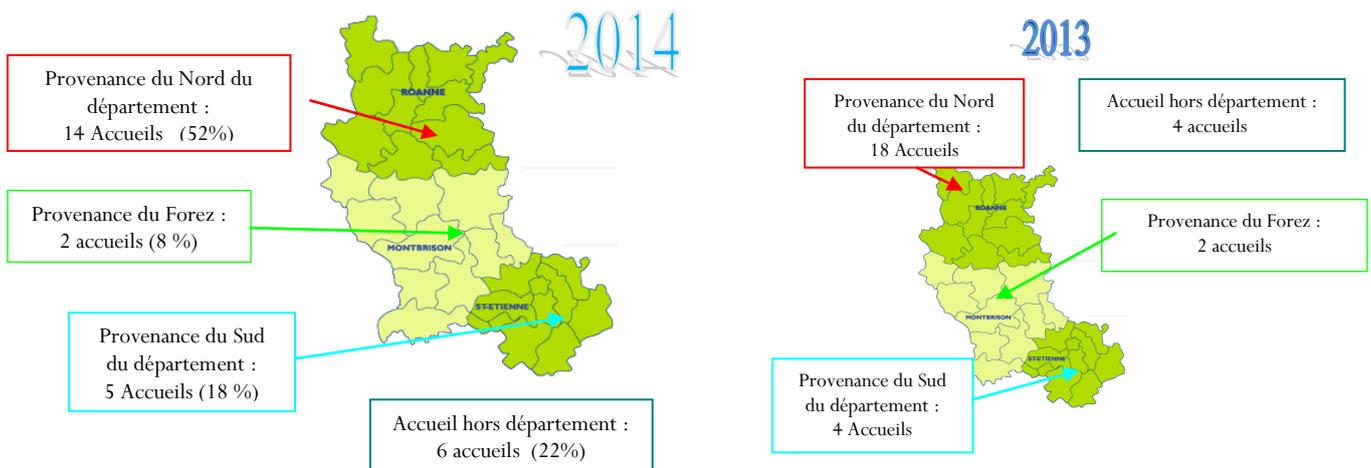


Notre mission d'observation est cette année encore bien démontrée, avec 77 % des accueils d'enfants ou d'adolescents en provenance de leur milieu familial.

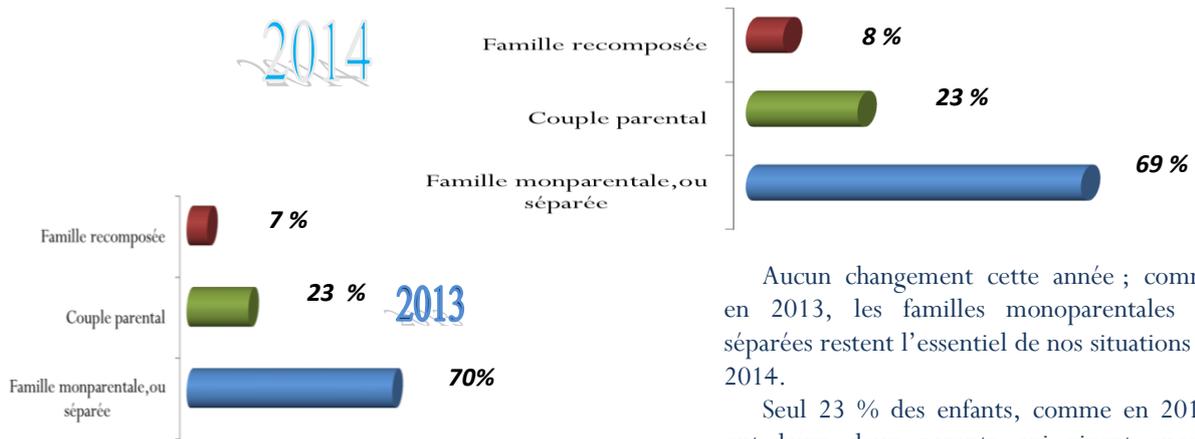
Etonnant !! Cette année, nous n'avons accueillis aucun enfant en provenance de famille d'accueil, 1 seul en provenance de foyer et quelques-uns en fugues d'autres établissements, qui ont rapidement quitté le foyer pour regagner leur hébergement d'origine.



La priorité des accueils reste aux Roannais



Composition de la famille



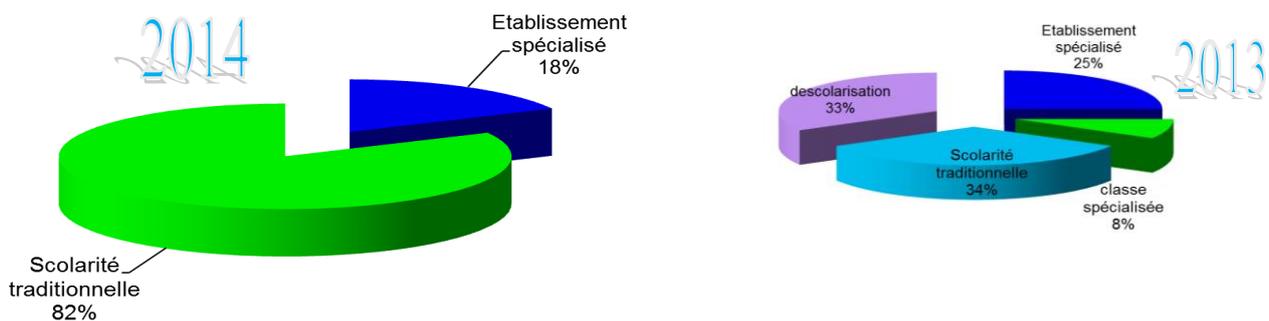
Aucun changement cette année ; comme en 2013, les familles monoparentales ou séparées restent l'essentiel de nos situations en 2014.

Seul 23 % des enfants, comme en 2013, ont leurs deux parents qui vivent encore ensemble.

L'école : Grand changement en 2014

Aucun enfant accueilli en 2014 n'était ou a été déscolarisé. 82 %, soit plus de 20 enfants sur 27, ont été scolarisés dans des classes traditionnelles de l'éducation nationale. Seulement 18 % l'ont été en établissements spécialisés pour l'un et en classe spécialisée pour l'autre avec une scolarité partagée entre la classe traditionnelle et un ITEP.

C'est un grand changement par rapport à l'année 2013 où la scolarité traditionnelle ne représentait que 34 % des accueils au profit notamment de la déscolarisation.



Moyenne des séjours : Toujours la stabilité

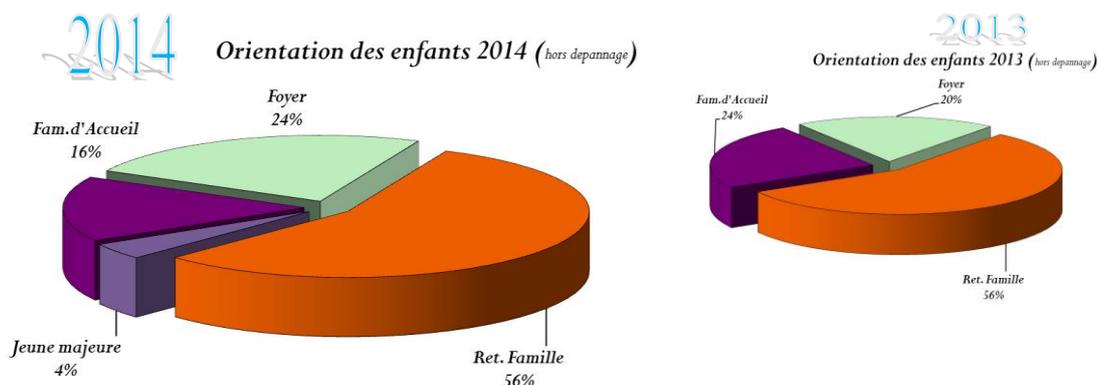
Ce calcul a été effectué uniquement sur les 25 situations d'observation hors situation de courts séjours (12 dépannages) et hors situations longues (3 orientations en attente 1628, 1184, 1152 jours)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Moyenne	166 j	208j	177 j	206 j	282 j	208 j	219 j

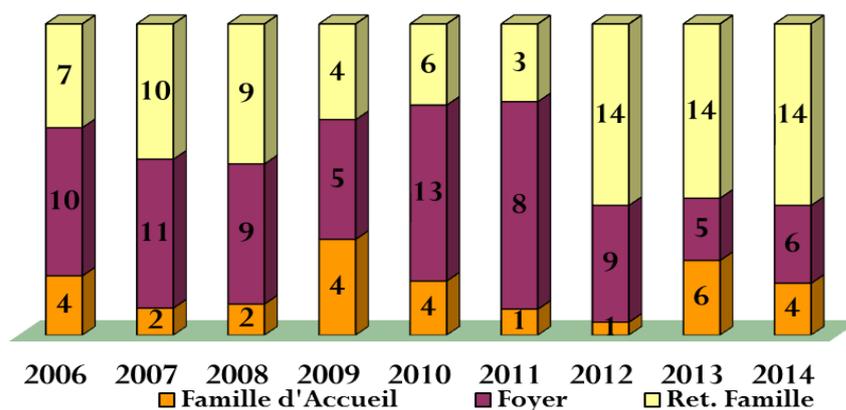
Comme les années précédentes, la moyenne de séjour varie peu avec 219 jours, soit environ 7 mois. C'est un peu plus qu'en 2013, mais nettement moins qu'en 2012.

Le temps d'orientation reste parfois encore un peu long pour certaines situations « orientables facilement » et très long pour trois situations et notamment un enfant scolarisé en IME qui nous a quitté « enfin » en décembre 2014 après trois années de présence au sein du F.A.O « La Livatte ».

Les retours en famille se confirment



Evolution des orientations 2006 à 2014



Le schéma 2014 est identique à celui de 2013, avec un fort pourcentage de retour en famille (56 %).

Les autres orientations sont partagées entre des départs en foyer (24 %) et en familles d'accueil (16 %).

A noter qu'une jeune fille nous a quittés cette année le jour de sa majorité avec un refus de prise en charge jeune majeure de la part de l'A.S.E



Accueil des mères

Une constante depuis plusieurs années

Total de l'activité réalisée avec
l'accueil des mères sur l'année 2014 :
71,20 %
Total des journées réalisées par les
mères :
518 journées sur 730

2013



La fin de l'année 2014, à partir du mois d'août, a été particulièrement chargée, avec l'accueil en urgence d'une troisième mère quelques jours, que nous avons installée provisoirement dans une chambre d'enfant qui était libre. Il est cependant nécessaire de prévoir quelques jours entre deux accueils afin de réaliser les quelques travaux nécessaires et d'effectuer une remise en état des lieux.

Turn-over : 2 places pour 4 mères



4 accueils de mères
pour l'année 2014



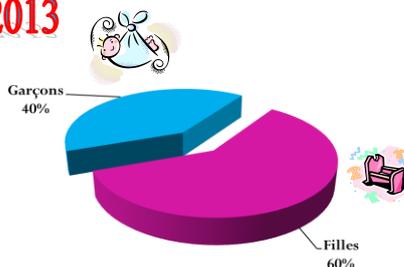
1 mère présente
Le 1^{er} janvier 2014

3 mères
Parties en 2014

518 journées pour 4 mères présentes au cours de l'année, cela représente environ 4 mois pour chacune d'entre elle, temps nécessaire à la construction d'un projet et à l'orientation.

Profil des jeunes enfants accueillis avec leur mère : 100 % filles

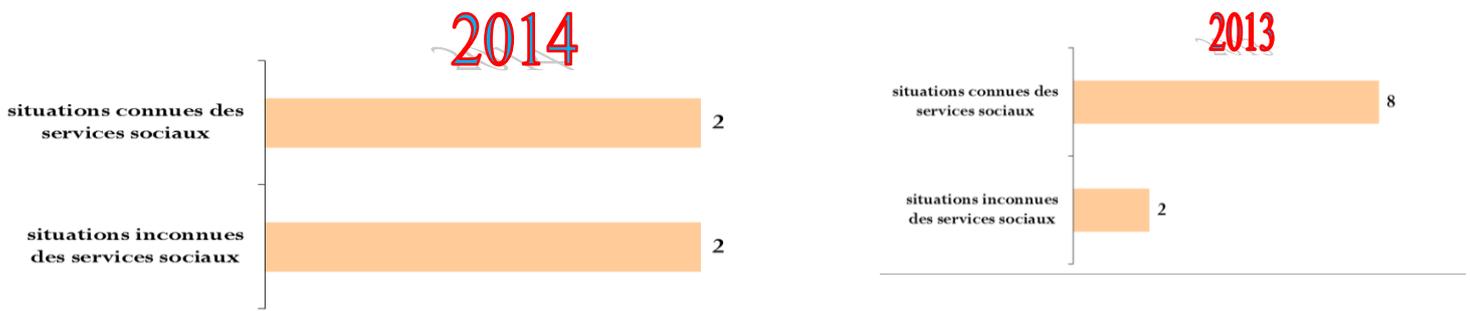
2013



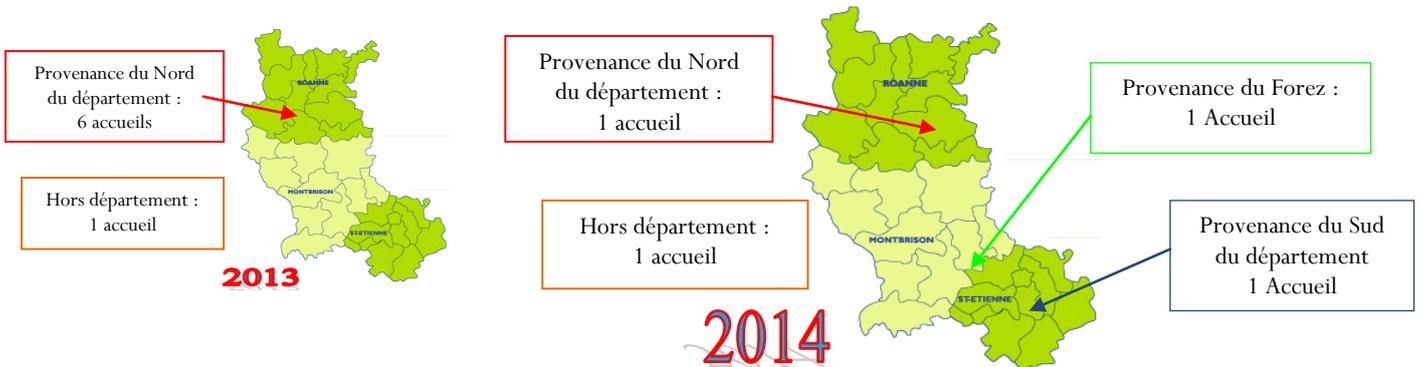
2014



Les situations connues par les services sociaux



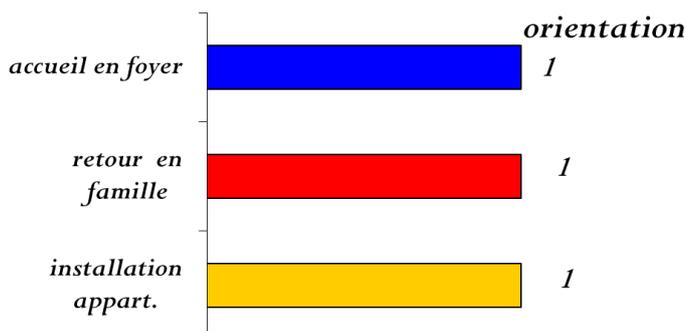
Provenance diversifiée



Composition de la famille : Mamans seules ? Pas forcément !!



Une aide pour que la famille se retrouve



Beaucoup de demandes d'accueil pour des mères cette année, avec l'obligation de les orienter sur Saint-Etienne avec les difficultés d'intégration à la ville supplémentaire.

Les orientations de ces situations ont été très diversifiées, car nous avons utilisé les trois possibilités existantes avec un accueil en Foyer C.H.R.S., un retour dans son appartement et une installation.

Conclusion : Le Mot de la fin

C'est le dernier rapport d'activité que je rédige dans ma carrière. En effet, le 30 juin 2015, je quitte le Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille de la Loire après 25 ans pour partir en retraite. Je tiens donc à remercier tous ceux qui liront ce dernier rapport avec attention.

L'année 2014 restera une année de bonne facture. En effet, le nombre de journées enfants (+ de 96% de taux de remplissage) et des mères avec enfants (75 %) est proche de l'an passé.

Cette année fut marquée par un événement important puisqu'un adolescent de 14 ans s'est rendu coupable de violences sexuelles sur un enfant de 8 ans.

Nous avons tous été très choqués et très marqués par cet événement. Quoiqu'imprévisible, dans son ampleur, nous aurions peut-être pu mettre en œuvre des actions de préventions plus importantes. Mais comment faire pour améliorer les conditions de protection des enfants sans diminuer la qualité d'autonomie de la vie quotidienne ? C'est la question à laquelle nous avons sans cesse essayé de répondre au cours de l'année.

- Faut-il laisser les portes ouvertes ?
- Faut-il que le veilleur passe dans les chambres plus souvent, au risque de réveiller ceux qui dorment ?
- Faut-il ?Faut-il ?Faut-il ?....

Je pense surtout aujourd'hui au petit qui a subi ces violences et qui restera certainement marqué longtemps au risque de voir sa vie perturbée.

Je pense aussi au grand qui, lui, va se trouver avec cette étiquette sûrement tout au long de son adolescence, sans pouvoir vraiment s'en débarrasser.

Nous savons, nous éducateurs, chefs de service, directeurs d'internat, que des faits semblables peuvent se produire, mais pouvons-nous réellement les éviter ?

Les multiplications des procédures ne peuvent à elles seules nous garantir contre cela.

L'enquête administrative a été très bien conduite et bien acceptée par les personnels. La conclusion est positive et aucune faute n'a été retenue contre le foyer et son fonctionnement, mais il me reste néanmoins un goût amer à l'évocation de cette période.

Voilà, je vous laisse sur cet écrit, certes pas très gai, après plus de 40 ans passés au service des enfants dans la Loire et ailleurs.

Maintenant pour moi c'est l'heure du Kenavo (*au revoir en Breton*).

Alain MOUTON

Chef de service - FAO « La Livatte »

MECS

LE PONTET

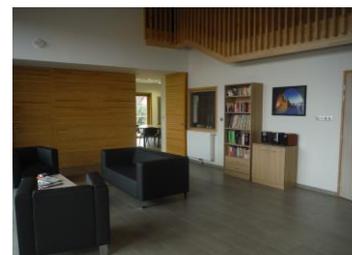




Présentation



Maison d'Enfants « Le Pontet »
323 rue Sonia Delaunay
42153 Riorges



Chef de service : *Thierry Santa Cruz*

☎ 04 77 71 39 80

Email : tsc@fdef42.fr

Equipe éducative:

☎ 04 77 72 74 90 - Fax 04 77 72 15 29

Email : educateurslepontet@fdef42.fr

Secrétariat:

☎ 04 77 70 60 02 - Fax : 04 77 67 62 69

Email : lalivatte@fdef42.fr

Créée le 1^{er} septembre 1996, la Maison d'Enfants « Le Pontet », structure du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille, est située au centre d'un quartier résidentiel à Riorges, à proximité des transports en commun, des commerces et des différents établissements scolaires. L'unité est composée de deux maisons jumelées communicant entre elles par leurs pièces à vivre respectives.

Depuis 2009, et jusqu'à notre déménagement le 20 décembre dernier, notre capacité d'accueil initiale de 14 jeunes avait été ramenée à 12 du fait de l'exiguïté des locaux, et la tranche d'âge démarrait à 11 ans au lieu de 8 pour les mêmes raisons. Désormais, nous pouvons de nouveau accueillir 14 jeunes âgés de 8 à 18 ans dans des conditions tout à fait respectueuses et agréables pour tous.

Cette nouvelle maison est composée de 8 chambres individuelles, de 2 chambres doubles destinées à priori aux plus jeunes de nos pensionnaires ou à des fratries, et de 2 studios de préparation à l'autonomie pour les plus âgés et aptes à cela. Chaque chambre dispose de sanitaires « privés » (*salle d'eau et WC*). Outre ces espaces individuels, la maison offre des pièces collectives (*salles à manger ; salon ; salon télévision ; salle de devoirs ou encore la cuisine (bien que celle-ci ne soit accessible aux jeunes qu'accompagnés d'un professionnel)*), ainsi que des espaces professionnels et spécifiques (*bureau du Chef de service ; bureau des éducateurs ; salle de réunion ou encore bureau de la psychologue et infirmerie, mais aussi une salle de visites pour les familles*).

Les enfants peuvent être accueillis dans un cadre judiciaire ou administratif (Accueil Provisoire). La mission de l'unité est d'accompagner sur des périodes moyennes voire longues des jeunes en difficultés familiales, sociales et relationnelles avec pour objectif, selon leur âge et leur histoire, de réintégrer à terme leur milieu d'origine ou d'accéder à une vie autonome.

Sous l'autorité du Directeur, l'encadrement et l'accompagnement éducatif sont assurés par une équipe pluridisciplinaire composée, en équivalent temps plein, de :

- ☞ 1 Chef de service
- ☞ 7,5 Educateurs ou Moniteurs éducateurs
- ☞ 1,4 Maîtresses de maison
- ☞ 2,15 Veilleurs de nuit
- ☞ 0,3 Infirmière
- ☞ 0,25 Psychologue
- ☞ 0,5 Secrétaire
- ☞ 0,5 Ouvrier d'entretien

Le secrétariat, commun avec celui du F.A.O. « *la Livatte* », est situé dans cette autre unité.



Quelques nouvelles de la Maison et de l'équipe

Un micro climat règne sur la structure, l'anticyclone a, globalement, tout au long de l'année, chassé les plus gros nuages, ce qui a permis à tout le monde d'évoluer dans une certaine sérénité. Heureusement, car sinon la vie au Pontet pourrait être un long fleuve trop tranquille, il se trouve toujours un ou deux de nos jeunes pensionnaires, ou encore un quelconque sujet de désaccord, pour faire éclater l'orage ou s'échauffer les esprits. Toutefois, nous n'avons à déplorer aucune inondation, pas plus que d'incendie non maîtrisable...

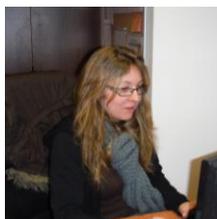
Chacun s'est acquitté de son travail consciencieusement, tant au quotidien auprès des jeunes que dans l'accompagnement des familles dans le cadre de la délégation A.S.E., délégation concernant, au 31 décembre 2014, 100% des situations !... Dès le début de l'année 2015, la totalité des membres de l'équipe éducative sera formée à ce travail spécifique et à l'encadrement de visites médiatisées.

Cette fin d'année a bien entendu été marquée par l'emménagement dans nos nouveaux locaux, au 323 rue Sonia Delaunay. Le déménagement a été aisé puisque nous ne nous éloignons que de quelques 300 mètres de notre ancien site. Toute l'équipe s'est mobilisée auprès des jeunes pour cet événement et en une journée (pour l'essentiel), c'était terminé. Nos pensionnaires ont très rapidement pris possession de leur nouvel espace de vie, chambres comme locaux collectifs, et semblent s'y plaire particulièrement ce qui, allez savoir pourquoi, ne nous surprend nullement...

En ce qui concerne les professionnels, qui craignaient un peu que les jeunes échappent à leur « surveillance » dans une maison aussi grande, ils ont rapidement été rassurés par la conception même de la maison, bien pensée, qui ne permet pas aux enfants de s'échapper si facilement que ça. De fait, en dehors de leurs chambres dans lesquelles ils peuvent « s'isoler », être tranquille, les différents espaces collectifs (salon ; salle télé ; salle de devoirs ou salles à manger) sont tous à proximité du bureau des éducateurs et donc sous leur regard..

Thierry Santa Cruz

Chef de service



Les impressions de deux éducatrices :

Angélique Pretet

et

Sophie Fattelay



C'est avec enthousiasme, mais aussi une certaine appréhension que nous avons pris possession de notre nouvel espace de travail.

En effet, bien que convaincus de l'inadaptation de nos anciens locaux, nous avons tous conscience qu'une page se tournait et qu'un nouveau « Pontet » démarrerait. Une fois la porte d'entrée franchie, nous n'avons plus eu envie de regarder derrière nous et nous sommes tournés vers l'avenir... En effet, nous avons immédiatement (ou presque) pris nos marques, respiré, poussés par une douce euphorie.

Rapidement, ce nouvel élan s'est senti sur notre travail, notre quotidien auprès des jeunes. Tout le personnel, motivé par ce renouveau, s'est mobilisé pour insuffler une nouvelle dynamique de vie, utilisant à leur maximum les différents espaces de vie offerts, accompagnant les jeunes dans l'appropriation de ceux-ci.

Cette maison, qui garantit l'intimité et sécurise les jeunes, est aussi pour nous un outil de travail exceptionnel qui nous permet de repenser notre pratique, d'imaginer de nouveaux projets, d'améliorer la qualité de notre prise en charge, tant individuelle que collective.

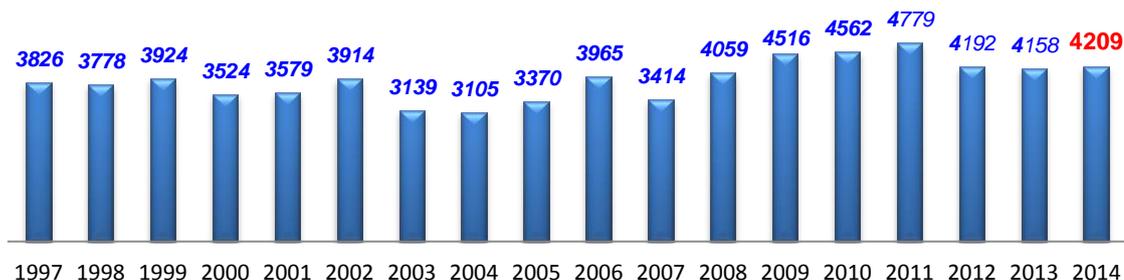
Notre accompagnement auprès des familles a également gagné en qualité grâce, entre autre, à notre salle de visites qui nous permet d'accueillir les parents dignement et sans être dérangés.



4 209 journées réalisées

soit un taux d'occupation de 96 %

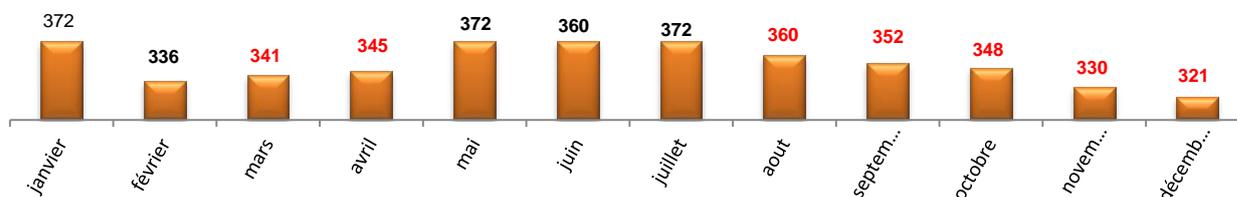
L'activité au fil des années (en journées)



Entre les sorties et les entrées, il y a toujours un temps de carence plus ou moins long et la réalité des services de milieu ouvert (A.S.E. ou A.D.S.E.A.) est trop souvent en inadéquation avec nos disponibilités (et « lycée de Versailles » comme dirait Pierre Dac). En effet, nous ne pouvons que constater, impuissants, que nous sommes souvent sollicités assez fortement alors qu'aucune place n'est vacante, ou que nous le sommes pour l'accueil d'une jeune fille quand nous proposons une place garçon (ou inversement), ou encore que nul ne nous sollicite alors que nous pouvons avoir jusqu'à 2 ou 3 places disponibles... Nos 12 places au lieu de 14 n'arrangeaient évidemment rien mais... ça y est, nous avons retrouvé nos 14 places et notre tranche d'âge initiale : 8 – 18 ans ! Cela va-t-il résoudre ce problème d'équation ?... L'avenir nous le dira.

Malgré cet état de fait, l'activité de la Maison d'Enfants reste stable, et même en légère hausse, par rapport à l'an dernier avec un taux tout à fait acceptable.

Répartition mensuelle de l'activité 2014



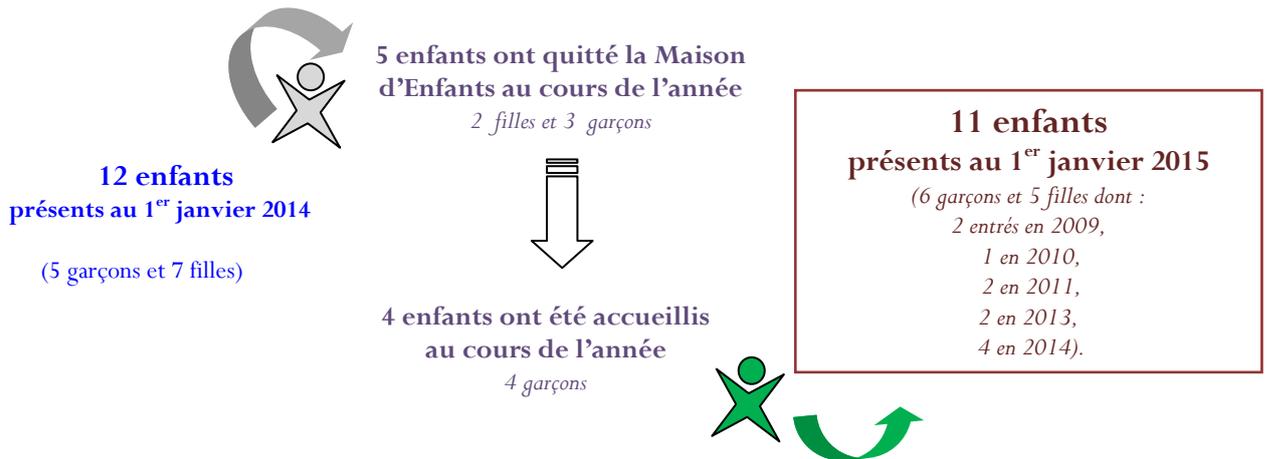
Les mois durant lesquels une place était vacante pendant une durée variable apparaissent en rouge et font suite à des départs de jeunes non remplacés immédiatement.

Cette année, l'essentiel des 177 journées manquantes pour être à une activité de 100% se situe sur la fin d'année (les 5 derniers mois) (contrairement à l'année 2013 où les mois touchés étaient les 4 premiers...)

- 1 départ, le 1^{er} de l'année, a eu lieu fin février alors que la 1^{ère} entrée n'a eu lieu que mi-avril.
- Les 4 autres départs de 2014 se sont fait sur les mois d'août, septembre, octobre et décembre et ont été suivi d'accueils rapides pour 3 d'entre eux, le 4^{ème} (malheureusement celui de septembre) laissant une place disponible durant les trois derniers mois.

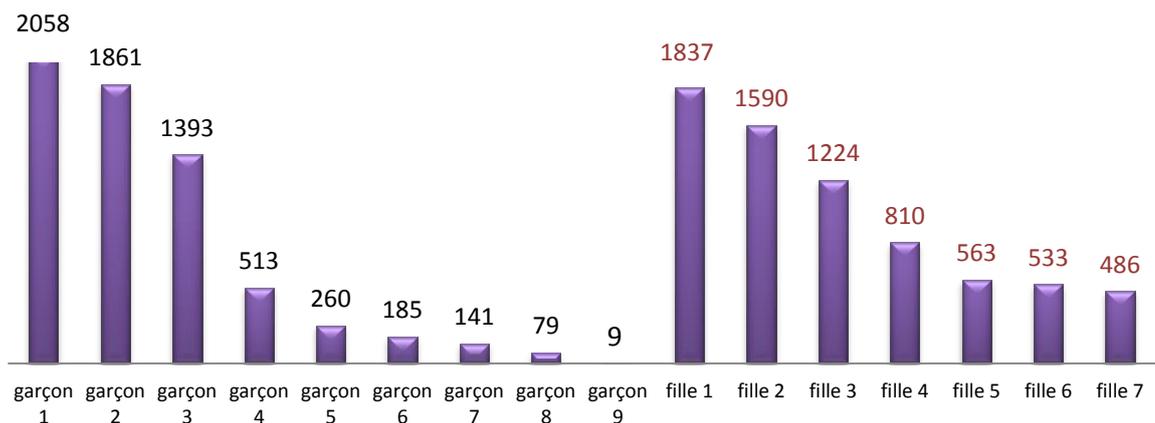


16 jeunes ont résidé à la Maison d'Enfants : 9 garçons - 7 filles



Une durée moyenne de séjour en baisse sensible :

Durée des accueils par enfant
(En nombre de journées au 31 décembre)



La durée moyenne de séjour, **encore en baisse de 10 %** (déjà 10 % en 2013), est de **740 jours**, soit **environ 25 mois** (816 jrs (27 mois), en 2013).

Cette année encore, la baisse sensible de la durée moyenne de séjour trouve son explication dans les départs de jeunes après des séjours relativement longs parmi nous :

- 1 jeune, arrivé en 2009 et tirant donc cette moyenne vers le haut, nous a quittés début décembre.
- 3 autres, arrivés entre juillet 2012 et mai 2013 sont partis entre septembre et octobre 2014 avec les mêmes incidences sur cette durée de séjour.

5 départs, 4 entrées : un tiers du groupe renouvelé.



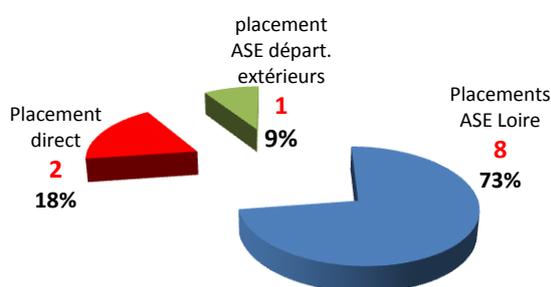
Cadre juridique des accueils

➤ Les accueils administratifs n'ont pas de succès !

Un seul jeune, que nous accueillons maintenant depuis plus de 5 ans, a vu sa situation se transformer d'accueil judiciaire en accueil provisoire, et c'était en mai 2013... et un autre, que nous avons accueilli en mars 2013 directement en accueil provisoire, nous a quittés pour retourner chez son père en août dernier.

Le corps des Juges des Enfants n'est pas prêt de disparaître, ni même seulement de voir le nombre de ses membres s'amenuiser...

➤ 82 % de placements A.S.E. (Dont 1 A.P. et 1 département extérieur) sur les 11 enfants présents au 31 décembre 2014 :



Le nombre des placements directs est variable selon les années mais il y en a régulièrement un ou deux. Les deux jeunes filles que nous avons actuellement dans ce cadre n'ont plus la mesure d'A.E.M.O. dont elles bénéficiaient au début, suite à la mainlevée de cette mesure en milieu d'année.

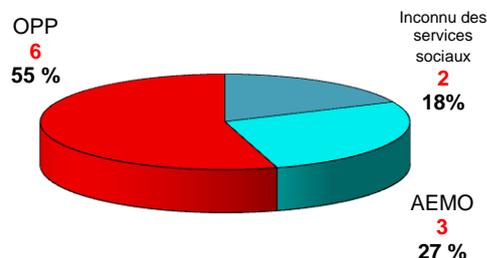
Nous effectuons désormais le travail d'accompagnement familial, comme nous le faisons aujourd'hui pour la totalité des jeunes qui nous sont confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

➤ Toujours sur les 11 enfants présents au 31 décembre, 82% étaient connus des services sociaux et 54 % déjà placés avant leur accueil à la Maison d'Enfants (F.A.O., autre MECS ou Famille d'Accueil) :

Les orientations en M.E.C.S. sont en général préparées. Elles sont le plus souvent le résultat d'un accompagnement éducatif plus ou moins long. Quoi d'étonnant, dès lors, à ce que la majorité des jeunes que nous accueillons soient déjà connus des services sociaux?... C'est plutôt le fait qu'il y en a deux qui soient inconnus qui est surprenant...

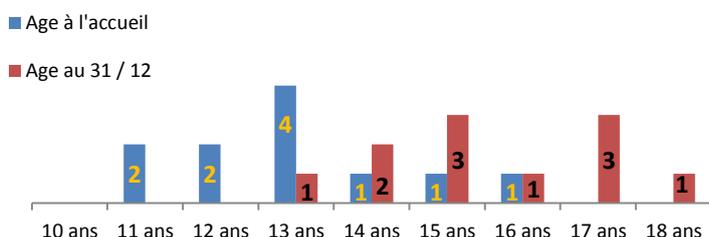
De plus, une petite nouveauté cette année, pour 5 enfants, l'accueil au Pontet était un premier placement, soit près de la moitié de notre effectif.

Au regard des demandes que nous avons pour début 2015, cette tendance semble vouloir prendre encore de l'ampleur...



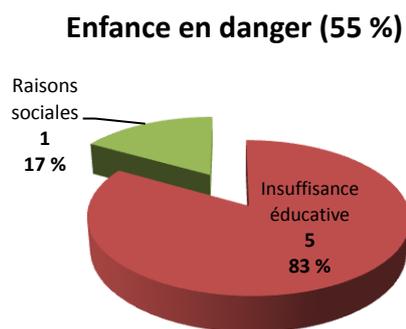
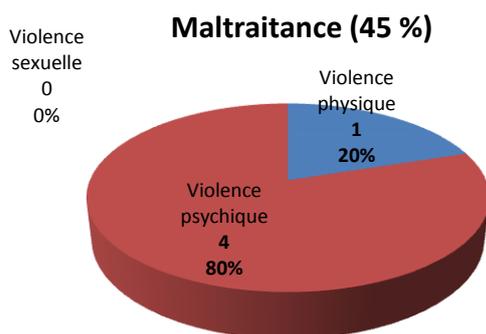
Profil des jeunes accueillis, présents au 31 décembre 2014

➤ Tranches d'âge à l'accueil et au 31 décembre 2014:

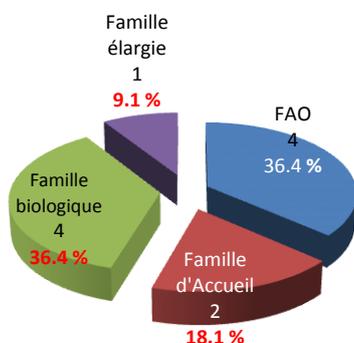


Au moment de l'accueil, la tranche d'âge est de 11 à 16 ans. Les enfants deviennent des ados et, comme ils restent chez nous parce qu'on s'occupe bien d'eux, que leurs familles nous font confiance et ne sont pas nécessairement en capacité de les récupérer, la tranche d'âge évolue avec eux et, au 31 décembre, la troupe se situe dans la fourchette 13 / 18 ans.

➤ 55% de placements au titre de l'enfance en danger,
45% suite à de la maltraitance



➤ Cadre de vie antérieur à l'accueil au Pontet :



Encore une petite mais notable augmentation des jeunes vivant dans leurs familles biologiques avant leur accueil au Pontet, 4 cette année contre 3 en 2013 (*1 seul en 2012*).

Seulement **45 %** des jeunes que nous accueillons étaient donc **déjà placés** avant de nous être confiés, alors qu'ils étaient **75 %** l'an dernier.

Deux des enfants venant de F.A.O. étaient préalablement en Famille d'Accueil, ce qui porte le nombre d'échecs de placement familial à 4, soit plus de 36%.

En ce qui concerne les 4 enfants venant des Foyers d'Accueil et d'Observation, 3 viennent de structures du F.D.E.F. (2 de « la Livatte » et 1 de « Benoît Charvet ») et une d'un foyer de Saône-et-Loire mais dont le père habite Chauffailles, ville proche de Roanne.

➤ Liens familiaux : 90% des jeunes accueillis passent régulièrement des temps en famille, soit près de 40% de plus que l'an dernier.

Sur les 11 jeunes présents au 31 décembre 2014 :

- ✓ 2 retournent en famille tous les week-ends (dont 1 chez sa sœur chez qui il voit souvent son père),
- ✓ 6 rentrent en famille 1 week-end sur 2,
- ✓ 2 vont en famille 1 week-end par mois, dont 1 jeune fille uniquement chez ses sœurs, et, occasionnellement chez une tante ou chez sa grand-mère,
- ✓ 1 se rend chez sa mère environ 1 week-end par mois, après demande ponctuelle, et quelques jours pendant les vacances scolaires sur le même principe.

➤ Origines géographique :

82% des jeunes que nous accueillons sont de Roanne ou des environs proches, ce qui facilite un travail de proximité avec les parents.

Les familles des 2 derniers jeunes résident à ½ heure à 1 heure du foyer, rendant ce travail d'accompagnement plus compliqué à mettre en œuvre avec la même régularité, même s'il se trouve qu'une de ces deux jeunes ne se rend jamais chez son père (mère décédée) par décision judiciaire, et la seconde, proche de la majorité, se rend occasionnellement et « gère » ces rencontres, en week-end ou pendant les vacances scolaires, avec sa mère et nous-mêmes.

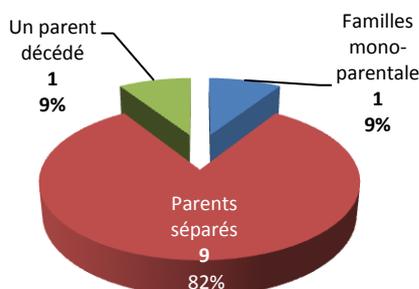


1 jeune vient de Saône et Loire, mais d'une ville proche de Roanne, Chauffailles.

8 jeunes sont originaires de Roanne et environs immédiats,

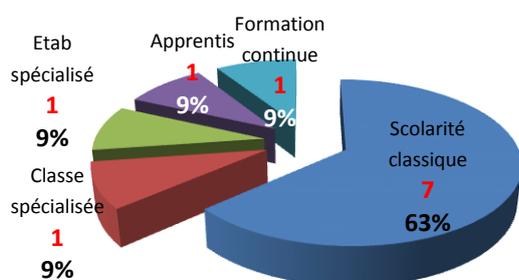
2 jeunes viennent du Forez

➤ AUCUN des enfants n'a ses parents vivant ensemble :



- ✓ Une jeune fille a perdu sa mère (suicide). Père remarié.
- ✓ 1 seul enfant issu d'une famille monoparentale (père inconnu), dont la mère vit toujours seule.
- ✓ La très large majorité (9 sur 11) a des parents séparés. Au sujet de ces derniers, notons que :
 - 2 voient régulièrement chacun de leurs deux parents,
 - 7 jeunes ne voient qu'un de leurs 2 parents (5 leur mère ; 2 leur père) régulièrement,
 - 4 mères et 2 pères ont fondé une nouvelle famille,
 - 4 mères et 2 pères vivent en couple,
 - 4 pères et 1 mère vivent seuls.

➤ 63% des enfants suivent une scolarité classique :



Comme la plupart des années précédentes (hormis 2012 où ils n'étaient que 28%), la majorité des enfants suit une scolarité classique (non, il est vrai, sans quelques difficultés pour certains, notamment des problèmes de comportement, surtout pour 2 d'entre eux qui sont régulièrement exclus de leurs collèges).

Si l'on rajoute à ces 63% les 2 jeunes en apprentissage et en formation continue, ce sont près de 82% de nos pensionnaires qui suivent un cursus « ordinaire ».



Les rencontres familles :

Depuis le 1^{er} février 2013, nous avons mis en place le travail d'accompagnement des familles dans le cadre de la délégation de l'Aide Sociale à l'Enfance. Cette deuxième année a été abordée plus sereinement par l'équipe éducative pour la réalisation de ce travail. A chaque nouvelle admission, soit 4 cette année, nous avons rencontré les parents afin, entre autre, de leur expliquer comment nous allons travailler ensemble, abordant notamment cette notion de délégation de l'A.S.E., le fait que nous serions leurs seuls interlocuteurs pour toute question concernant leur enfant. Nous leur avons expliqué que, dans le cadre de ce travail, nous serions amenés à les rencontrer régulièrement, au foyer ou à domicile, avec et/ou sans la présence de leur enfant, afin d'avancer ensemble pour trouver des solutions aux difficultés ayant conduit au placement. Notons que les parents nous ont volontiers ouvert leur porte.

Dans un second temps, nous avons proposé un nouveau rendez-vous à chaque famille afin d'élaborer le P.P.I. (*Projet Personnalisé Individuel*).

Ces P.P.I. donnent lieu à des points réguliers afin de les ajuster si besoin, et un bilan est fait au moment de la rédaction du rapport de fin de mesure. Un nouveau P.P.I. est censé être réalisé à chaque renouvellement de mesure ; dans la pratique, pour cette année 2014, nous avons manqué de rigueur dans cette mise à jour et la majorité des P.P.I. sont de fait « caduques ». Ce laisser aller peut s'expliquer notamment par le fait que nous sommes très en lien avec la quasi-totalité des parents, ayant avec eux des échanges « informels » presque hebdomadaires et au cours desquels, souvent, des constats, des propositions, des satisfactions ou des regrets sont verbalisés et non écrits dans ce document spécifique qu'est le P.P.I.. S'il peut s'agir là d'une explication, ça n'est en aucun cas une excuse et nous allons tâcher de remédier à cette faiblesse.

Au total, pour cette année 2014, nous avons effectué pour les 16 jeunes ayant résidés à la Maison d'Enfants :

- 4 rencontres de pré-admission,
- 6 rencontres pour élaboration, bilan, renouvellement de P.P.I. (*Chef de service ; éducateurs référents ; psychologue ; parents et enfant*),
- 71 rendez-vous au foyer pour faire le point (*référents/parents ; référents/parents/psycho ; référents/parents/chef de service*),
- 31 visites à domicile.

Soit **112 rencontres formelles** (2 fois plus qu'en 2013 !) représentant une moyenne de **7 rendez-vous famille par jeune accueilli**, auxquelles il faut rajouter **4 audiences chez les Juges des Enfants** et **2 rendez-vous avec l'Inspecteur de la Protection des Personnes** (1 renouvellement et 1 formalisation de fin d'Accueils Provisoires).



Le temps de l'accueil :

Il s'agit d'un moment important, durant lequel il convient de prendre du temps avec l'enfant et ses parents s'ils sont présents. Même si ce placement a pu être préparé, même si ça n'est pas le premier, il est fréquent que l'émotion voire une forme d'incompréhension soient présentes, sentiments qu'il nous faut prendre en compte et respecter.

Nous remettons à la famille et à l'enfant, lors de cette première rencontre, les documents les intéressant : **le Livret d'accueil, le Livret d'accueil jeunes, la Charte des droits et libertés de la personne accueillie**, puis nous échangeons avec eux sur les raisons du placement, ce qui a conduit le Juge à prendre cette décision et ce qu'ils en pensent, ce qu'ils en comprennent, ou ce qui les a amené à solliciter l'Inspecteur de la Protection des Personnes pour un Accueil Provisoire de leur enfant. Accueil judiciaire ou administratif, nous demandons aux parents ce qu'ils attendent de nous, leur expliquant que, d'une certaine façon, nous sommes à leur disposition et à celle de leur enfant, sous contrôle du Juge ou de l'Inspecteur, pour faire évoluer positivement leur situation familiale. Nous reprenons enfin ensemble les termes de l'Ordonnance du Juge ou de l'A.P. afin d'établir un premier calendrier de sorties ou rencontres parents/enfant.

Une visite de la Maison d'Enfants (qui n'est pas à minimiser) et une présentation du fonctionnement de la structure et des règles que nous y avons instaurées font suite à ce premier échange.



5 départs durant l'année

Ces départs concernent 2 filles et 3 garçons.

- 1 départ après 8 mois d'accueil d'un jeune qui vivait chez son frère aîné, tiers digne de confiance, mais qui ne lui posait aucun cadre. De père inconnu et mère décédée, ce jeune garçon de 16 ans n'a jamais accepté le placement, pas plus que son frère qui a fini par le récupérer avec une mesure d'A.E.D.
- 1 départ construit, réfléchi avec la jeune fille devenue majeure, avec l'A.S.E. et ses éducateurs de l'Institut Médico-éducatif, mais aussi avec sa tante qui, depuis plusieurs années, l'accueille durant les week-ends et les vacances et va poursuivre cet accueil sur ces mêmes périodes, sa nièce restant interne à l'I.M.E. pendant la semaine, probablement jusqu'à 21 ans.
- 1 retour en famille pour un jeune garçon de 13 ans suite à un accueil provisoire de 18 mois, à la demande du papa qui élevait seul ses deux fils suite au décès de la maman. Les difficultés rencontrées alors par Monsieur dans la prise en charge de ses garçons s'étant estompées au fil d'un travail important, ce retour devait être tenté malgré quelques fragilités persistantes. Il a été accompagné d'une A.E.D.
- 1 jeune fille de 17 ans orientée vers le dispositif « GAEL ». Cette adolescente souffrait de troubles psychologiques importants, était prise en charge de façon séquentielle en service de pédopsychiatrie à Saint-Etienne et, recherchant l'exclusivité de l'adulte, ne supportait plus la vie en collectivité, s'automutilant et pouvant se montrer dangereuse pour les autres jeunes.
- Le dernier jeune nous a quitté en fin d'année, suite à sa majorité. Concrètement, il était installé au Foyer Jeunes Travailleurs depuis 6 mois. Ce jeune était parmi nous depuis plus de 5 ans et venait de terminer un apprentissage en maçonnerie, malheureusement sans obtenir son C.A.P. et était demandeur d'emploi au moment de sa majorité. Nous lui souhaitons bonne chance mais ne cachons pas notre inquiétude étant donnée sa fragilité, ses diverses conduites à risque et le fait qu'il est une proie facile pour des personnes mal intentionnées... Au moment où j'écris ces lignes, l'exclusion du F.J.T. se profile sérieusement pour ce jeune homme suite à des dégradations et des comportements inadaptés...

Le constat qui se confirme au fil des années est que les départs que nous « réussissons » sont les orientations dans d'autres établissements au motif de mieux préparer les jeunes concernés à la majorité et à l'autonomie (...), et les retours en famille travaillés au fil du temps. Si ces derniers nous permettent de dire qu'ils sont le résultat d'un travail de qualité avec les familles, que notre savoir-faire dans ce domaine semble incontestable et porte ses fruits, il n'en est pas de même (malheureusement et loin s'en faut), pour ce qui est de la préparation à la majorité et à l'autonomie au sein même de la structure, y compris en utilisant le « tremplin » du F.J.T. de Roanne en temps utile (aux 17 ans ½ du jeune). Même si peu de jeunes sont concernés par ce type de situation (5 au cours des 6 dernières années), les 5 se sont retrouvés en grande difficulté dès la majorité atteinte, et sont toujours, à ce jour et à notre connaissance, dans une situation compliquée.

Cette triste réalité nous invite à revoir notre accompagnement, les modalités de celui-ci, pour les jeunes de plus de 16 ou 17 ans, lorsque leur situation familiale ne laisse présager aucun soutien sérieux et que la seule porte de sortie s'offrant à eux est l'autonomie. Les deux studios dont nous disposons désormais, entre autre à cet effet, doivent nous permettre, le plus en amont possible, de les responsabiliser sur des points « matériels » (gestion de l'argent, de leurs repas, de leur linge), mais également les sensibiliser à la gestion de leur temps, leur laisser un peu « la bride sur le cou » tout en étant extrêmement vigilants afin de rattraper les dérapages « incontrôlés » qui, malgré tout, ne manqueront pas d'arriver... Alors que, dans notre société, les enfants partent de chez leurs parents de plus en plus tard, nous devons apprendre à nos usagers à voler de leurs propres ailes de plus en plus tôt...



Week-ends et vacances scolaires :



Activités culturelles, sportives ou tout simplement ludiques sont régulièrement proposées aux jeunes durant les week-ends et vacances scolaires afin de rompre avec le reste de l'année durant lequel le rythme est plus contraignant, plus compliqué, même si un certain nombre d'enfants, les mercredis après-midi, samedis ou en soirée, pratiquent une activité.



Nous les incitons d'ailleurs à pratiquer un sport ou à s'inscrire dans une activité régulière. Ceci contribue à leur socialisation, leur permet de se construire et/ou de s'affirmer pour eux-mêmes, en dehors du groupe et contribue à leur épanouissement.

Durant l'année 2014, 7 jeunes ont ainsi pratiqué régulièrement une activité extérieure, (Foot ; Gymnastique ; Hiphop ; Danse et Twirling bâton), soit près de 65 %.



Au-delà de ces activités individuelles, diverses sorties et camps sont proposés et organisés par les éducateurs tout au long de l'année, en week-end et pendant les vacances scolaires : cinéma, patinoire, piscine, matchs de la Chorale à Roanne, ou encore balades dans notre belle campagne ou au Parc de la tête d'or à Lyon, assister à des matchs de foot de l'OL ou de l'ASSE, ou encore, pour la quatrième année consécutive, la participation de 7 jeunes et de 2 éducateurs à la marche Roanne-Thiers (60 kms de nuit...).

Durant les vacances scolaires, deux camps ont été organisés : 1 camp découverte de Paris, 4 jours en février (6 jeunes et 2 éducateurs) et 1 camp détente à l'île d'Oléron pour 7 jeunes et 2 éducateurs durant la première semaine d'août.

Pendant la période estivale, nous proposons toujours à quelques enfants (de 1 à 6 maximum) de partir en colonie ou camp ados. Nous essayons toutefois de limiter cette formule de vacances qui, malgré les aides de la CAF pour la plupart des enfants, coûte relativement cher. Les jeunes auxquels nous faisons cette proposition sont prioritairement ceux qui ne sortent pas, ou très peu, en famille, de façon à leur offrir malgré tout un peu de temps hors institution.

Si les différents camps que nous organisons en interne ont un coût certain (hébergement, activités mais aussi encadrement éducatif), il ressort de l'ensemble de ces moments « particuliers » (au-delà du plaisir individuel de la découverte ressentie par chaque jeune), un indéniable intérêt à partager, hors cadre de vie habituel, des moments « extraordinaires » avec des personnes que chacun, jeunes et professionnels, côtoie pourtant quotidiennement. Ces moments de « vie entre parenthèses » permettent à tous de se voir et de se montrer différemment, de créer des liens particuliers, voire des liens tout simplement...



Conclusion :

2014 a été pour la Maison d'Enfants « le Pontet » une année tout à fait satisfaisante d'une façon générale. Pas d'arrêts maladie excessifs du côté des professionnels (signe d'une bonne santé des agents, mais également d'une bonne santé de l'équipe), pas de problèmes insurmontables en ce qui concerne nos usagers (l'équipe fait face), et, enfin, une année qui s'achève avec l'entrée dans notre nouvelle maison pour le plus grand bonheur de tous.

Le travail d'accompagnement des familles a pris un petit rythme de croisière. Je dis « petit » non pas en raison du nombre puisque, comme spécifié plus avant dans ce bilan, la délégation s'applique à 100% des situations au 31 décembre, mais petit en cela que certaines interrogations occasionnelles perdurent dans la qualité, la pertinence ou encore leur savoir-faire chez certains professionnels qui ne se sentent pas toujours très à l'aise dans des situations parfois, effectivement, complexes. Ce questionnement me semble non seulement normal, mais de loin préférable à une trop grande assurance. Nous allons durant l'année 2015 multiplier les temps d'échange et de préparation de ces interventions auprès des familles pendant nos réunions d'équipe, afin que chacun soit plus serein pour construire et mener ces entretiens familiaux et leur fixent des objectifs clairs. D'ores et déjà, malgré ce léger sentiment d'insatisfaction des éducateurs, je ne peux, de ma place, que constater que les parents, qui viennent majoritairement très régulièrement au foyer, sont manifestement à l'aise, souriants, et s'expriment volontiers sur leur situation ; je les sens en confiance.

L'encadrement des visites médiatisées pose des problèmes similaires et sont d'autant plus délicats que nous sommes peu sollicités pour cette mission (moins de 20 visites médiatisées par an) et que, par conséquent, les bons réflexes et l'habitude de ce travail sont plus longs à acquérir.

L'équipe éducative de cette maison a toutefois toute ma confiance, tous sont suffisamment bons professionnels pour trouver les ajustements nécessaires à une bonne pratique de ces missions encore relativement nouvelles. D'ores et déjà, je ne crains pas d'affirmer que, dans la majorité des situations, tous font un excellent travail.

Thierry Santa Cruz

Chef de service de la Maison d'Enfants « le Pontet »

